

Rapport Annuel et Financier

2024



Table des matières

Table des matières 2

Liste des acronymes.....6

Vision de l'ICM10

Mission de l'ICM10

 Remerciements 11

Points de vue de nos partenaires12

Déclaration d'inclusivité.....13

Message de la présidente 14

Message de la Directrice générale 16

Introduction 18

ICM en chiffres22

Structure de l'ICM.....28

 Renforcer la gouvernance de l'ICM.....29

 Recrutement du nouveau ou de la nouvelle
 directeur/rice général/e de l'ICM29

 Membres du conseil d'administration de l'ICM30

 Réunions du conseil d'administration..... 31

 Réunion du Conseil 31

 Commission électorale indépendante (CEI)..... 31

 Équipe du bureau central de l'ICM.....32

 Approche régionale de l'ICM..... 34

 Conférences régionales de l'ICM.....36

 Comités professionnels régionaux 37

 Member du CPR 38

Avancement des priorités40

 PS1: Favoriser l'innovation, le leadership et la durabilité
 pour l'avenir de la profession de sage-femme42

 R1 : L'ICM devient une organisation pérenne et innovante.....43

R2 : L'ICM est une organisation qui apprend et répond constamment et mieux aux besoins de ses membres de façon innovante.....	53
R3 : Le Global Midwives' Hub devient la plateforme numérique de référence pour les informations vérifiées sur le paysage de la profession de sage-femme et de la santé maternelle et infantile afin d'encourager les sages-femmes, les AM et les parties prenantes à s'appuyer sur un plaidoyer fondé sur des données	64
Réflexions	65
PS2 : Appuyer la diffusion et la mise en oeuvre du Cadre professionnel de l'ICM.....	66
R4 : Le Cadre professionnel de l'ICM guide la mise en place d'une profession de sage-femme autonome dans les pays.....	67
R5 : Les ressources et les programmes de formation des sages-femmes de l'ICM sont diffusés et utilisés.....	69
R6 : L'ICM promeut et soutient le leadership des sages-femmes individuelles, des AM et des CPR en reconnaissant les rôles de leadership formels et informels	74
R7 : La continuité des soins sous la direction des sages-femmes est reconnue au niveau mondial comme le modèle de soins le plus durable d'un point de vue économique, social et environnemental pour les services de santé maternelle et infantile.....	76
Réflexions.....	77
PS3 : Collaborer avec des partenaires pour développer le mouvement en faveur de la profession de sage-femme et renforcer le rôle des sages-femmes.....	78
R8 : Amélioration de l'efficacité du plaidoyer et des communications sur l'impact et le besoin de sages-femes	79
R9 : Partenariats renforcés entre les sages-femmes et d'autres parties prenantes, y compris les décideurs politiques au niveau national et mondial.....	87
Réflexions.....	95

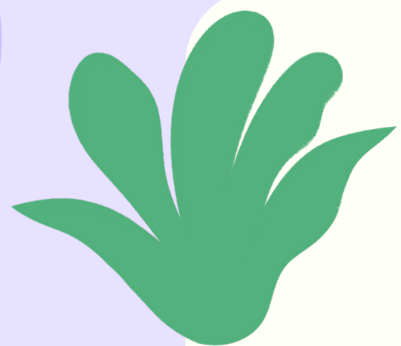
PS4 : Travailler en partenariat pour veiller à ce que les associations membres soient prêtes et bien placées pour répondre aux crises humanitaires et climatiques émergentes	96
R10 : La profession de sage-femme est prête et réactive face à l'impact des événements climatiques et humanitaires sur la SSRMNA.....	97
Réflexions.....	103
L'avenir.....	104
Aperçu financier	106
Résumé exécutif concernant les états financiers	107
États financiers 2024	110
1 Bilan	111
2 État des recettes et des dépenses.....	112
3 État des flux de trésorerie.....	113
4 Notes générales sur les états financiers.....	113
5 Notes sur les actifs inscrits au bilan	120
6 Notes sur les passifs inscrits au bilan	122
7 Droits, obligations et accords hors bilan.....	128
8 Notes d'informations sur l'état des recettes et dépense	130
9 Autres informations	140
ANNEXES.....	144

Liste des acronymes

AAP	American Academy of Pediatrics
ACSF	Association canadienne des sages-femmes
AERDM	Association for Education, Research and Development in Midwifery
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
AIME	Alliance pour l'amélioration de la formation des sages-femmes
AIP	Association internationale de pédiatrie
AM	Association(s) membre(s)
AMSF	Association Marocaine des Sages-femmes
APRO	Bureau régional d'Asie-Pacifique
ASDI	Agence suédoise de coopération internationale au développement
BMS	Bangladesh Midwifery Society
CEI	Commission électorale indépendante
CGI	Clinton Global Initiative
CII	Conseil international des infirmières
CRE	Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique
CSU	Couverture sanitaire universelle
DG	Directeur général
EFNMA	Forum européen des associations nationales d'infirmières et de sages-femmes
EMA	Association des sages-femmes européennes
EML	Leader exécutif sage-femme
ENAP	Plan d'action pour chaque nouveau-né
EPMM	Mettre fin à la mortalité maternelle évitable
FAR	Finance, audit, risque
FCDO	Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du développement
FICR	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
FIGO	Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique
FRAT	Outil d'évaluation de la préparation des installations

GOC	Global Office Consulting
HBS	Aider les bébés à survivre
HCAR	Health Care Professionals Associations and Academic Research Training Institutes
HCPA	Health Care Professional Association
HMA	Hungarian Midwives' Association
HMS	Aider les mères à survivre
HORT	Équipe(s) régionale(s) du bureau central
ICM	Confédération internationale des sages-femmes
IDM	Journée internationale de la sage-femme
IMNHC	Conférence internationale sur la santé maternelle et néonatale
IMU	Union internationale des sages-femmes
JEDI	Justice, Équité, Diversité et Inclusion
KAM	Kyrgyz Alliance of Midwives
KNOV	Royal Dutch Organisation of Midwives
LDHF	Faible dose, haute fréquence
LGH	Laerdal Global Health
LSTM	Liverpool School of Tropical Medicine
MACAT	Outil d'évaluation des capacités des associations membres
MAZ	Midwives Association of Zambia
MEAP	Programme d'accréditation de la formation des sages-femmes
MEL	Suivi, évaluation et apprentissage
MLBC	Maisons de naissance
MMR	Taux de mortalité maternelle
MNH	Santé maternelle et néonatale
MOH	Ministère de la Santé
MOHP	Ministère de la Santé et de la Population
MPath	Parcours de développement de la formation des sages-femmes
MSF	Cadre pour les services de pratique sage-femme

NHS	National Health Service
NMAU	National Midwives Association of Uganda
NNCF	Nursing Now Challenge Fellowship
ODD	Objectif de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PFR-PRI	Pays à faible revenu et à revenu intermédiaire
PMNCH	Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
PPH	Hémorragie post-partum
PS	Priorités stratégiques
RCM	Royal College of Midwives
RMC	Soins de maternité respectueux
RPC	Comités professionnels régionaux
SAM	Swedish Association of Midwives
SDNM	Orientations stratégiques pour les soins infirmiers et obstétricaux
SDSR	Santé et droits sexuels et reproductifs
SMART	Spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et assorti de délais
SoWMy	L'état de la pratique de sage-femme dans le monde
SPPC	Comité de planification du programme scientifique
SSRMNA	Santé sexuelle, reproductive, maternelle, du nouveau-né et de l'adolescent
STAGE	Groupe consultatif stratégique et technique d'experts de la santé et de la nutrition chez la mère, le nouveau-né, l'enfant et l'adolescent
UMU	Ukrainian Midwives Union
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WRA	White Ribbon Alliance
YONM	Année des sages-femmes et du personnel infirmier
YML	Jeune sage-femme leader

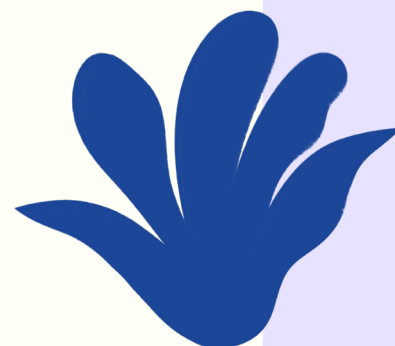


Vision de l'ICM

L'ICM envisage un monde où chaque femme en âge de procréer aurait accès, ainsi que son nouveau-né, à des soins prodigués par une sage-femme.

Mission de l'ICM

Renforcer les associations de sages-femmes et faire progresser la profession dans le monde entier en mettant en avant les sages-femmes autonomes en tant que prestataires de soins idéales pour s'occuper des femmes en âge de procréer et pour encourager un accouchement normal, afin d'améliorer la santé reproductive des femmes ainsi que la santé de leurs nouveau-nés et de leurs familles.



Remerciements

L'ICM adresse ses plus sincères remerciements à Global Health Visions (GHV) pour son appui déterminant lors de l'élaboration de ce rapport annuel complet.



Points de vue de nos partenaires

« La pratique sage-femme ne concerne pas seulement la santé maternelle et l'accouchement, elle touche également à la santé et aux droits sexuels et reproductifs dans leur ensemble. Les Compétences essentielles de l'ICM, notamment la section sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, sont excellentes et tellement importantes. Les sages-femmes peuvent et doivent dispenser ces services essentiels, mais bon nombre d'entre elles ne sont formées qu'à l'accouchement et non pas aux soins de SSR au sens large dont les femmes et les adolescentes ont tant besoin. »

- Ulrika Rehnstrom Loi, fonctionnaire technique, OMS

« L'ICM a joué un rôle inestimable en nous guidant et en renforçant notre travail pour améliorer les résultats en matière de santé maternelle et néonatale. Au cours des deux dernières années, nous avons mis au point un kit de santé périnatale (actuellement mis à l'essai et étendu à cinq sites) qui s'appuie sur la vaste expertise et la perspective clinique de l'ICM. Son expérience professionnelle avec des sages-femmes des PFR-PRI est indispensable. Il nous serait impossible de faire ce travail sans l'ICM. »

- Paulina Ospina, Directrice des programmes, Direct Relief

Déclaration d'inclusivité

Dans le cadre de son travail, l'ICM se concentre sur les expériences vécues par les femmes tout en reconnaissant que les personnes de la diversité sexuelle et de genre, y compris les personnes transsexuelles et non binaires, doivent pouvoir également avoir accès à une sage-femme pour leurs besoins en matière de soins de santé sexuelle, reproductive, maternelle, du nouveau-né et de l'adolescent (SSRMNA). Nous reconnaissons que la relation entre la sage-femme et la femme est personnalisée et que les sages-femmes traitent chaque patiente individuellement et en fonction de ses besoins, notamment en respectant la façon dont la personne se définit et se nomme.



Message de la présidente



Alors que nous clôturons l'année 2024, je suis extrêmement fière de ce que la Confédération internationale des sages-femmes (ICM) a accompli et de l'engagement inébranlable de nos membres à faire progresser la profession de sage-femme et à améliorer les résultats de santé pour les femmes, les nouveau-nés et leurs familles. Au cours de cette première année de notre stratégie triennale 2024-2026, nous avons déjà pris des mesures audacieuses pour faire avancer l'innovation et le leadership de la pratique sage-femme, collaborer avec des partenaires nouveaux et existants dans tous les secteurs, renforcer nos associations membres et lancer des discussions sur le rôle essentiel des sages-femmes pour mettre en place des systèmes de santé résistants au climat.

Tout au long de l'année, le conseil d'administration de l'ICM s'est efforcé d'assurer une gouvernance solide et de fournir des orientations stratégiques conformes aux besoins de ses membres. Guidé par les perspectives de nos six régions, le conseil d'administration a notamment examiné et affiné ses processus de gouvernance, encouragé les partenariats qui contribuent à la réalisation de nos objectifs et soutenu les programmes qui font progresser le Cadre professionnel de l'ICM.

Dans cette optique, l'approche régionale de l'ICM nous a permis de mieux comprendre et de mieux répondre aux priorités spécifiques des sages-femmes dans nos six régions mondiales. En organisant régulièrement des ateliers, des réunions et des activités conjointes avec les AM et les membres du conseil d'administration, nous avons établi une plateforme dynamique pour le partage des connaissances, la création de réseaux solides et l'alignement des priorités mondiales et locales. Nos Comités professionnels régionaux (CPR) et nos Équipes régionales du bureau central (HORT) coopèrent étroitement pour défendre les sages-femmes dans chaque région, afin de renforcer la formation, la réglementation et la pratique sage-femme cela, même dans les pays qui n'ont pas d'association membre.

L'un des points forts de 2024 a été l'organisation de deux conférences régionales très réussies, l'une au Rwanda pour la Région Afrique et la Région Méditerranée orientale et l'autre en Allemagne pour la Région Europe. Ces rencontres visaient à renforcer le réseautage et les capacités des associations de sages-femmes, grâce à des ateliers sur la gouvernance, les finances, le plaidoyer et la communication. L'une des principales conclusions de ces deux conférences est que l'union fait la force et les participants sont repartis avec de nouvelles idées et compétences qui leur permettront de renforcer notre profession aux niveaux local, national et régional.

Nos associations membres (AM) restent au cœur du travail de l'ICM. En travaillant en étroite collaboration avec nos AM pour comprendre comment leurs priorités évoluent, nous veillons à ce que notre soutien soit adapté au contexte de chaque association. Cette année, nous avons lancé de nouvelles ressources et activités de renforcement des capacités pour aider les AM à se développer dans des domaines tels que le leadership, le plaidoyer, la gouvernance et la gestion de projet. Nous avons également relancé notre site Web afin qu'il reflète mieux les besoins de nos membres, en créant une plateforme plus conviviale qui permet d'accéder aux outils et informations essentiels. De plus, nos initiatives de jumelage (Twin to Win) ont facilité l'échange de connaissances entre les pays et la résolution de problèmes en collaboration, et ont permis aux AM de tirer des enseignements des succès et des difficultés de leurs homologues. Ces efforts collectifs réaffirment comment une action coordonnée entre les AM peut rehausser le statut des sages-femmes et influencer positivement les systèmes de soins de santé dans le monde entier.

À l'horizon 2025, nous constatons que de nombreux défis se dressent sur notre route, en particulier des problèmes de financement dans un paysage mondial tumultueux et des pressions pour revenir sur des droits sexuels et reproductifs acquis de haute lutte. Nous continuerons à miser sur nos réalisations passées et à défendre les droits des sages-femmes, en élargissant les modèles de soins de pratique sage-femme et en renforçant nos partenariats avec les acteurs de la santé mondiale, afin de faire face aux nouveaux défis mondiaux. Je vous suis reconnaissante de votre soutien indéfectible et j'ai hâte de voir ce que nous allons réaliser ensemble, tout en veillant à ce que les sages-femmes, et les personnes qu'elles servent, bénéficient de la reconnaissance et du soutien qu'elles méritent.

Sandra Oyarzo Torres

Présidente, Confédération internationale des sages-femmes



Message de la Directrice générale

Il est impossible de revenir sur l'année 2024 sans parler du large éventail de défis au niveau mondial qui a influencé le travail de l'ICM. Les crises humanitaires en cours, l'intensification des effets du changement climatique et les menaces persistantes qui pèsent sur les droits des femmes ont exigé des réponses rapides et adaptées. Face à ces difficultés, les sages-femmes ont continué à jouer un rôle essentiel de leaders et de porte-paroles de la santé des femmes, des nouveau-nés et des familles. Leur résilience et leur engagement sans faille nous rappellent pourquoi notre mission reste si essentielle.

L'une des principales forces motrices des activités de l'ICM cette année a été notre personnel d'exception. Nous avons accueilli de nouvelles conseillères sages-femmes et des spécialistes de la gestion de projets, de la finance et de la communication. Chaque personne a apporté une expertise nouvelle pour renforcer notre capacité à faire face à l'évolution constante des besoins au niveau mondial. Grâce à ce travail en collaboration, nous avons pu développer de nouvelles ressources, donner des moyens d'action à nos associations membres et renouveler notre identité de marque et lancer notre site Web primé. Nous avons adapté notre approche afin d'être plus attentifs et de mieux répondre aux besoins des sages-femmes et des partenaires opérant dans des contextes divers et souvent difficiles.

Nous avons également approfondi et élargi nos partenariats. Qu'il s'agisse de forger des alliances avec de nouveaux bailleurs de fonds ou de collaborer avec des parties prenantes de longue date, comme l'UNFPA et l'OMS, ces relations nous ont permis d'obtenir des ressources et des opportunités de plaidoyer vitales. Elles sont essentielles pour mettre en exergue l'importance du leadership des sages-femmes

et pour garantir que la pratique sage-femme reste au premier plan des discussions politiques sur la santé sexuelle, reproductive, maternelle et néonatale.

En 2024, nous avons beaucoup progressé dans l'élaboration de cadres mondiaux et professionnels pour la profession de sage-femme. En collaboration avec des partenaires clés, nous avons développé le Midwifery Accelerator (l'accélérateur de la pratique sage-femme), un outil de plaidoyer puissant conçu pour amplifier le document de position sur le modèle de soins de pratique sage-femme (MMoC) dirigé par l'OMS, et son guide de mise en œuvre à venir. Ces initiatives soulignent le rôle essentiel des sages-femmes dans la prestation de soins maternels respectueux et fondés sur des données probantes et mettent en évidence des orientations claires pour l'intégration de services dirigés par des sages-femmes dans les systèmes de santé du monde entier. En outre, l'ICM a publié une mise à jour des Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme, pour s'assurer que les sages-femmes disposent toujours des connaissances et des compétences nécessaires pour répondre aux besoins en constante évolution des femmes, des nouveau-nés et des familles.

Alors que je m'apprête à quitter mes fonctions en mars 2025, je suis très fière de ce que nous avons accompli ensemble. Qu'il s'agisse du développement des capacités de notre personnel ou des partenariats innovants que nous avons forgés, tous nos efforts ont cherché à mettre en avant la profession de sage-femme dans le programme de santé mondiale. La nouvelle directrice générale de l'ICM, Anna af Ugglas, apportera sa passion et son expertise pour guider notre organisation vers l'avenir. Je suis certaine qu'elle continuera à défendre le rôle des sages-femmes dans la protection de la santé, des droits et de l'autonomie des femmes, des personnes de la diversité sexuelle et de genre et des nouveau-nés.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui ont soutenu le travail et le développement de l'ICM cette année, à savoir notre conseil d'administration, le personnel du bureau central, les associations membres, les donateurs, les partenaires et d'innombrables sages-femmes dans le monde entier. Cela a été pour moi un honneur de travailler à vos côtés. Je suis impatiente de voir comment l'ICM continuera à accroître son influence, à renforcer la profession et à concrétiser notre vision d'un monde où toutes et tous ont accès aux soins d'une sage-femme qualifiée et compétente pour répondre à leurs besoins en matière de santé sexuelle, reproductive, maternelle, du nouveau-né et de l'adolescent.

Sally Pairman

Directrice générale de la Confédération internationale des sages-femmes

Introduction



Cette année, la Confédération internationale des sages-femmes (ICM) a franchi des étapes importantes qui ont contribué à faire progresser la profession de sage-femme et à améliorer la santé des femmes, de leurs nouveau-nés et de leurs familles. Ce rapport présente dans les grandes lignes les principales activités entreprises en 2024 par la Confédération internationale des sages-femmes (ICM).

Koninginnegracht 60, 2514 AE, La Haye

Enregistrement à la chambre de commerce : 27286042

L'ICM est une organisation non gouvernementale (ONG) accréditée qui soutient, représente et œuvre à renforcer les associations professionnelles de sages-femmes à travers le monde. Organisées en six régions (Afrique, Amérique, Méditerranée orientale, Europe, Asie du Sud-Est et Pacifique occidentale), nos 135 associations membres (AM)¹ représentent plus d'un million de sages-femmes dans 117 pays, sur tous les continents.

L'ICM et nos AM représentent les sages-femmes et la profession de sage-femme, dans le but d'atteindre des objectifs communs en matière de soins dispensés aux mères et aux nouveau-nés. Nous collaborons étroitement avec des partenaires dans divers secteurs, notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; le Fonds des Nations Unies pour la population (UNPFA) ; et d'autres agences des Nations Unies ; la Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique (FIGO) ; l'Association internationale de pédiatrie (AIP) ; le Conseil international des infirmières (CII) ; l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) ; Laerdal ; la Fondation Gates ; le ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO) et Direct Relief.

Fondée au lendemain de la Première Guerre mondiale sous le nom d'Union internationale des sages-femmes (IMU), l'ICM a continué son travail de première ligne face aux priorités sanitaires mondiales en constante évolution, à l'aggravation des crises environnementales et humanitaires et à l'opposition de plus en plus marquée à l'égard de la santé, des droits et de l'intégrité physique des femmes. Au terme de notre 102^e année, nous restons fidèles à notre mission, à notre vision et à nos objectifs.



¹ L'ICM utilise l'abréviation « AM » pour signifier soit « association membre » soit « association de sages-femmes » en fonction du contexte.

Bien qu’elles restent confrontées à la discrimination fondée sur le genre et à des conditions de travail difficiles, les sages-femmes du monde entier continuent à défendre et à soutenir les femmes et les communautés à qui elles fournissent des services de santé reproductive essentiels. Grâce à ses efforts de plaidoyer en faveur de la participation des sages-femmes dans les sphères de leadership et de prise de décision, et à sa détermination à renforcer la profession, l’ICM continue d’affirmer son engagement indéfectible à promouvoir des stratégies favorisant le respect, l’autonomie et le soutien des sages-femmes dans le monde entier.

2024 marque la première année du plan stratégique triennal de l’ICM (2024-2026), qui se concentre sur quatre priorités essentielles pour faire progresser les modèles de soins et améliorer la pratique de la sage-femme. Ces priorités visent à améliorer les résultats de la SSRMNA :

- 1. Favoriser l’innovation, le leadership et la durabilité pour l’avenir de la profession de sage-femme.
- 2. Appuyer la diffusion et la mise en œuvre du Cadre professionnel de l’ICM.
- 3. Collaborer avec des partenaires pour élargir le mouvement en faveur de la pratique sage-femme et mettre en avant le rôle des sages-femmes en tant que prestataires de soins de santé compétentes et respectées qui placent la voix des femmes au premier plan.
- 4. Travailler en partenariat avec les associations membres pour s’assurer qu’elles sont bien préparées à répondre aux crises humanitaires et climatiques émergentes.



« Les sages-femmes sont souvent les premières intervenantes et constituent un rouage essentiel du système de santé, en particulier en période de crise. L’énoncé de position de l’ICM sur le rôle des sages-femmes dans les situations d’urgence a été une ressource inestimable que le FCDO a intégrée dans son plaidoyer »

- Isla Marshall, responsable des politiques et des programmes de SDSR, FCDO



ICM en chiffres



Soutien apporté à 46 AM

Afrique

- | | |
|--|---|
| 1. Ouganda (Twin to Win, proposition de financement) | 14. Rwanda (Lightful) |
| 2. Malawi (FCDO, Rotary Malawi) | 15. Afrique du Sud (Lightful) |
| 3. Kenya (FCDO) | 16. Soudan du Sud (Lightful) |
| 4. Mali (Twin to Win) | 17. Tanzanie (Lightful) |
| 5. Burundi (Twin to Win) | 18. Zimbabwe (Lightful) |
| 6. Yémen (Lightful) | 19. Mozambique (évaluation de la formation initiale et continue des sages-femmes) |
| 7. Éthiopie (Lightful) | 20. République démocratique du Congo (évaluation de la formation initiale et continue des sages-femmes) |
| 8. Ghana (Lightful) | 21. Sierra Leone (évaluation de la formation initiale et continue des sages-femmes) |
| 9. Lesotho (Lightful) | 22. Sénégal (Twin to Win) |
| 10. Namibie (Lightful) | |
| 11. Libéria (Lightful) | |
| 12. Zambie (Lightful) | |
| 13. Gambie (Lightful) | |

Amérique

- | | |
|------------------------------|-----------------------------|
| 23. Costa Rica (Twin to Win) | 24. Guatemala (Twin to Win) |
|------------------------------|-----------------------------|

Méditerranée Orientale

- | | |
|--|------------------------------------|
| 25. Afghanistan (transfert de fonds, Lightful, UNFPA-APRO) | 28. Émirats arabes unis (Lightful) |
| 26. Pakistan (FCDO, l'UNFPA-APRO, Lightful) | 29. Iran (Lightful, UNFPA-APRO) |
| 27. Maroc (Direct Relief) | 30. Somaliland (Lightful) |
| | 31. Liban (Lightful) |

Europe

- | | |
|---|---|
| 32. Turquie (soutien à la conférence régionale) | 34. Croatie (soutien à la conférence régionale) |
| 33. Ukraine (soutien à la conférence régionale) | 35. Hongrie (soutien à la conférence régionale) |
| | 36. AM dans les pays de l'UE/EEE (appui en faveur de la défense des directives de l'UE sur la profession de sage-femme – 31 pays) |

Asie du Sud-Est

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 37. Bangladesh (renforcement de l'AM, Lightful, UNFPA-APRO) | 40. Indonésie (Lightful, UNFPA-APRO) |
| 38. Népal (Lightful, l'UNFPA-APRO, MACAT) | 41. Myanmar (UNFPA-APRO) |
| 39. Inde (Évaluation des besoins en matière de plaidoyer, Lightful, UNFPA-APRO) | 42. Sri Lanka (UNFPA-APRO) |
| | 43. Timor-Leste (UNFPA-APRO) |

Pacifique Occidentale

- | | |
|------------------------------|--|
| 44. Mongolie (UNFPA-APRO) | 46. Papouasie-Nouvelle-Guinée (UNFPA-APRO) |
| 45. Philippines (UNFPA-APRO) | |



- | | |
|--|--|
|  Twin to Win |  MACAT |
|  proposition de financement |  Évaluation des besoins en matière de plaidoyer |
|  FCDO |  Soutien à la conférence régionale |
|  Rotary Malawi |  Évaluation de la formation initiale et continue des sages-femmes |
|  Lightful |  Appui en faveur de la défense des directives de l'UE sur la profession de sage-femme – 31 pays |
|  Transfert de fonds | |
|  UNFPA-APRO | |
|  Direct Relief | |
|  Renforcement de l'AM | |

- | | |
|--|---|
|  TWIN TO WIN
• Afrique • Amérique |  PROPOSITION DE FINANCEMENT
• Afrique |
|  FCDO
• Afrique • MO |  ROTARY MALAWI
• Afrique |
|  LIGHTFUL
• Afrique • MO • ASE |  TRANSFERT DE FONDS
• MO |
|  UNFPA-APRO
• SEA • PO |  DIRECT RELIEF
• MO |
|  MA STRENGTHENING
• ASE |  MACAT
• ASE |
|  VALUATION DES BESOINS EN MATIÈRE DE PLAIDOYER
• ASE |  SOUTIEN À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE
• EU |
|  ÉVALUATION DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES SAGES-FEMMES
• Afrique |  APPUI EN FAVEUR DE LA DÉFENSE DES DIRECTIVES DE L'UE SUR LA PROFESSION DE SAGE-FEMME – 31 PAYS
• EU |

Création de huit nouveaux partenariats

1. Merck for Mothers (Conférence de Kigali)

2. FCDO

3. UNFPA - Égypte

4. Rotary Malawi

5. Ministère égyptien de la Santé et de la Population (MOHP)
6. Maternity Foundation

7. UNFPA-Bureau régional d'Asie-Pacifique (UNFPA-APRO)

8. Royal Dutch Organization of Midwives (KNOV)

Cinq articles publiés
1 article de recherche soumis pour publication

Cinq articles publiés

- Halim et al. (2024). Midwife-led birthing centre in the humanitarian setup: An experience from the Rohingya camp, Bangladesh
- Spatz et al. (2024). Having Enough Milk to Sustain a Lactation Journey: A call to Action
- Callander et al. (2024). Midwife-led birthing centres in Bangladesh, Pakistan and Uganda: an economic evaluation of case study sites
- Nabirye et al. (2024). Perceptions of quality of care in Midwife-led Birth Centres (MLBCs) in Uganda: Why do women choose MLBCs over other options?
- Brigante et al. (2024). Midwifery research: A vital catalyst for addressing gaps in sexual and reproductive healthcare

1 article soumis pour publication

- « How are you going to remove that cobweb? » Mise en œuvre du Cadre pour les services de pratique sage-femme en Zambie : étude de cas

29 ressources créées ou mises à jour

- 4 ressources de plaidoyer

5 ressources d'associations

6 ressources de formation (MPATH)

2 ressources de Compétences essentielles

3 ressources sur l'égalité des sexes
- 1 ressource sur les droits humains

5 ressources humanitaires et portant sur le changement climatique

1 ressource sur la philosophie

2 ressources sur la réglementation

88 sages-femmes de PFR-PRI ont participé à des événements mondiaux

50 sages-femmes ont bénéficié d'une aide pour participer à la conférence régionale de Kigali :

- 29 bénéficiaires de bourse

11 Jeunes sages-femmes leaders

4 participantes au projet Twin to Win

2 membres de l'AMSF, grâce au soutien de Direct Relief
- 2 sages-femmes, grâce au soutien de MSD

2 sages-femmes, grâce au soutien de Bridge Lightful

16 sages-femmes ont bénéficié d'une aide pour participer à la conférence régionale de Berlin :

- 12 bénéficiaires de bourse
- 4 sages-femmes ont organisé des ateliers avec le soutien de l'OMS

22 anciennes YML ont participé à la conférence Women Lift Health au Sénégal

L'ICM a participé à 79 événements dans le monde

L'ICM a été représentée dans 79 événements dans le monde, comme suit :

- 29 événements en ligne
- 50 événements en personne où l'ICM a été représentée par des membres du conseil d'administration, des AM ou du personnel du bureau central

Représentation régionale de l'ICM :

- 5 en Asie du Sud-Est

20 en Amérique

29 en Europe
- 12 dans le Pacifique occidental

6 en Afrique

7 en Méditerranée orientale

Sur ces 79 événements, 19 invitations provenaient des AM et 60 de parties prenantes externes.

Structure de l'ICM

Renforcer la gouvernance de l'ICM

Le Conseil de l'ICM définit les orientations stratégiques de l'ICM lors de réunions annuelles du Conseil qui comprennent deux délégués de chaque AM et le conseil d'administration de l'ICM. Le Conseil autorise le conseil d'administration de l'ICM à préparer la stratégie triennale de l'ICM et à superviser les opérations de la Confédération. Le conseil d'administration de l'ICM est chargé du recrutement du/de la directeur/rice général/e qui exécute et applique la stratégie triennale et élabore et met en œuvre le plan opérationnel annuel qui décrit comment les activités du bureau central mettent en œuvre la stratégie triennale.



Recrutement du nouveau ou de la nouvelle directeur/rice général/e de l'ICM

En 2024, Sally Pairman, la directrice générale a informé le conseil d'administration qu'elle prévoyait de mettre fin à ses fonctions en mars 2025. Le conseil d'administration de l'ICM a donc confié à une agence de recrutement externe le soin de recruter le nouveau ou la nouvelle directeur/rice général/e. À l'issue d'une recherche approfondie et d'un processus de recrutement en plusieurs étapes, le conseil d'administration a nommé Anna af Ugglas au poste de directrice générale. Anna succédera à Sally Pairman en mars 2025.

Membres du conseil d'administration de l'ICM

2024 était la première année de la période triennale stratégique 2024-2026. Le mandat de trois ans du conseil d'administration reflète la période triennale ; ainsi, les élections des membres du conseil d'administration sont organisées pour coïncider avec la réunion triennale du Conseil de l'ICM, qui aura lieu en personne lors du Congrès triennal de Lisbonne, au Portugal, en 2026, marquant la fin d'une période stratégique triennale et le début de la suivante.

En 2024, le conseil d'administration était composé de huit membres, dont la présidente, le trésorier et des membres de chacune des six régions de l'ICM. Il s'agit du premier conseil d'administration formé après la décision de réduire le nombre de membres à un par région, plus la présidente et le trésorier.

Nouveaux membres du conseil d'administration (juillet à décembre 2023 ; élus pour la mandature 2023-2026)

Nom	Poste	Pays
Sandra Oyarzo Torres	Présidente	Chili
Andrew Otiko	Trésorier	R.-U.
Olive Tengera	Membre du conseil d'administration pour la région Afrique	Rwanda
Samara Ferrara	Membre du conseil d'administration pour la région Amérique	Mexique
Lia Brigante	Membre du conseil d'administration pour la région Europe	R.-U.
Farida Shah	Membre du conseil d'administration pour la région Méditerranée orientale	Pakistan
Laxmi Tamang	Membre du conseil d'administration pour la région Région Asie du Sud-Est	Népal
Alison Eddy	Membre du conseil d'administration pour la région du Pacifique occidental	Nouvelle-Zélande

Réunions du conseil d'administration

En 2024, l'ICM a accueilli sept réunions du conseil d'administration, dont une réunion en personne de trois jours du 3 au 5 juin 2024 à La Haye. Les réunions du conseil d'administration ont porté sur une série de sujets essentiels pour assurer la bonne gouvernance de l'ICM et promouvoir la croissance et l'impact de l'organisation. Les discussions ont notamment porté sur l'examen des rapports trimestriels sur les finances et les risques, la mise à jour les documents de gouvernance, la préparation de la réunion annuelle du Conseil, les nouveaux partenariats potentiels, les conférences régionales, l'examen annuel des associations membres, l'enquête biennale sur les besoins et les attentes des membres, et l'approbation du budget réévalué et du code de déontologie des membres. Le conseil d'administration a également participé à diverses sessions de formation et d'évaluation.

Réunion du Conseil

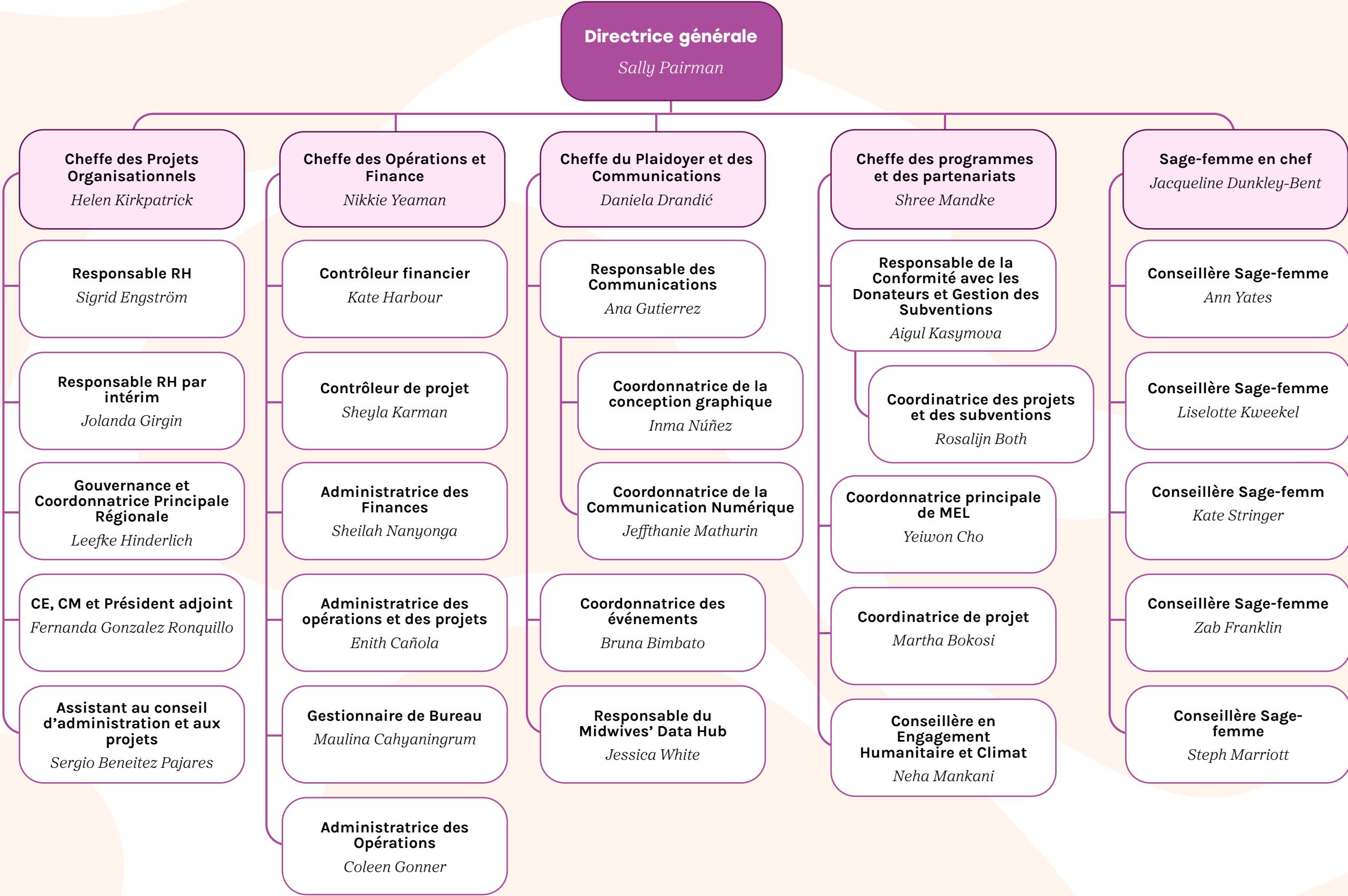
La réunion annuelle du Conseil a eu lieu en ligne le 25 juin 2024. Tout au long de la réunion, un service d'interprétation simultanée était disponible dans les trois langues officielles de l'ICM (anglais, français et espagnol) et tous les documents du Conseil ont été traduits dans les trois langues. Le scrutin a eu lieu par le biais du système de vote en ligne de l'ICM entre le 25 juin et le 2 juillet 2024. Une majorité écrasante de délégués du Conseil a approuvé plusieurs points clés lors de la réunion, y compris la mise à jour des Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme et neuf énoncés de position. En outre, les membres du Conseil ont été informés de l'état d'avancement de la stratégie 2024-26 de l'ICM, des prochaines conférences régionales de l'ICM en 2024 et 2025, ainsi que des résultats de l'enquête biennale sur les besoins et les attentes des membres.

The voting participation rate of member organisations (62%) fell below the required voting participation rate (67%) for amending the articles of association.

Commission électorale indépendante (CEI)

Elle s'assure que le conseil d'administration de l'ICM est composé de personnes ayant l'expertise et les capacités de gouvernance nécessaires pour renforcer l'ICM et soutenir la pérennité de l'organisation. La Commission électorale indépendante (CEI) est entrée en fonction lors des élections du conseil d'administration de 2023. En 2024, la CEI a évalué le processus de nomination du conseil d'administration de 2023 en envoyant des questionnaires d'évaluation aux candidats à toutes les étapes du processus. Elle a également travaillé avec le conseil d'administration sur la planification de la relève, y compris sur les préparatifs pour les élections de 2026.

Équipe du bureau central de l'ICM



Équipe du bureau central de l'ICM

Depuis décembre 2024, la plupart des membres du personnel de l'ICM sont basés au bureau central de La Haye, aux Pays-Bas, tandis que d'autres membres de l'équipe et des consultants travaillent à distance dans différents pays. Cette année, l'ICM a renforcé son équipe avec l'arrivée de trois conseillères sages-femmes, d'une assistante de direction, d'un assistant du conseil d'administration et de projet, d'une coordinatrice de projets et de subventions, d'une coordinatrice de conception graphique, d'une contrôleur financière et d'une contrôleur de projet. Ces nouveaux membres de l'équipe de l'ICM ont renforcé la portée et l'impact de l'organisation, en apportant une nouvelle expertise, des perspectives diverses et de nouvelles capacités pour faire avancer notre mission de manière plus efficace.

Approche régionale de l'ICM

L'approche régionale de l'ICM est un plan détaillé conçu pour renforcer la collaboration entre les secteurs de la pratique sage-femme et pour soutenir la mise en œuvre efficace du Cadre professionnel de l'ICM aux niveaux régional et national. Cette approche renforce les régions grâce à des réunions régulières, des ateliers et une collaboration entre les AM régionales et les membres du conseil d'administration, ce qui favorise le développement cohérent de la profession et encourage les différentes régions à s'appuyer sur les compétences organisationnelles de l'ICM pour renforcer leurs propres capacités régionales et nationales.

L'approche régionale est ancrée dans la Définition et le champ de compétences de la sage-femme et le Cadre professionnel de l'ICM, qui servent de références fondamentales pour les politiques nationales et régionales liées à la santé maternelle, à la formation des sages-femmes et à la réglementation. Elle met l'accent sur le partage des connaissances, la constitution de réseaux et la création de communautés de pratique dynamiques afin de favoriser la croissance professionnelle et d'améliorer les résultats en matière de santé.

L'approche régionale encourage activement les AM, les sages-femmes et les responsables de la formation, de la réglementation, de la recherche, de la pratique et des politiques à échanger les meilleures pratiques, à développer des solutions innovantes aux défis régionaux et à établir des partenariats solides avec les principales parties prenantes, y compris l'UNFPA et l'OMS. Ce modèle de collaboration permet non seulement d'éliminer les cloisonnements professionnels, mais aussi de mettre en évidence les contributions vitales des sages-femmes à la SSRMNA. Il constitue une

plateforme dynamique permettant aux régions de s'aligner sur des objectifs communs tout en tenant compte de leurs priorités propres.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, l'ICM a créé six Comités professionnels régionaux (CPR), qui se réunissent entre un et trois mois, et six équipes régionales du bureau central (HORT) qui travaillent en étroite collaboration avec les membres régionaux du conseil d'administration et les CPR. Ces équipes établissent des relations avec les AM régionales, se familiarisent avec les priorités régionales, favorisent une meilleure compréhension des différences régionales et impliquent les groupes de femmes locaux, les responsables des systèmes de santé, les décideurs politiques, les partenaires de l'ONU, les formateurs de sages-femmes, les organismes de réglementation et les chercheurs afin de renforcer les services de SSRMNA. Des réunions et ateliers régionaux sont régulièrement organisés en ligne, tandis que les conférences régionales se tiennent en personne. Voir les informations supplémentaires sur les CPR plus loin dans ce rapport.

Il est important de noter que les avantages de l'approche régionale bénéficient aussi aux sages-femmes de pays qui n'ont pas d'AM. Grâce aux canaux de communication mondiaux de l'ICM, au congrès triennal et aux conférences régionales, ces sages-femmes ont la possibilité de renforcer leurs capacités professionnelles, d'entrer en contact avec leurs pairs et de contribuer au mouvement plus large de la pratique sage-femme.



Conférences régionales de l'ICM

Les conférences régionales sont conçues pour réunir les associations de sages-femmes afin de faciliter l'échange d'informations et la planification stratégique. Ces réunions visent à favoriser le travail en réseau, à stimuler l'engagement des leaders sages-femmes émergentes et établies, à aborder des sujets régionaux, à encourager le leadership et le mentorat, et à renforcer la défense de la profession de sage-femme et de la santé sexuelle, reproductive, maternelle, du nouveau-né et de l'adolescent (SSRMNA). Les conférences régionales sont organisées au cours de la première et de la deuxième année d'une période triennale, c'est-à-dire les années entre les Congrès triennaux.

Ce cycle de conférences régionales a été organisé autour des besoins exprimés par les AM lors de la dernière édition de l'enquête biennale sur les besoins des membres. Les membres du personnel du bureau central de l'ICM ont animé des ateliers de 90 minutes sur différents domaines de renforcement des capacités mentionnés par les AM dans l'enquête biennale. Ces ateliers ont eu lieu au cours des deux premiers jours de la conférence, tandis que le troisième jour était consacré à des ateliers sur des sujets pertinents pour la région.



Le conseil d'administration a été informé des conférences régionales pour la période triennale 2024-2026, et les deux conférences organisées en 2024 étaient :

- Conférence régionale combinant l'Afrique et la Méditerranée orientale – Kigali, Rwanda
- Conférence régionale en Europe – Berlin, Allemagne

De plus amples détails sur ces deux conférences régionales figurent plus loin dans ce rapport.

Comités professionnels régionaux

L'objectif des Comités professionnels régionaux (CPR) est de conseiller l'ICM et de l'aider à renforcer la profession de sage-femme au niveau régional, à travers tous les éléments du Cadre professionnel de l'ICM. Chaque comité est composé d'un maximum de dix membres, dont deux sages-femmes représentant chacune des catégories suivantes : éducateurs, organismes de réglementation, chercheurs, sages-femmes en exercice, et une sage-femme leader en devenir. Les membres ont été sélectionnés en fonction des réponses à un appel à manifestation d'intérêt pour un mandat de trois ans. Les membres du personnel de l'équipe régionale du bureau central (HORT) fournissent un soutien administratif aux CPR, selon les besoins.

Ces comités sont volontaires et n'ont aucune responsabilité ni aucun mandat de gouvernance. Ils visent à encourager des relations de travail positives et à établir des réseaux entre les formateurs de sages-femmes, les organismes de réglementation, les chercheurs, les praticiens, les leaders en devenir et les associations de sages-femmes de chaque région.

Les CPR aident à communiquer et à mettre en œuvre les plans de travail de l'ICM visant à renforcer la formation, la réglementation, la recherche, le leadership et la pratique des sages-femmes dans les six régions de l'ICM et entre elles. Ils servent également de viviers d'experts pour les HORT et les membres du conseil d'administration, et représentent l'ICM si besoin est. En 2024, tous les CPR ont nommé un/e président/e et élaboré leurs plans de travail.

En 2024, les CPR pour l'Afrique, la Méditerranée orientale et l'Europe ont communiqué activement avec les représentants des associations membres lors des conférences régionales, en animant des sessions plénières à chaque conférence régionale pour se présenter et partager des idées. De plus, la plupart des CPR ont mené des enquêtes régionales pour évaluer et cartographier les pratiques sages-femmes, permettant ainsi de dresser une carte interrégionale de la réglementation et de la formation des sages-femmes. Le CPR pour l'Afrique s'est concentré sur l'évaluation des capacités de recherche, le CPR pour l'Europe a exploré la façon dont la profession de sage-femme est définie et pratiquée dans la région, en analysant l'application des documents de base de l'ICM et des modèles de soins de pratique sage-femme, et le CPR pour le Pacifique occidental s'est concentré sur la cartographie de la formation des sages-femmes dans les îles du Pacifique.

Members du CPR

Afrique		Amérique	
Éducatrice	Marie Anne Bigué	Éducatrice, présidente	Deepa Upadhyaya
Éducatrice, présidente	Florence Munoru	Éducatrice	Mirian Solis
Chercheuse	Sheila Clow	Chercheuse	Paulomi Niles
Chercheur	Tewodros Seyoum	Chercheuse	Raquel Justiniano
Régulatrice	Concepta Kwaleyela	Régulatrice	María Isabel Velich Uribe
Régulatrice	Miriam Nonguierma	Régulatrice	Louise Aerts
Leader en devenir	Justine Bagirisano	Leader en devenir	Jeffthanie Mathurin
Sage-femme en exercice	Zara Ali Langolo	Sage-femme en exercice	Kathy Elbourne
Sage-femme en exercice	Annette Kanyunyuzi	Sage-femme en exercice	Deveree Stewart

Méditerranée orientale		Europe	
Éducatrice	Musarrat Rani	Éducatrice	Silvia Amman-Fiechter
Éducatrice	Farzaneh Golboni	Éducatrice, présidente	Jayne Marshall
Chercheuse	Bouchra Haddou	Chercheuse	Michaela Michel-Schuldt
Chercheuse	Yolla El Khoury Atallah	Chercheuse	Katja Schroder
Régulatrice	Farah Babaey	Régulatrice	Dawn Johnston
Régulatrice	Nahid Khodakarami	Régulatrice	Pauline Borg
Leader en devenir	Jama Ali Egal	Leader en devenir	Gila Zarbiv
Sage-femme en exercice	Sarine El Daouk	Sage-femme en exercice	Irena Bartels
Président, Sage-femme en exercice	Sabah Hussain Ali Al-Zafari	Sage-femme en exercice	Isabel Maria Fonseca Ferreira

Asie du Sud-Est		Pacifique occidental	
Éducatrice	Subasna Shrestha	Éducatrice	Elce Au Yeung
Éducatrice	Sujata Bhaskar Sawant	Éducatrice	Eleni Kata
Chercheuse	Kusmayra Ambarwati	Chercheuse	Yoko Shimpuku
Régulatrice	Gita Nirmala Sari	Chercheuse, Présidente	Helen Hall
Présidente/Régulatrice	Ani Grace Kalaimathi	Régulatrice	Paula Medway
Leader en devenir	Feri Anita Wijayanti	Régulatrice	Florminda Tejano
Sage-femme en exercice	Maiya Shobha Manadhar	Leader en devenir	Cherolyn Polomon
Sage-femme en exercice	Asma Khatun, Bangladesh	Sage-femme en exercice	Heng Kimli
Sage-femme en exercice		Sage-femme en exercice	Ngatepaeru Marsters

« Les conférences régionales ont permis de mettre en lumière le rôle essentiel des sages-femmes. L'ICM a beaucoup travaillé avec des entités internationales pour promouvoir la profession de sage-femme et a joué un rôle particulièrement important dans l'avancement de la profession au Bangladesh et en Ouzbékistan. »

- Jennifer A-Boateng, responsable de programme, Fondation Gates

« Les conférences régionales de l'ICM montrent à quel point il est important que les associations de sages-femmes restent fortes. Le soutien qu'elles apportent aux sages-femmes, et le fait qu'elles encouragent la normalisation et les changements de politique sont cruciaux pour rappeler au monde et aux agences des Nations Unies le rôle essentiel que jouent les sages-femmes dans la santé maternelle et néonatale. Ce type de plaidoyer est très important pour s'assurer que les sages-femmes obtiennent la reconnaissance et le soutien qu'elles méritent au niveau mondial »

- Anna-Klara Berglund, spécialiste des politiques, ASDI

Avancement des priorités

Le rapport annuel de l'ICM 2024 s'articule autour des quatre priorités stratégiques du **plan stratégique 2024-2026**, comme indiqué ci-dessous. Dans le cadre de cette approche, l'ICM s'engage à intégrer l'égalité des sexes dans l'ensemble du plan stratégique en appliquant l'optique de l'égalité des sexes et en veillant à ce que les considérations de genre soient prioritaires dans tous les aspects. L'ICM opère dans un paysage complexe et dynamique où le changement se produit rarement en ligne droite. L'environnement est complexe et les partenaires sont uniques, il est donc difficile d'attribuer directement l'impact. Cependant, les contributions de l'ICM restent claires : elles conduisent à des gains progressifs qui renforcent collectivement les progrès et la transformation à long terme de la profession de sage-femme.

PS1: Favoriser l'innovation, le leadership et la durabilité pour l'avenir de la profession de sage-femme

PS2: Appuyer la diffusion et la mise en œuvre du Cadre professionnel de l'ICM

PS3: Collaborer avec des partenaires pour développer le mouvement en faveur de la profession de sage-femme et renforcer le rôle des sages-femmes

PS4: Travailler en partenariat pour veiller à ce que les associations membres soient prêtes et bien placées pour répondre aux crises humanitaires et climatiques émergentes



PS1 : Favoriser l'innovation, le leadership et la durabilité pour l'avenir de la profession de sage-femme

L'ICM s'engage à faire progresser la profession de sage-femme en mettant en place des structures et des systèmes organisationnels pérennes. Grâce à des évaluations de la responsabilité sociale et environnementale, à la diversification des sources de revenus et au renforcement des cadres organisationnels, l'ICM rehausse et promeut la profession dans le monde entier en collaboration avec les AM et les sages-femmes.

R1 : L'ICM devient une organisation pérenne et innovante

Face aux défis sociaux, économiques et climatiques, l'ICM continue d'assurer son impact positif sur la pratique sage-femme, tout en défendant les valeurs de durabilité humaine, sociale, économique et environnementale. Grâce à sa flexibilité, l'ICM donne aux parties prenantes les moyens de s'orienter dans le paysage évolutif de la pratique sage-femme, renforçant ainsi sa capacité à relever les défis futurs. De par son rôle de facilitateur, intermédiaire et catalyseur, l'ICM rassemble les sages-femmes au sein du secteur mondial de la SSRMNA, étendant l'influence du secteur et aidant la prochaine génération de sages-femmes à améliorer la SSRMNA.

Financer la croissance de l'ICM

Grâce à des contributions importantes de la Fondation Gates, du FCDO, de Direct Relief et de l'ASDI, l'ICM dispose du financement de base nécessaire à la mise en œuvre du plan stratégique précédent et de l'actuel plan stratégique 2024-2026.

Depuis 2024, les financements de l'ICM incluent les cotisations des membres, des financements de base et des dons. L'organisation continue à rechercher d'autres investisseurs et explore la possibilité de nouer des partenariats avec de nouveaux bailleurs en 2025. En outre, l'ICM étudie également la possibilité de devenir prestataire de services techniques et évalue et soumet des manifestations d'intérêt et des notes conceptuelles à diverses organisations (par exemple, la Fondation Gates pour le Nigeria, l'UNFPA APRO, le ministère égyptien de la Santé et de la Population, l'OMS pour la planification familiale et les soins d'avortement complets) afin d'augmenter les flux de revenus grâce à des activités rémunérées à l'acte.

Un plan complet de mobilisation des ressources et un plan d'action détaillé ont été élaborés en 2024 pour aider l'ICM à établir des priorités parmi les bailleurs de fonds potentiels et à diversifier les flux de financement de l'organisation. L'ICM prévoit de diversifier sa base de donateurs et ses sources de revenus, pour garantir sa viabilité financière et continuer à mettre en œuvre son plan stratégique 2024-2026 et le Cadre professionnel de l'ICM. Le montant des financements pour 2024 figure dans la section « Résumé budgétaire » du présent rapport.

Renforcer les systèmes et les processus internes de gouvernance opérationnelle

Le succès de l'ICM repose sur des structures de gouvernance et des capacités organisationnelles solides. Ces cadres permettent à l'ICM de répondre efficacement aux besoins des membres tout en garantissant des opérations qui maximisent l'impact. L'ICM donne la priorité au genre, à la justice, à l'équité, à la diversité et à l'inclusion (G-JEDI), à la viabilité financière et à l'harmonisation des approches régionales pour renforcer ses systèmes internes et faire progresser ses priorités stratégiques.



Renforcer le plan G-JEDI

En 2022, l'ICM a formalisé un plan et une feuille de route G-JEDI pour guider son travail dans ces domaines. Le plan a établi des lignes directrices pour l'intégration du G-JEDI dans les opérations de l'ICM et a défini des actions clés pour la mise en œuvre. Tout au long de l'année 2024, l'ICM a poursuivi la mise en œuvre de ce plan en définissant sa position sur le G-JEDI, en promouvant la diversité du personnel au sein de l'organisation, en plaidant en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes, et en soutenant les groupes marginalisés.

Dans le cadre de sa feuille de route G-JEDI et de son engagement en faveur de l'égalité des sexes, l'ICM a mené sa deuxième enquête sur la diversité du personnel en 2024. Cette enquête

anonyme et à participation volontaire a permis d'évaluer le niveau de diversité des employés de l'ICM et servira de base à l'élaboration d'un plan de diversité pour 2025. Les résultats de l'enquête ont mis en évidence la diversité des effectifs de l'ICM, avec 14 nationalités et 15 langues.

En 2024, l'ICM a appliqué les principes G-JEDI au recrutement. Les personnes chargées du recrutement ont été encouragées à évaluer leurs éventuels préjugés inconscients à l'aide des tests Harvard Bias. Vous trouverez d'autres informations sur les initiatives de l'ICM en matière de G-JEDI, notamment dans le domaine du plaidoyer et des communications, tout au long de ce rapport.

Renforcer le « Plan de durabilité »

Le plan de durabilité de l'ICM joue un rôle essentiel dans l'avancement de la mission de l'ICM tout en renforçant les efforts des AM en faveur de leur propre durabilité. Les principaux piliers sont les suivants :

La durabilité humaine : L'ICM s'engage à favoriser un environnement dans lequel ses AM, ses sages-femmes, les membres de son conseil d'administration et son personnel sont respectés, soutenus et compétents.

La durabilité sociale : L'ICM est déterminée à garantir une approche participative et réactive de la gouvernance, en défendant des politiques qui soutiennent la santé et le bien-être des sages-femmes et des communautés, en partenariat avec l'ensemble de la communauté des sages-femmes.

La durabilité économique : L'ICM s'efforce d'atteindre la stabilité financière en développant un modèle de financement durable pour soutenir ses activités de base. Cette approche nous permet de maintenir une programmation efficace et de nous adapter aux défis futurs.

La durabilité environnementale : L'ICM intègre la responsabilité environnementale dans ses activités et ses initiatives. Elle couvre entre autres la réduction des déchets, la priorité aux réunions virtuelles et la promotion de pratiques de sage-femme durables, le tout au service d'une planète plus saine pour tous.



Collecte de fonds pour l'association WithWomen

En 2019, l'ICM a créé WithWomen, une filiale caritative constituée aux Pays-Bas, sans capital de départ. L'ICM est membre du conseil d'administration de WithWomen.

En novembre 2024, l'ICM a lancé une campagne de dons pour WithWomen afin de financer des kits de terrain pour les sages-femmes au Bangladesh. Cette campagne a été lancée lors de la conférence régionale européenne, annoncée lors de la cérémonie d'ouverture et promue sur le stand de l'ICM. Son but était de recueillir des fonds pour l'une de nos AM, la Bangladesh Midwives' Society (BMS), qui avait besoin de kits de terrain, pour aider plus particulièrement les communautés déplacées. Le contenu des kits a été défini par la BMS, selon les disponibilités sur leur marché local. Cette campagne se poursuit et le rapport final sur les résultats sera communiqué en 2025.

Après le lancement, l'ICM a accru la visibilité de WithWomen grâce à une stratégie numérique impliquant de nombreux messages sur les réseaux sociaux, une vidéo dédiée et l'envoi de messages électroniques à plus de 24°000 abonnés à l'occasion du Giving Tuesday. Les points saillants ont été mentionnés dans trois bulletins d'informations mensuels afin d'impliquer encore davantage le réseau de l'ICM. En outre, une campagne payante ciblée sur les réseaux sociaux a permis d'élargir la portée de l'action, avec l'engagement de 27 110 personnes dans des pays choisis et 43°310 impressions.

Pour en savoir plus sur les campagnes et le travail de WithWomen, consultez le site suivant www.withwomen.org.

« Nos membres ne ménagent pas leurs efforts pour fournir chaque jour aux femmes, aux filles et aux nouveau-nés les services qu'ils méritent. Cette campagne de collecte de fonds va nous aider à fournir aux sages-femmes du matériel essentiel d'origine locale, garantissant ainsi la durabilité et le soutien de l'économie locale. Chaque kit de terrain que nous assemblons et distribuons aidera les sages-femmes à fournir des services aux femmes, aux jeunes filles et aux nouveau-nés qui en ont besoin »

- Asma Khatun, présidente de la Bangladesh Midwives Society



In Memoriam : Luc de Bernis

Luc de Bernis, ardent défenseur de la santé maternelle et néonatale, est décédé paisiblement le 6 avril 2024. Sage-femme honoraire et défenseur des rapports sur l'état de la pratique de sage-femme dans le monde, Luc était un proche collaborateur de l'ICM et une figure respectée de la communauté mondiale de la santé.

La carrière d'obstétricien-gynécologue de Luc s'est étendue sur de nombreuses années au Sénégal et au Tchad. Il a ensuite occupé des postes de direction à l'OMS et à l'UNFPA. Son engagement inébranlable en faveur de la profession de sage-femme et de la santé maternelle a laissé des traces durables, notamment ses contributions aux rapports sur l'état de la pratique de sage-femme dans le monde et à la série du Lancet sur la profession de sage-femme.

L'ICM a décerné à Luc le titre de sage-femme honoraire en 2014, en reconnaissance de son remarquable travail pour faire entendre la voix des sages-femmes et garantir leur représentation dans les espaces décisionnels essentiels.

Luc a eu un impact profond sur le travail des sages-femmes et a renouvelé notre engagement à poursuivre sa vision d'un monde où chaque femme a accès aux soins de qualité qu'elle mérite. Nous présentons nos plus sincères condoléances à la famille de Luc et à tous ceux qui l'ont aimé. Son travail continue d'inspirer et de guider la communauté mondiale de la santé.

En hommage à Luc, certains de ses proches collègues ont demandé à l'ICM de créer un fonds commémoratif en son nom sur le site Internet de WithWomen. Les dons au fonds serviront à reconnaître et récompenser les sages-femmes qui dispensent des soins dans les environnements les plus difficiles. Les prix seront décernés lors du congrès triennal de l'ICM en juin 2026 à Lisbonne, au Portugal.



Nouvelle image et refonte du site Web de l’ICM

En 2024 a eu lieu le lancement officiel du nouveau site Web de notre organisation. L’ICM a également rafraîchi son image de marque pour mieux refléter ses valeurs, sa mission et sa vision pour l’avenir de la profession de sage-femme. Cette transformation est le résultat d’un processus de collaboration et de consultation qui s’est déroulé sur deux ans et auquel l’ensemble de l’ICM a participé. Chaque aspect du développement du site Web a privilégié l’accessibilité et l’inclusivité, afin de constituer une plateforme intuitive et conviviale pour les sages-femmes, les AM et les partenaires mondiaux.



Au cours de son développement, l’ICM a largement collaboré avec des photographes du Japon, du Canada, d’Australie, d’Haïti, du Pakistan, d’Afghanistan, des États-Unis et d’Ouganda. Grâce à cette collaboration, nous disposons maintenant d’une photothèque qui présente les sages-femmes dans tous les contextes où elles travaillent : établissements de santé, communauté ou maisons de naissance. Ces photographies témoignent de la diversité de leur pratique. Vous trouverez plus d’informations sur cette photothèque plus loin dans ce rapport.



À la fin de l’année, le site Web de l’ICM a été nommé et a remporté deux prestigieux Anthem Awards. Cette sous-section du Webby Award récompense les organisations à mission. Le premier prix était une médaille d’or récompensant « un site Web qui met en évidence de manière éclatante et tangible le travail d’une organisation ou d’un programme mondial/e visant à sensibiliser l’opinion publique à une cause liée à la santé. »

Cette distinction renforce la visibilité des contributions essentielles des sages-femmes et souligne l’importance de défendre leur rôle dans le monde entier. Le second prix était l’Anthem Award for Community Voices, décerné par la communauté de l’Anthem Award, confirmant l’impact du site Web au sein du secteur de la SSRMNA et en dehors.

Le nouveau site Web s’aligne sur le plan stratégique de l’ICM. Il joue un rôle clé pour améliorer nos efforts de communication, en assurant une interaction optimale avec nos AM, nos donateurs et nos parties prenantes au niveau mondial.



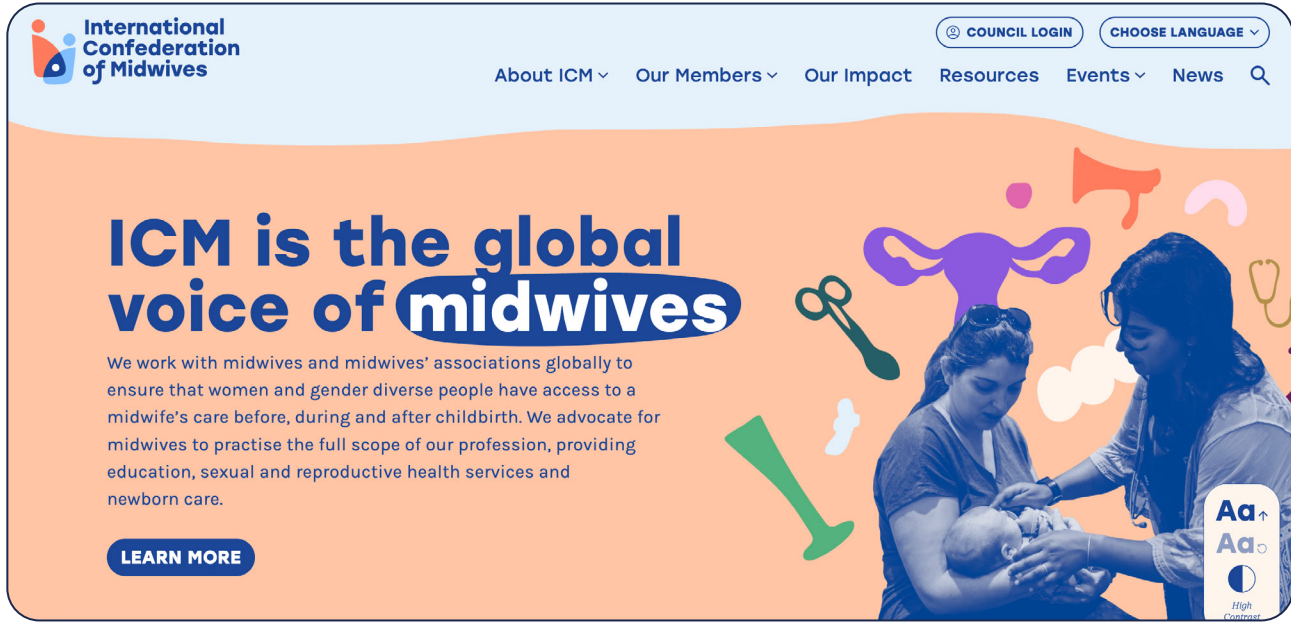
Depuis son lancement en février 2024, le nouveau site Web a accueilli plus de 234 000 utilisateurs actifs, soit 39 % de plus que l’année dernière. Ce succès démontre son rôle croissant en tant que source d’informations fiables sur la profession de sage-femme et la SSRMNA.

De plus, nous avons constaté une progression de 13 % sur les réseaux sociaux et nous avons remanié notre bulletin d’information, ce qui a entraîné 27 % d’engagement supplémentaire.

En améliorant sa présence numérique, l’ICM est mieux équipée pour s’adapter aux changements organisationnels et à l’évolution du paysage mondial. Elle permet de plus aux sages-femmes du monde entier d’avoir accès aux connaissances et au soutien dont elles ont besoin pour prospérer.

L’ICM remercie son partenaire Friendly Design Co. qui lui a permis de lancer cette ressource précieuse.

Refonte du site Web de l’ICM et présence numérique (au 31 décembre 2024)	
Followers sur les réseaux sociaux	123,580
Nouveaux followers sur les réseaux sociaux	14,851
Progression sur les réseaux sociaux d’une année sur l’autre	13.7%
Nombre total d’abonnés à la lettre d’information	24,792
Nouveaux abonnés	5,196
Progression du bulletin d’information d’une année sur l’autre	26.5%
Nombre total d’utilisateurs des pages Web	234,000
Croissance du nombre d’utilisateurs des pages Web	66,857
Croissance des pages Web d’une année sur l’autre	40%



Construire une photothèque et une vidéothèque pour montrer le travail des sages-femmes dans le monde entier

Pour réaffirmer notre engagement à mettre en évidence la profession de sage-femme en 2024 et pour combler une lacune dans nos stratégies de communications visuelles et notre plaidoyer en faveur de notre profession, l'ICM a créé, en 2023-24, une photothèque et une vidéothèque complètes qui mettent en évidence toute l'étendue du travail vital des sages-femmes dans le monde entier. Dans le cadre de ce travail, nous avons collaboré avec des photographes et des vidéastes afin de documenter les sages-femmes sur le vif dans différents contextes, zones géographiques et domaines de pratique. En collaboration avec nos AM, nos MLBC et nos organisations partenaires, nous avons engagé des photographes locaux pour capturer l'incroyable travail des sages-femmes dans des pays tels que l'Australie, le Bangladesh, le Brésil, le Canada, les États-Unis, le Guatemala, Haïti, le Japon, le Maroc, l'Ouganda, le Pakistan, la Palestine et le Rwanda.

Notre photothèque comprend désormais plus de 1 600 images professionnelles, tandis que notre vidéothèque présente des séquences dynamiques de sages-femmes, notamment celles qui travaillent dans des contextes humanitaires et de crise. Ces images ont été utilisées pour produire de courts documentaires et des vidéos de plaidoyer, mettant en évidence l'impact des sages-femmes dans la transformation de la SSRMNA et des droits. Ces diverses ressources visuelles sont devenues des outils essentiels pour mettre en avant la profession de sage-femme et son impact dans le monde entier.



Le nouveau site Web de l'ICM, ses réseaux sociaux, ses ressources et ses documents imprimés utilisent tous ces magnifiques photos et vidéos. Nous avons également partagé certaines images avec des partenaires et des médias qui en ont fait la demande, afin d'attirer l'attention sur la diversité des tâches réalisées par les sages-femmes sur l'ensemble de leur champ de compétences. En 2025, nous prévoyons de mettre certaines de ces photos à la disposition de nos AM.

Nous tenons à remercier les photographes dont les œuvres ont été ajoutées à la photothèque et à la vidéothèque de l'ICM en 2023-2024 :

Ashley Marston - Canada
Badr el Hardag - Maroc
Carla Molina - Guatemala
Danieli Maciel - Brésil
Esther Ruth Mbabzi - Ouganda
Evelyn Dos Anjos - Brésil
Fabeha Monir - Bangladesh
Janet Jarman - Pakistan
Khaula Jamil - Pakistan
Lucy Garrett - États-Unis
Lynzy Billing - Cisjordanie
Noriko Hayashi - Japon
Patrice Noel - Haïti
Tace Stevens - Australie





La directrice générale de l'ICM, Sally Pairman, quitte ses fonctions après huit ans à son poste

En 2024, Sally Pairman, la directrice générale de l'ICM a annoncé sa décision de mettre fin à ses fonctions en mars 2025. Après plus de huit ans de bons et loyaux services, Sally retournera dans son pays, en Nouvelle-Zélande. Sous sa direction, l'ICM a connu une expansion, une transformation et des progrès notables durant une époque agitée sur le plan du financement, des droits, des enjeux sociaux et de la santé.

Sandra Oyarzo Torres, la présidente de l'ICM, a salué la contribution de Sally à la transformation de l'organisation : « Nous soutenons la décision de Sally et nous comprenons son désir de retourner en Nouvelle-Zélande, même si nous sommes désolés de la voir partir. Sally a collaboré avec plusieurs conseils d'administration au cours des huit dernières années, et nous sommes tous très fiers de ce que nous avons accompli ensemble. »

Sally s'est montrée fière des avancées de l'ICM et optimiste quant à l'avenir de la Confédération : « *Je suis ravie de l'organisation qu'est devenue l'ICM, plus forte que jamais en 100 ans d'histoire, mais je suis encore plus impatiente de la voir continuer à se développer à l'avenir, en soutenant les sages-femmes et les associations de sages-femmes afin qu'elles puissent continuer à améliorer la vie des femmes, des nouveaux-nés et des communautés à travers le monde.* »

R2 : L'ICM est une organisation qui apprend et répond constamment et mieux aux besoins de ses membres de façon innovante

Conférences régionales de l'ICM au Rwanda et en Allemagne

En 2024, l'ICM a organisé deux conférences régionales à fort impact à Kigali, au Rwanda, en partenariat avec la Rwanda Association of Midwives (RAM) et à Berlin, en Allemagne, en partenariat avec l'Association allemande des sages-femmes (Deutscher Hebammenverband - DHV). Les conférences visaient à renforcer les capacités des sages-femmes et à consolider les associations dans le monde entier. Ces événements, qui s'inscrivent dans le cadre de l'engagement permanent de l'ICM à soutenir la communauté mondiale des sages-femmes, ont permis à ces dernières d'acquérir les connaissances, les compétences et d'établir les réseaux nécessaires pour faire progresser la profession dans leurs régions respectives. La conférence de Kigali était axée sur deux régions : l'Afrique et la Méditerranée orientale, tandis que la conférence de Berlin se concentrait uniquement sur l'Europe.

Sous le thème « Midwives 360 : des associations pour un monde en mutation », les conférences ont rassemblé un nombre impressionnant de participants : 344 sages-femmes

de 66 pays pour la conférence Afrique/Méditerranée orientale, et 347 sages-femmes de 50 pays pour la conférence Europe. Les événements se sont concentrés sur le renforcement des associations de sages-femmes en dotant les participants de compétences en matière de plaidoyer et en encourageant la collaboration régionale. La présidente de l'ICM, Sandra Oyarzo Torres, a donné le coup d'envoi des conférences en prononçant des remarques inspirantes aux côtés de figures éminentes du secteur de la santé. Au Rwanda, les personnalités suivantes étaient présentes : Josephine M. Murekezi, présidente de la Rwanda Association of Midwives et directrice des soins infirmiers et de la profession de sage-femme à l'hôpital King Faisal de Kigali ; le Dr Menelas Nkeshimana, chef du département du développement du personnel de santé au ministère de la Santé du Rwanda ; Mollie Fair, spécialiste régionale de la santé sexuelle et reproductive à l'UNFPA États arabes ; le Dr Allisyn Moran, chef de l'équipe de santé maternelle au département de la santé maternelle, néonatale, infantile et des adolescents et du vieillissement de l'OMS ; Sabah Hussain Ali Al-Zafari, président du CPR de la Méditerranée orientale et membre de la National Yemeni Midwives Association ; Olive Tengera,

membre du conseil d'administration pour la Région Afrique ; et Farida Shah, membre du conseil d'administration pour la Région Méditerranée orientale.

Parmi les intervenantes en Allemagne on peut citer Ursula Jahn-Zöhrens (qui remplaçait Ulrike Geppert-Orthofer victime d'un empêchement) de l'Association allemande des sages-femmes (DHV) et Lia Brigante, membre du conseil d'administration de l'ICM pour la Région Europe. Dans les deux pays, les cérémonies inaugurales ont insufflé une énergie palpable pour les journées à venir grâce à une prestation artistique vibrante et captivante.

Le premier et le deuxième jour, les participants ont assisté à des ateliers conçus pour développer des compétences essentielles en matière de gouvernance, de leadership, de finances et de communication, qui sont des domaines cruciaux pour le renforcement des AM. Ces ateliers s'appuyaient sur l'enquête biennale sur les besoins des membres de l'ICM, afin que les sessions répondent aux besoins spécifiques des participants. Une participante a déclaré : « Si nous avions bénéficié plus tôt de ces connaissances, nous aurions eu plus de succès avec nos demandes de subvention. » Le troisième jour, l'ICM et ses partenaires ont proposé des ateliers d'une demi-journée et d'une journée sur les compétences des sages-femmes, couvrant une série de sujets d'actualité, notamment les soins compétents pour les réfugiés et les demandeurs d'asile et la planification

stratégique pour l'expansion des unités de sages-femmes. Ces sessions ont dispensé une formation approfondie sur des compétences pratiques et des techniques avancées, permettant aux participants d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences et de les appliquer directement dans leur pratique quotidienne. Les participants ont également pu assister à des présentations d'affiches illustrant les travaux novateurs des sages-femmes dans toutes les régions.

Un exemple unique d'application régionale des réseaux mondiaux de l'ICM a été une session marquante sur l'Échange de connaissances du sud vers le nord qui a eu lieu en Allemagne. À cette occasion, des sages-femmes rwandaises expérimentées ont partagé leur expertise en matière de soins d'avortement complets, offrant à leurs collègues européens des informations inestimables et des exemples de pratique concrets.



L'ICM exprime sa gratitude envers la Rwanda Association of Midwives et l'Association allemande des sages-femmes pour leur partenariat précieux dans l'organisation de ces conférences régionales qui ont remporté un grand succès. Nous remercions également les sponsors et partenaires, notamment MSD for Mothers, Maternity Foundation, Laerdal Global Health, Sinapi Biomedical, RugeroMed, Project Family Safe-Birth, GE Health Care, Lightful, Weleda, Messer Gases, l'Université de Colombie britannique, European Journal of Midwifery, Laerdal Germany, KNOV et ResviNet, dont les contributions ont permis de rendre ces événements possibles. En outre, la troisième journée des conférences a été animée par l'ICM, la Maternity Foundation, l'OMS, l'American Academy of Pediatrics, Laerdal Global Health, l'AIME, Momentum Country and Global Leadership, MSD for Mothers, le Breech Birth Network et le Midwifery Unit Network. Ces collaborations ont jeté des bases solides pour les futures conférences régionales, renforçant l'engagement de l'ICM à soutenir les sages-femmes et les associations dans le monde entier.

Jumelage

Lancé en 2022 avec le soutien de la Fondation Gates, le projet pilote Twin to Win a facilité les partenariats entre les AM de contextes similaires afin de renforcer leur impact. Le projet a été mis en œuvre dans six pays : le Costa Rica, le Guatemala, le Burundi, l'Ouganda, le Mali et le Sénégal. Les six AM se sont concentrées sur le renforcement des capacités de leurs associations en augmentant le nombre de leurs membres et leur visibilité auprès du public, de leurs (non-)membres et de leurs ministères de la Santé respectifs. Les AM ont échangé des connaissances et des bonnes pratiques qui les ont aidées à identifier des politiques, des techniques et des stratégies efficaces pour atteindre les objectifs dans leur propre pays.

En voici quelques exemples :

- Au Mali, une communication sur la déclaration du Premier ministre demandant au ministre de la Santé de veiller à la bonne mise en œuvre des activités du projet a rehaussé l'image des sages-femmes.
- Au Sénégal, une réunion avec 15 journalistes a attiré l'attention sur la nécessité de modifier la loi afin de créer un organisme de réglementation pour les sages-femmes. Cette réunion a été déterminante pour la mise en œuvre de la loi adoptée le 30 décembre 2024.
- Au Guatemala, l'AM a organisé un petit-déjeuner de plaidoyer pour les principaux membres du ministère de la Santé, suivi de plusieurs autres réunions, dont deux avec le ministre de la Santé. L'AM tenait absolument à ce que son rôle essentiel dans le soutien aux femmes enceintes soit reconnu.

En 24, l'ICM a formé 4 experts en jumelage qui maîtrisent aujourd'hui l'art du jumelage et sont capables de partager leur expertise avec d'autres personnes intéressées par le lancement de leurs propres projets de jumelage. Un guide du jumelage pour débutant, destiné à aider les AM à nouer des partenariats fructueux par le biais de jumelages, sera de plus publié au début de 2025.



« Grâce à ce projet, l'association a été testée. Désormais le conseil d'administration a un logo et notre association est reconnue au niveau ministériel grâce aux enseignements tirés dans le cadre du jumelage. Nous disposons désormais d'un téléphone et bénéficions d'une aide en matière de comptabilité. Grâce à nos discussions avec nos collègues, le nombre de nos membres inscrits est passé de 11 à 104. »

- Costa Rica

« Le projet nous a aidés à comprendre que, quels que soient la culture ou le pays, il y a très peu de différences dans la pratique sage-femme. Les valeurs et la philosophie de la pratique sage-femme sont les mêmes. Le fait d'échanger et de se voir a engendré un sentiment d'appartenance et de faire partie d'une même équipe. Nous avons également réalisé que nous pouvons apprendre les uns des autres, ce qui a créé un lien indestructible entre nous. »

- Sénégal.



Renforcement des capacités

Bangladesh

Pendant toute l'année 2024, l'ICM a travaillé en étroite collaboration avec la Bangladesh Midwifery Society (BMS) pour renforcer ses systèmes et structures de gouvernance. Une évaluation des besoins de la BMS a été réalisée afin de mieux cerner ses besoins en matière de gouvernance. Suite à cette évaluation, un consultant externe a été engagé pour réviser la constitution de la BMS en bangla et en anglais afin de mieux répondre à ses besoins. Des réunions régulières ont été organisées avec la BMS pour faciliter ce processus et aborder d'autres questions, comme les procédures de l'association concernant les élections au conseil d'administration.

L'ICM a également soutenu les activités de plaidoyer de la BMS. Malgré des retards dus à une période d'instabilité politique dans le pays, d'importants progrès ont été réalisés. La BMS a organisé une réunion des parties prenantes en mai 2024 lorsque le responsable du plaidoyer de l'ICM s'est rendu dans le pays. Parmi les participants figuraient des représentants de l'UNFPA, de l'ICM, du Directorate General of Nursing and Midwifery

(DGNAM), du Bangladesh Nursing and Midwifery Council (BNMC), du Strengthening the National Midwifery Programme (SNMP), de la Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health, de Grand Challenges Canada, de Pro-Nurse, de Médecins Sans Frontières, de la BRAC James P Grant School of Public Health, d'organisations dirigées par des femmes et dirigées par la communauté, ainsi que du personnel et des membres de la BMS. La réunion a été l'occasion d'aborder des sujets cruciaux concernant l'optimisation de la profession de sage-femme et de la santé maternelle et néonatale au Bangladesh, ainsi que d'explorer des solutions pour remédier aux insuffisances dans la fourniture de soins de sage-femme.

Les participants ont effectué un exercice de cartographie des parties prenantes afin d'identifier les catégories de personnes et d'organisations ayant un pouvoir de décision, une influence et pouvant leur apporter un soutien financier. La réunion a permis de définir des objectifs de plaidoyer sur lesquels les parties prenantes peuvent travailler ensemble.

La création de coalitions a été mise en évidence comme une stratégie clé pour améliorer la collaboration et la coordination entre les parties prenantes afin de relever collectivement les défis et de tirer parti des opportunités. La discussion a révélé une volonté commune de collaborer pour atteindre des objectifs communs, de mutualiser les ressources et de tirer parti des compétences de chacun.



L'engagement du gouvernement du Bangladesh, en mai 2024, à nommer 10 000 sages-femmes supplémentaires représente une avancée encourageante pour renforcer les soins de santé pour les mères et les nouveau-nés. De plus, la BMS a milité pour l'instauration d'une bourse pour les élèves sages-femmes, qui n'avait toujours pas été adoptée à la fin de l'année 2024. Cette bourse permettra d'améliorer la rétention des élèves dans les établissements de formation de sages-femmes.

En novembre 2024, la BMS a organisé une réunion des parties prenantes avec des hôpitaux privés pour plaider en faveur de la création de postes de sages-femmes dans ces établissements. La BMS a présenté la procédure opératoire standard et un protocole de salle de travail, et a exhorté les hôpitaux à embaucher officiellement des sages-femmes, celles-ci ayant actuellement un statut d'infirmières. Ces activités feront l'objet d'un suivi en 2025.

Zambie

En octobre 2024, l'ICM s'est rendue en Zambie pour clôturer son initiative intitulée « Cadre pour les services de pratique sage-femme (MSF). Grâce au MSF, l'ICM a travaillé avec le ministère zambien de la Santé, la Midwifery Association of Zambia (MAZ) et les principales parties prenantes pour faire progresser et soutenir des modèles de soins sous la direction des sages-femmes, afin d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et l'attrait des services de santé.

Depuis sa création en 2022, le Cadre pour les services de pratique sage-femme a franchi des étapes importantes en Zambie, notamment en intégrant les priorités de la profession de sage-femme dans le plan stratégique national pour la santé et en créant le premier plan stratégique national pour les infirmières et les sages-femmes. Ce travail souligne les progrès louables réalisés dans le soutien au leadership, à la formation et à la réglementation des sages-femmes, ainsi qu'aux services de maternité en Zambie. Un document sur le MSF en Zambie a été soumis pour publication en 2024 et devrait être publié en 2025.



Maroc

Suite au tremblement de terre de magnitude 6,8 qui a dévasté le Maroc en 2023, les sages-femmes de l'Association marocaine des Sages-Femmes (AMSF) sont intervenues, avec le soutien de l'ICM, pour prodiguer des soins critiques aux femmes enceintes. Ces femmes, confrontées à une catastrophe naturelle, ont ainsi pu avoir accès à des kits de dignité et de soins aux nouveau-nés, à des vêtements chauds en plein hiver et à une sixième caravane médicale, soutenue par l'ICM, qui a rejoint cinq autres caravanes fournies par Direct Relief. Pendant cette crise, l'AMSF a fourni des soins prénatals, des consultations médicales générales et des dépistages de maladies, telles que le VIH, le diabète et l'hypertension. Au sein d'une équipe multidisciplinaire, les sages-femmes de l'AMSF ont également réalisé des échographies pour évaluer la santé du fœtus et ont organisé des séances d'éducation sur le planning familial, la nutrition et l'allaitement. L'AMSF a également fourni aux femmes un soutien

psychologique, démontrant les rôles divers et déterminants que jouent les sages-femmes dans leurs communautés, surtout en période de crise.

Pour répondre à ce besoin, l'AMSF a demandé à l'ICM de l'aider à parfaire la formation de ses membres. En 2024, l'ICM a organisé un programme de formation des formateurs (ToT) de trois jours à Rabat, en se basant sur le programme « Ready to Respond : A Midwife's Guide to Humanitarian Action » (Prêtes à intervenir : guide de la sage-femme dans l'action humanitaire) pour former des sages-femmes à l'évaluation des besoins en cas de crise, à la gestion des soins aux nouveau-nés dans les situations d'urgence et au plaidoyer en faveur de l'inclusion des sages-femmes dans les plans nationaux d'intervention d'urgence. Vous trouverez des informations supplémentaires sur le programme ToT au chapitre Priorité stratégique 4 de ce rapport.



Ouganda

En 2024, l'ICM et la National Midwives Association of Uganda (NMAU) ont uni leurs efforts pour organiser un atelier virtuel de renforcement des compétences en matière de plaidoyer, intitulé « Empowering Midwives for Maternal and Newborn Health Advocacy » (Donner aux sages-femmes les moyens de plaider en faveur de la santé maternelle et néonatale). Cet atelier, qui a réuni plus de 30 participants, dont le Comité exécutif national de la NMAU, des jeunes sages-femmes leaders et des coordinateurs régionaux, a permis de doter les sages-femmes et les militants ougandais des compétences essentielles en matière de plaidoyer pour améliorer et promouvoir la profession de sage-femme et influencer la politique de santé dans leur pays.

Le programme comprenait une série de sessions axées sur l'importance du plaidoyer, le rôle des sages-femmes dans les processus de plaidoyer,

d'élaboration de politiques et de prise de décision, ainsi que sur les tactiques permettant de créer des partenariats et des coalitions efficaces. Les participants ont également abordé les solutions possibles aux défis auxquels ils font face, à savoir, le manque de sages-femmes dans le pays, les dotations en personnel inadéquates, les opportunités limitées de leadership et d'avancement de carrière, les rémunérations insuffisantes et les mauvaises conditions de travail, ainsi que les ressources limitées pour les associations membres. Le format interactif, complété par une longue séance de questions-réponses, a favorisé un échange ouvert d'idées et de stratégies. Les participants ont alors tiré des enseignements de ce travail et développé des objectifs SMART pour les initiatives de plaidoyer proposées. Cela leur a permis d'être mieux outillés pour s'exprimer efficacement et défendre la profession de sage-femme.



Union européenne et Espace économique européen

La directive européenne relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles des sages-femmes (directive 2005/36/CE) a été rédigée pour la première fois en 1981 afin de fixer la norme minimale pour la formation des sages-femmes et de garantir la liberté de circulation des sages-femmes et des autres professionnels réglementés dans les pays de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE), soit 31 pays au total.

La directive a fait l'objet d'un certain nombre de mises à jour depuis sa rédaction initiale et, en 2024, la Commission européenne a entamé la préparation d'une nouvelle mise à jour. L'ICM a saisi cette occasion pour aligner la directive sur les Normes mondiales et les Compétences essentielles de l'ICM, étant donné qu'aucune mise à jour complète n'avait été effectuée depuis la rédaction initiale de la directive. La formulation de la directive était devenue obsolète et ne correspondait plus aux données actuelles et aux progrès scientifiques, et de nombreux pays éprouvaient des difficultés à mettre en œuvre ce texte rédigé en des termes vagues.

La directive européenne est importante pour plusieurs raisons : tout d'abord, elle définit la norme minimale pour la formation des sages-femmes dans 31 pays. Bien qu'elle soit censée être la norme minimale, dans beaucoup de ces pays, elle est utilisée comme la norme maximale et le champ de compétences maximum selon lesquels les sages-femmes sont autorisées à exercer. Deuxièmement, l'alignement sur les Normes mondiales et les Compétences essentielles de l'ICM offrirait aux AM un cadre permettant de s'assurer que la durée des programmes de formation des sages-femmes et leur champ d'application ne soient pas réduits, comme c'est le cas dans certains pays. Troisièmement, de nombreux pays en dehors de l'UE/EEE considèrent la directive européenne comme un point de départ standard lorsqu'ils définissent leurs propres normes et réglementations en matière de pratique sage-femme. La mise à jour pourrait avoir des répercussions sur les pays et les régions.

En février, l'ICM a présenté les résultats d'une enquête sur les propositions de mise à jour de la directive ainsi que des recommandations visant à garantir son alignement sur les Normes mondiales et les meilleures données probantes disponibles. En octobre, l'ICM a participé à une réunion en personne et à un atelier à Bruxelles pour discuter des changements envisagés. Ces rencontres ont permis à l'ICM de faire part de graves préoccupations concernant le projet de rapport. En effet, celui-ci n'incluait aucune révision significative par rapport au texte original et négligeait les avancées scientifiques majeures réalisées depuis la première directive.

Au cours de la phase suivante, l'équipe du bureau central de l'ICM et RPC Europe ont dirigé une collaboration avec l'Association européenne des sages-femmes (EMA) et

le Forum européen des associations d'infirmières et de sages-femmes (EFNNMA) pour préparer un modèle commun de propositions de révisions de la directive de l'UE. Cela, afin de s'assurer que ces recommandations soient alignées sur les Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme de l'ICM.

L'ICM a fait appel à RPC Europe afin de recueillir rapidement des informations et des commentaires sur les changements proposés. De plus, les membres de RPC ont réussi à mobiliser un grand nombre de parties prenantes à travers l'Europe, ce qui a permis d'élaborer rapidement, en un peu plus de deux semaines, une réponse collective et percutante. L'ICM, ses partenaires et ses membres ont fait circuler ce modèle parmi leurs contacts nationaux et, au total, au moins **96 institutions de 27 pays l'ont utilisé en partie ou en totalité pour fournir des commentaires sur les modifications à apporter à la directive. Ces institutions comprenaient 33 associations de sages-femmes, 55 établissements de formation et 8 organismes de réglementation..**

Institutions	96
Associations de sages-femmes	33
Établissements de formation	55
Organismes de réglementation	8

Ce travail se poursuivra jusqu'en 2025, et la nouvelle directive européenne sur les compétences est attendue d'ici la fin de l'année. Dans l'intervalle, l'ICM continue de planifier un travail de plaidoyer stratégique afin de s'assurer que les mises à jour sont conformes aux Normes mondiales et aux Compétences essentielles de l'ICM.

Nominations de sages-femmes en chef

Cette année, l'ICM s'est attachée à soutenir le travail de renforcement du leadership des sages-femmes à travers le monde des sages-femmes en chef en créant la Communauté de pratique mondiale des sages-femmes en chef (GCMCoP). La GCMCoP apporte un soutien ciblé aux sages-femmes en chef de quinze pays afin d'améliorer les compétences en matière de leadership, la reconnaissance professionnelle, la formation et la recherche, en les aidant à se développer dans le contexte unique de leur pays. La GCMCoP est présidée par Jacqueline Dunkley-Bent, la sage-femme en chef de l'ICM, et se réunit en ligne tous les mois. Chaque pays peut avoir un maximum de trois sages-femmes en chef dans le cadre de la GCMCoP. Alison Weatherstone (Australie) a été élue coprésidente par les membres existants de la GCMCoP.

Pour renforcer les éléments de preuves, l'ICM collabore avec le Burnet Institute pour mener une étude sur le rôle et l'impact des sages-femmes en chef. Cette étude vient de commencer et devrait s'achever en 2026.

R3 : Le Global Midwives' Hub devient la plateforme numérique de référence pour les informations vérifiées sur le paysage de la profession de sage-femme et de la santé maternelle et infantile afin d'encourager les sages-femmes, les AM et les parties prenantes à s'appuyer sur un plaidoyer fondé sur des données

En 2024, l'ICM a mis à jour le Global Midwives' Hub, la plateforme de référence qui s'appuie sur des données probantes pour faire progresser les politiques et la pratique de sage-femme. Dans le cadre de ce travail, plusieurs mesures fondamentales ont été prises pour assurer la réussite à long terme du projet et préparer la prochaine version et le lancement du Hub, prévus pour juillet 2025. Les progrès réalisés dans le cadre du développement du Hub en 2024 sont les suivants :

- **Changement d'appellation du projet :** Le projet a été renommé de Global Midwives Hub à Midwives' Data Hub pour plus de clarté et d'impact et pour créer une identité visuelle.
- **Planification stratégique :** Les principaux collaborateurs du projet ont été identifiés et une feuille de route décrivant les paramètres de réussite a été développée.
- **Engagement mondial :** Animation d'ateliers interactifs de plaidoyer lors de conférences régionales en Afrique et en Europe, auxquels ont participé des centaines de sages-femmes et de parties prenantes.
- **Développement piloté par l'utilisateur :** Collecte et intégration de retours reçus des ateliers des conférences régionales et suite à la collaboration avec les CPR de l'ICM.

Les travaux entamés cette année ont jeté les bases du lancement du Midwives' Data Hub, en veillant à ce qu'il devienne une ressource vitale pour le plaidoyer fondé sur les données. Il fournira aux sages-femmes, aux AM, aux défenseurs de la SSRMNA et aux décideurs politiques des informations fiables et faciles à utiliser pour réclamer le renforcement des services de SSRMNA et de la profession de sage-femme. Nous tenons à remercier Direct Relief pour son aide à la mise en œuvre du Midwives' Data Hub et plus particulièrement pour le détachement de Jessica White, spécialiste en information géographique et responsable du Midwives' Data Hub, auprès de l'ICM pour le développement du Hub en 2024 et 2025.

Réflexions

Au cours de cette année, l'ICM a renforcé sa durabilité, a accru son influence mondiale et gagné en visibilité grâce à un financement stratégique, à des améliorations en matière de gouvernance et à des transformations numériques. Parmi ses principales réussites, citons la refonte de notre site Web qui a entraîné une hausse du nombre d'utilisateurs de 40 %, l'élargissement du plaidoyer et le renforcement des associations de sages-femmes grâce aux conférences régionales, ainsi que la poursuite de notre programme réussi Twin to Win. De plus, l'organisation s'est engagée encore davantage en faveur de l'égalité des sexes avec le plan G-JEDI, elle a renforcé les réseaux de sages-femmes par le biais de partenariats et a investi dans la durabilité à long terme avec le nouveau Midwives' Data Hub, rebaptisé et remodelé, dont le lancement est prévu en 2025.

« C'est passionnant de voir à quel point la conversation autour de la pratique sage-femme a évolué. Il y a quelques années, on cherchait avant tout à défendre le rôle de la sage-femme dans les systèmes de santé. Aujourd'hui, nous allons beaucoup plus loin en nous penchant sur des questions, telles que la rétention, les systèmes de soutien et la collaboration interprofessionnelle, là où les sages-femmes jouent un rôle essentiel dans la prestation des soins. C'est formidable de voir l'ICM mener et soutenir cette évolution. »

- Etienne Langlois, Chef d'équipe, Données probantes et connaissances, PMNCH



PS2 : Appuyer la diffusion et la mise en œuvre du Cadre professionnel de l'ICM

R4 : Le Cadre professionnel de l'ICM guide la mise en place d'une profession de sage-femme autonome dans les pays

La pratique sage-femme en tant que profession autonome

Grâce au déploiement et à la mise en œuvre du Cadre professionnel de l'ICM dans chaque pays, l'ICM s'engage à réduire la mortalité et la morbidité maternelles et néonatales évitables et à améliorer la satisfaction des femmes à l'égard des soins. En renforçant tous les éléments de la pratique sage-femme, nous relèverons les normes de compétences des sages-femmes et nous améliorerons la qualité des services de pratique sage-femme pour les femmes, leurs nouveau-nés et leurs familles.

Cette année, l'ICM a réaffirmé son engagement à s'assurer que les sages-femmes sont reconnues et respectées en tant que professionnelles et membres à part entière des systèmes de santé. Notre travail a entre autres porté sur les domaines suivants :

Maisons de naissance

Les données actuelles confirment que les maisons de naissance (MLBC) offrent des soins sûrs et bénéfiques aux femmes ayant une grossesse normale dans les pays à revenus élevés. Cependant, nous manquons de données sur la sécurité et les avantages éventuels des MLBC dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (PFR-PRI).

En réponse, l'ICM a réuni un groupe de chercheurs internationaux qui ont publié cette année six documents sur les MLBC. Ces documents comprennent des études de cas, une note d'orientation et le développement d'un outil d'évaluation de la préparation des installations, et sont basés sur la recherche sur les MLBC entreprise par l'ICM en Ouganda, en Afrique du Sud, au Bangladesh et au Pakistan entre 2021 et 2023. La note d'orientation expose les principales conclusions de l'étude et les processus et les mécanismes nécessaires à l'expansion des maisons de naissance. Elle propose également une série de mesures pour une mise en œuvre réussie des MLBC.

Cette année a marqué une étape importante avec l'ouverture de BB Gårda, la première maison de naissance suédoise. Ce lancement a souligné l'importance d'élargir l'accès aux établissements de naissance et de promouvoir des soins centrés sur les femmes qui leur donnent les moyens d'action tout au long de l'accouchement. Lia Brigante, membre du conseil d'administration de l'ICM pour la Région Europe, a prononcé un discours à l'occasion de l'ouverture, soulignant le rôle vital des sages-femmes en tant que défenseuses des droits humains, en particulier pour garantir le choix du lieu de naissance.

Développement de l'outil d'évaluation de la préparation des installations

L'un des éléments identifiés dans le projet de recherche de l'ICM sur les MLBC est le besoin de disposer de conseils et d'outils pratiques pour aider les parties prenantes à mettre en place et à gérer efficacement les MLBC. Parallèlement au projet sur les MLBC, l'ICM a travaillé en partenariat avec le ministère zambien de la Santé, l'UNFPA et l'Association des sages-femmes de Zambie (MAZ) pour mettre en œuvre le Cadre pour les services de pratique sage-femme (MSF) dans ce pays. Dans le cadre de ce travail, le ministère de la Santé de Zambie a annoncé qu'il souhaitait créer plusieurs unités dirigées par des sages-femmes, de préférence en convertissant des centres de santé existants présentant les caractéristiques souhaitées. Cela a conduit à la rédaction, par l'équipe de l'ICM, d'une version provisoire de l'Outil d'évaluation de la préparation des installations (FRAT) pour aider le ministère de la Santé à trouver des établissements appropriés.

Au fur et à mesure que les conclusions du projet de recherche sur les MLBC se sont dégagées, l'ICM a demandé au cabinet de consultants en recherche Novametrics d'appliquer les enseignements du projet MLBC de plus grande envergure pour réviser et améliorer l'outil FRAT afin de l'utiliser en Zambie dans le cadre plus large du MSF. Dans l'idéal, l'ICM souhaitait que l'outil soit adaptable à d'autres PFR-PRI afin de pouvoir le proposer à d'autres parties prenantes de la pratique sage-femme qui souhaitaient lancer ou renforcer des modèles de soin sous la direction des sages-femmes. Le FRAT a donc été testé au Pakistan, un pays choisi en partie parce qu'il se trouve dans une région différente, et en partie parce qu'une bonne relation de travail avait été établie avec l'équipe de recherche qui avait mené l'étude MLBC de plus grande envergure dans ce pays. De plus, nous étions certains qu'ils avaient les compétences et les capacités nécessaires pour mener à bien l'essai pilote dans les délais impartis.

L'objectif principal de FRAT est le suivant :

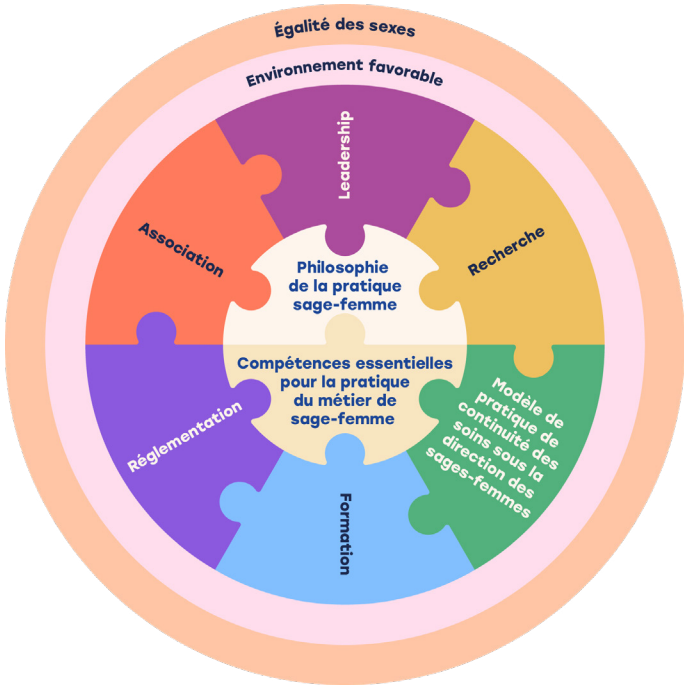
1. Évaluer si un établissement de santé convient pour devenir une unité dirigée par des sages-femmes
2. Utiliser l'outil pour collecter des données sur les établissements de santé qui pourraient être sélectionnés pour devenir des unités dirigées par des sages-femmes

Le FRAT a été testé dans huit établissements de santé au Pakistan et dans neuf établissements de santé répartis dans trois provinces en Zambie. L'objectif de cette mission était double :

- i. tester l'utilité et la pertinence du FRAT dans deux pays, et
- ii. identifier trois établissements zambiens susceptibles d'être désignés comme unités dirigées par des sages-femmes dans un avenir proche. L'ICM étudie actuellement le rapport des conclusions de l'essai pilote du FRAT.

Guide d'application du Cadre professionnel de l'ICM

Pendant toute l'année 2024, l'ICM a travaillé à l'élaboration d'un guide d'application du Cadre professionnel de l'ICM. Ce guide a pour but d'aider les sages-femmes, les associations de sages-femmes et les autres parties prenantes à comprendre comment utiliser et appliquer efficacement le cadre. Ce guide adopte un format point par point, enrichi d'exemples concrets et de questions de réflexion pour aider les sages-femmes à utiliser le Cadre et à défendre son adoption dans leurs propres systèmes de santé. Le guide sera publié en 2025.



R5 : Les ressources et les programmes de formation des sages-femmes de l'ICM sont diffusés et utilisés

Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme

Les Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme (2024) de l'ICM décrivent les connaissances, capacités techniques et comportements professionnels minimums exigés pour pouvoir utiliser le titre de sage-femme, tel qu'il est défini par l'ICM, lorsqu'une personne commence à pratiquer le métier de sage-femme. Les Compétences sont fondamentales et sont celles que toute sage-femme devrait avoir acquises lors de sa formation avant de commencer à exercer.

En 2023, l'ICM a entrepris une vaste consultation pour mettre à jour les Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme dans le cadre de son cycle de révision quinquennal. Les mises à jour ont été approuvées par le Conseil de l'ICM en juin 2024, et les nouvelles Compétences ont été lancées en août. La dernière version comprend l'ajout de la catégorie 2, qui porte spécifiquement sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation (SDSR), la contraception et les soins préalables à la conception. Même si les Compétences essentielles de l'ICM de 2019 traitaient déjà de la SDSR, la publication de nouveaux documents

d'orientation par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ainsi que les commentaires reçus des parties prenantes à l'échelle mondiale ont pointé l'utilité de clarifier ces compétences et de mieux les mettre en évidence.

Cette année, l'ICM a entrepris plusieurs activités de diffusion pour promouvoir les Compétences révisées, telles que des ateliers lors de conférences régionales au Rwanda et à Berlin, ainsi que des webinaires, des vidéos et des guides explicatifs, qui sont disponibles sur notre site Web et notre chaîne YouTube. De plus, d'autres partenaires internationaux

ont incorporé la version révisée des Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme dans leurs travaux et programmes actuels. Par exemple, l'UNFPA devrait publier en 2025 son Modèle de programme d'études des sages-femmes par admission directe sur trois ans.

L'ICM continuera à promouvoir et à défendre l'adoption des Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme dans tous les contextes afin d'améliorer la sécurité et la qualité de la pratique sage-femme dans le monde entier.



Parcours de développement de la formation des sages-femmes

L'ICM s'engage à créer des outils pour les formateurs de sages-femmes, dans le but d'améliorer la conception et la mise en œuvre des programmes de formation de sages-femmes avant qu'elles commencent à exercer. En 2024, l'ICM a lancé plusieurs outils et guides de soutien à la formation des sages-femmes. Collectivement, ces ressources font partie du Parcours de développement de la formation des sages-femmes (MPaTh) de l'ICM.

Ces ressources sont disponibles sur le site Web de l'ICM et comprennent des lignes directrices pour la conception des programmes d'études, l'intégration des compétences de sage-femme de l'ICM dans les programmes d'études, l'élaboration d'évaluations de la formation de sage-femme et des lignes directrices pour les sites cliniques.



Alliance pour l'amélioration de la formation des sages-femmes

The Alliance to Improve Midwifery Education (AIME) is a consortium of leading global L'Alliance pour l'amélioration de la formation des sages-femmes (AIME) est un consortium d'organisations internationales de premier plan qui travaillent ensemble pour améliorer la formation des sages-femmes dans le monde.

L'AIME offre une plateforme pour renforcer la collaboration et les partenariats efficaces qui sont nécessaires pour mettre en œuvre et évaluer l'efficacité des programmes qui peuvent favoriser l'amélioration de la qualité de la formation des sages-femmes, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PFR-PRI). Depuis sa création en 2021, l'AIME a collaboré avec des partenaires et des parties prenantes pour atteindre plus de 8 500 prestataires de soins de santé et formateurs de sages-femmes et d'infirmiers dans plus de 100 pays. Les partenaires fondateurs de l'AIME sont l'UNFPA, l'ICM, l'OMS, Laerdal Global Health, la Liverpool School of Tropical Medicine, le Burnet Institute et Jhpiego.

Série de webinaires de l'AIME : former des sages-femmes compétentes

Le groupe AIME a animé quatre webinaires organisés par l'ICM et l'UNFPA au cours du deuxième semestre 2024. Chaque webinaire live durait une heure et était traduit en français et en espagnol. Cette série a connu un grand succès, réunissant plus de 800 participants de 96 pays. Les webinaires étaient présidés par des experts en éducation de l'ICM et accueillaient des invités. Les sessions comprenaient des mises à jour des ressources, des discussions de groupe et des études de cas.

Les webinaires ont donné un aperçu des ressources et des outils de l'ICM conçus pour renforcer la formation des sages-femmes et se sont principalement concentrés sur le Parcours de développement de la formation des sages-femmes (MPaTh). Vous trouverez ci-dessous une description générale de ces webinaires :

1. Améliorer la formation des sages-femmes : Exploration du Parcours de développement de la formation des sages-femmes (MPaTh)

Cette session passait en revue les ressources MPaTh de l'ICM, y compris la façon dont les écoles de sages-femmes, les éducateurs et les responsables politiques peuvent adapter le parcours à leurs besoins individuels. La session comprenait un panel de parties prenantes réunissant quatre experts en formation de sages-femmes de la Région Afrique et montrait comment les ressources MPaTh ont été utilisées pour renforcer la formation initiale des sages-femmes dans des contextes variés.

2. Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme 2024

La session portait essentiellement sur les Compétences essentielles mises à jour en 2024, en particulier l'ajout d'une nouvelle catégorie axée sur la santé et les droits en matière de santé sexuelle et reproductive (SDSR), et encourageait les éducateurs à s'assurer que leurs programmes et pratiques sage-femme étaient alignés. Des orateurs invités donnaient des exemples de la manière dont les Compétences essentielles peuvent être utilisées comme outil de plaidoyer. Le webinaire soulignait également que les sages-femmes doivent renforcer leurs compétences en matière de soins dans des domaines clés, tels que la SDSR et les crises humanitaires.

3. Intégration des compétences de l'ICM dans les programmes d'études de sages-femmes

Au cours de ce webinaire, l'ICM a partagé le kit de ressources qu'elle a mis au point pour aider les éducateurs à mettre en œuvre un programme d'études basé sur les Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme de l'ICM et les Normes mondiales de l'ICM pour la formation des sages-femmes. Cette session présentait des outils de cartographie des modules qui permettront aux formateurs de sages-femmes de revoir leur programme d'études et de soutenir la mise en œuvre des compétences actualisées. Une étude de cas du Rwanda a permis de mieux comprendre l'élaboration d'un programme d'études des sages-femmes basé sur les compétences et a fourni des suggestions pour le développement du corps professoral sage-femme.

4. Principes et approches de la prise en compte des apprentissages antérieurs (RPL) dans les programmes de formation initiale des sages-femmes

Ce webinaire expliquait ce que l'on entend par prise en compte des apprentissages antérieurs et en quoi elle constituait une stratégie vitale pour remédier à la pénurie mondiale de sages-femmes et élargir la participation à la formation initiale des sages-femmes. Le webinaire a exploré les définitions de ce qui constitue l'apprentissage, les types de RPL, ainsi que les avantages et les meilleures pratiques de RPL dans le cadre de la formation des sages-femmes, après quoi deux études de cas globales ont été présentées pour mettre en évidence des exemples de RPL dans le cadre de la formation des sages-femmes.



Outil d'apprentissage numérique des Compétences de l'ICM

Développé conjointement par l'ICM et Laerdal, [l'Outil d'apprentissage numérique des Compétences de l'ICM](#) a été conçu pour permettre aux formateurs de sages-femmes de préparer les élèves à la pratique clinique. À l'aide de la plateforme SimCapture, les élèves s'exercent dans des scénarios cliniques par le biais de l'apprentissage par les pairs. Les cours de formation, basés sur les Compétences essentielles de l'ICM, ont utilisé la technologie mobile pour fournir aux éducateurs un retour d'information en temps réel sur les progrès des élèves.

- En 2024, l'outil d'apprentissage a été mis à jour pour s'aligner sur les compétences essentielles actualisées de l'ICM dans le cadre du partenariat Laerdal-ICM. Étant donné qu'il s'agissait de la première ressource mondiale basée sur ces compétences actualisées, elle a suscité un vif intérêt de la part des établissements d'enseignement.
- La recherche et la mise en œuvre ont commencé dans des universités au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Suède et en Allemagne. Les conclusions sur son impact sur la formation des sages-femmes seront publiées en 2025.
- L'UNFPA Rwanda a acquis l'outil pour l'utiliser dans un but non lucratif dans la plus grande université du Rwanda, afin d'aider le gouvernement à renforcer les compétences des sages-femmes et à accroître la capacité des effectifs à l'échelle nationale.

R6 : L'ICM promeut et soutient le leadership des sages-femmes individuelles, des AM et des CPR en reconnaissant les rôles de leadership formels et informels

Leadership des sages-femmes

Consciente de l'importance du leadership intergénérationnel dans la pratique sage-femme, l'ICM a modifié son approche en 2024 pour soutenir le développement du leadership et du plaidoyer des sages-femmes de toutes les générations. Plutôt que de se concentrer sur des groupes d'âge spécifiques, comme les jeunes sages-femmes leaders (YML) et les leaders exécutifs sages-femmes (EML), l'ICM met l'accent sur le leadership en tant qu'attribut essentiel pour toutes les sages-femmes. Au cours de l'année, l'ICM a continué à développer son approche en matière de leadership grâce à des consultations approfondies avec les AM, ainsi qu'en renforçant les mécanismes et les groupes existants, tels que les Comités professionnels régionaux (CPR), dans le but d'améliorer les liens régionaux et de créer une communauté de pratique pour les responsables de la pratique sage-femme. Jacqueline Dunkley-Bent, la sage-femme en chef de l'ICM, a grandement contribué à renforcer l'engagement des parties prenantes dans la stratégie de leadership de l'ICM. Elle a atteint cet objectif en organisant des réunions ciblées avec de jeunes sages-femmes leaders et des sages-femmes leaders en devenir lors des conférences régionales au Rwanda et en Allemagne, ainsi qu'en menant des sessions d'engagement supplémentaires avec des élèves sages-femmes dans divers contextes. En outre, les ateliers de leadership organisés lors de la conférence régionale ont permis de développer la stratégie de leadership et de susciter l'intérêt pour un nouveau programme de l'ICM, le Midwife Leaders Executive Sponsorship Programme (Programme de parrainage des leaders exécutifs sages-femmes), qui sera lancé au deuxième trimestre 2025.

En 2024, une délégation de l'ICM dirigée par la sage-femme en chef Jacqueline Dunkley Bent, a assisté à la conférence Women Lift Health (WLH) qui s'est tenue en Tanzanie du 6 au 8 avril. La délégation comprenait également Ashu Martha Egbe et Harriet Nayiga, anciennes YML, ainsi qu'Olive Tengera, membre du conseil d'administration pour la Région Afrique. La conférence a rassemblé un groupe diversifié de dirigeants du secteur de la santé mondiale autour du thème « Réimaginer le leadership : de nouvelles approches pour de nouveaux défis. » La conférence a également mis en lumière la contribution majeure des personnels soignants de sexe féminin, notamment les sages-femmes, au renforcement des systèmes de santé. Pendant la conférence WLH, l'équipe de l'ICM a organisé une série de réunions avec des partenaires et des donateurs de haut

niveau, dont la Fondation Gates, afin de discuter du travail de l'ICM et de l'importance des sages-femmes et de leurs contributions en matière de leadership.

L'ICM s'est attachée à soutenir le travail de renforcement du leadership des sages-femmes à travers le monde des sages-femmes en chef en créant la Communauté de pratique mondiale des sages-femmes en chef (GCMCoP). Voir plus haut pour de plus amples informations sur la GCMCoP.



« Le travail de l'ICM pour renforcer le leadership des sages-femmes est essentiel. En faisant progresser les compétences et en aidant les sages-femmes à accéder à des rôles décisionnels, nous veillons à ce que les sages-femmes aient leur mot à dire. Le renforcement des associations nationales de sages-femmes est un élément essentiel de cet effort, car ces associations sont indispensables pour faire évoluer la situation et amplifier la voix des sages-femmes là où cela compte le plus. »

- Allisyn Moran, chef de l'unité Santé maternelle, OMS

R7 : La continuité des soins sous la direction des sages-femmes est reconnue au niveau mondial comme le modèle de soins le plus durable d'un point de vue économique, social et environnemental pour les services de santé maternelle et infantile

En 2024, Sally Pairman, directrice générale de l'ICM, a été coprésidente du groupe de travail sur les modèles de soins de pratique sage-femme, établi par le Groupe consultatif stratégique et technique d'experts (STAGE) pour la santé et de la nutrition de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent. STAGE conseille le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS, et avec son accord, le groupe a donné la priorité aux modèles de soins de pratique sage-femme (MMoC) pour orienter les États membres en vue de réduire la mortalité et la morbidité maternelles et néonatales évitables. Le groupe de travail a dirigé l'élaboration et la consultation d'un document de synthèse global sur [la transition vers des modèles de soins de pratique sage-femme](#).

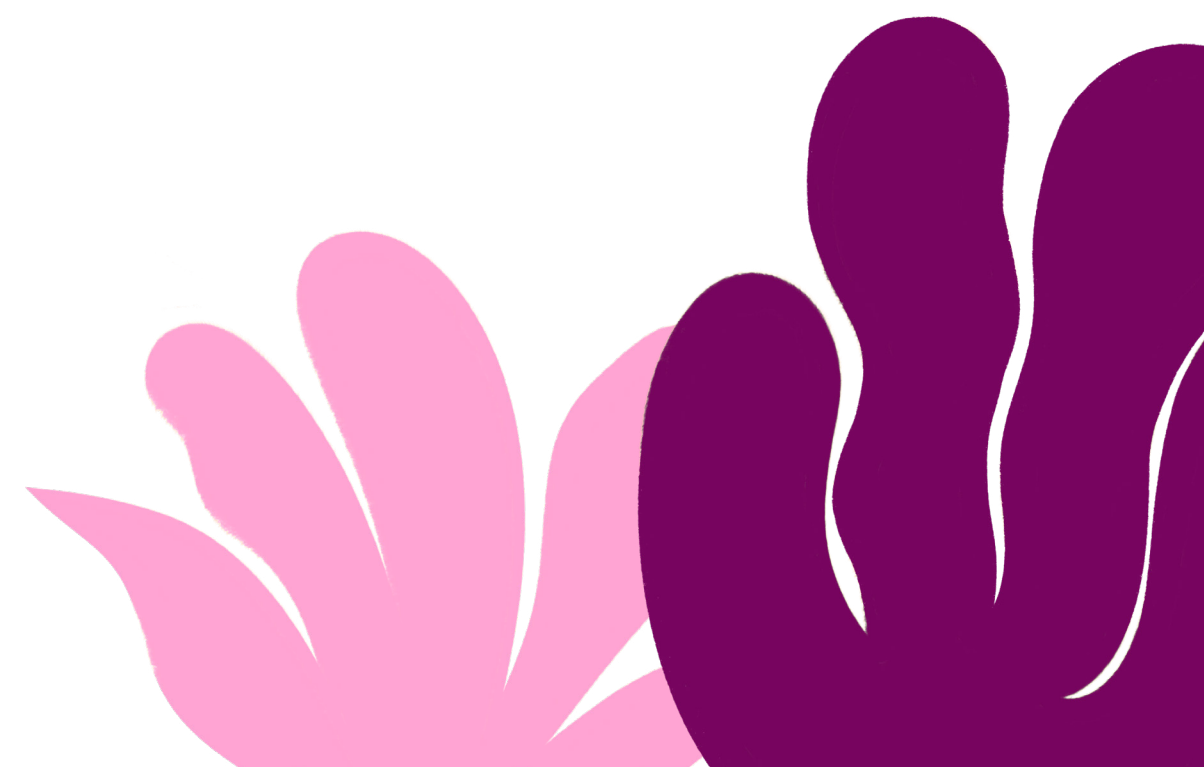
Le document de synthèse a été publié en octobre 2024. Il présente les recherches et les données probantes nécessaires pour convaincre les pays d'envisager la transition des services de maternité existants au MMoC. Ces modèles de soins sont dirigés par des sages-femmes autonomes, qui dispensent des soins aux mères et aux nouveau-nés sur toute l'étendue de leur champ de compétences. Un guide d'application a alors été publié pour expliquer point par point la mise en place de ce nouveau modèle de prestation de services au sein des systèmes de santé. Les deux documents ont fait l'objet d'une vaste consultation. Les partenaires ont travaillé ensemble pour élaborer une stratégie de plaidoyer visant à accélérer l'adoption et le soutien du MMoC. Il est prévu de lancer le guide d'application lors de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2025. Le Midwifery Accelerator sera lancé en 2025 pour mettre en avant l'énoncé de position et le guide d'application du MMoC, et encourager la collaboration entre partenaires pour la mise en œuvre.

Réflexions

Le Cadre professionnel de l'ICM a joué un rôle essentiel en garantissant des modèles de soins de pratique sage-femme, en améliorant la formation des sages-femmes et en faisant progresser les résultats en matière de santé maternelle et néonatale. Cette année, l'ICM a apporté sa contribution aux connaissances mondiales sur les MLBC, a coprésidé le groupe de travail de l'OMS sur les modèles de soins en pratique sage-femme, a renforcé la formation des sages-femmes grâce à MPath, a participé à l'AIME et à une série de séminaires en ligne, a publié les Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme 2024 et a travaillé avec Laerdal pour affiner l'outil d'apprentissage numérique ; autant d'éléments essentiels à l'amélioration de la profession de sage-femme à l'échelle mondiale. L'ICM a également élargi sa stratégie sur le leadership. Dans l'ensemble, 2024 a été une année transformatrice pour l'ICM, marquée par des avancées dans la formation des sages-femmes, l'innovation numérique, le développement du leadership et le plaidoyer en faveur des soins sous la direction des sages-femmes.

« L'ICM a été un partenaire clé dans l'élaboration et la promotion du document de position de l'OMS sur les modèles de soins des sages-femmes. En tant que porte-parole mondial des sages-femmes, l'ICM apporte un éclairage inestimable sur les diverses réalités de la profession de sage-femme dans le monde. »

- Catherine Taylor, MSD



PS3 : Collaborer avec des partenaires pour développer le mouvement en faveur de la profession de sage-femme et renforcer le rôle des sages-femmes

R8 : Amélioration de l'efficacité du plaidoyer et des communications sur l'impact et le besoin de sages-femmes

En amplifiant l'impact de la pratique sage-femme, en obtenant des engagements politiques et en augmentant les investissements, les efforts de plaidoyer peuvent conduire à un changement systémique, garantissant que les sages-femmes reçoivent les ressources, la reconnaissance et le soutien dont elles ont besoin pour fournir des soins de qualité. Un plaidoyer convaincant met non seulement en relief l'important travail réalisé par les sages-femmes, il fait aussi la lumière sur les pénuries d'effectifs, la réduction de la mortalité maternelle et néonatale et l'amélioration des soins de santé pour les femmes, les enfants et les communautés à travers le monde. Vous trouverez ci-dessous quelques moments clés du plaidoyer et de la communication en 2024.

- **La Première ministre du Bangladesh, Sheikh Hasina, a annoncé qu'elle allait recruter 10 000 sages-femmes supplémentaires** afin d'améliorer les soins de santé maternelle et néonatale, portant leur nombre à 30 000, comme elle l'avait promis. S'exprimant lors du dialogue mondial de la CIPD30 sur la diversité démographique et le développement durable, elle a souligné les efforts déployés par son gouvernement pour réduire la mortalité maternelle et néonatale. Lire [l'article complet dans le Daily Star](#).
- En collaboration avec l'OMS, le ministère ougandais de la Santé et les principales parties prenantes, l'ICM a **révisé et finalisé le cadre stratégique national pour les soins infirmiers et de pratique sage-femme**. Cette étape représente un progrès essentiel dans le renforcement des effectifs d'infirmières et de sages-femmes en Ouganda. Le cadre a été conçu pour s'aligner sur les objectifs de santé du pays, en soutenant davantage les professionnels de la santé et en améliorant l'accessibilité à des soins de qualité. Voir l'annonce de l'OMS [ici](#).
- L'ICM a **animé des ateliers et des sessions de formation pour renforcer les capacités de plaidoyer et de communication** des principales parties prenantes et des AM du Bangladesh, du Maroc, d'Ouganda et du Rwanda, ainsi que des participants à la conférence régionale européenne de Berlin, tout en soutenant le développement et la mise en œuvre de plans d'action en matière de plaidoyer.
- **Pour améliorer le plaidoyer fondé sur des données**, l'ICM a organisé des ateliers régionaux sur les données et le plaidoyer en Afrique, en Méditerranée orientale et en Europe, dotant les AM des compétences nécessaires pour utiliser les données dans le plaidoyer en faveur de la pratique sage-femme et de la SSRMNA. Ces sessions ont également servi à inciter les participants à utiliser davantage le Global Midwives' Hub.

Les commentaires des participants sont pris en compte pour faire évoluer le Hub afin qu'il réponde mieux aux besoins des AM.

- Afin de renforcer le plaidoyer stratégique, l'ICM a procédé à une **cartographie des parties prenantes afin d'identifier et de mobiliser ses principaux alliés**. La Bangladesh Midwifery Society (BMS) a réuni les parties prenantes pour aborder les problèmes critiques qui se posent dans les services de pratique sage-femme. Les parties prenantes ont reconnu que former des coalitions est une stratégie efficace pour améliorer la coordination et tirer profit de l'expertise et des ressources collectives, ce qui constitue un résultat clé.
- En Ouganda, l'ICM a organisé un **atelier SMART de renforcement des compétences en matière de plaidoyer pour la National Midwives Association of Uganda (NMAU)**, pour donner aux sages-femmes les moyens de plaider en faveur de politiques de santé maternelle et néonatale. Lire [ce blog](#) pour en savoir plus sur l'atelier.
- L'ICM a renforcé le plaidoyer mondial en faveur de la santé maternelle et néonatale en participant au **groupe de travail « Every Woman Every Newborn Everywhere » (EWENE) sur le plaidoyer et la redevabilité**. Le groupe de travail réunit des défenseurs nationaux, régionaux et mondiaux, ainsi que d'autres parties prenantes, afin de mener des initiatives de plaidoyer communes qui soutiennent les engagements liés à l'EWENE. Grâce à sa participation au groupe de travail, l'ICM a pu faire progresser ses objectifs clés en matière de survie maternelle et néonatale, améliorer les résultats en matière de santé et réduire le nombre de mortinaissances.
- L'ICM s'est jointe aux parties prenantes de la profession de sage-femme à Kampala, en Ouganda, pour **célébrer le dévouement et l'impact des sages-femmes ougandaises lors de la cérémonie de remise des prix aux sages-femmes**, organisée par l'ambassadrice suédoise Maria Håkansson. Treize sages-femmes ont été récompensées pour leur engagement exceptionnel, leur résilience et leur contribution à l'amélioration des soins de santé dans leurs établissements et leurs communautés. L'événement a rassemblé des représentants de l'UNFPA, de l'OMS, du ministère de la Santé, des responsables gouvernementaux, des partenaires du développement, des associations de professionnels de la santé, des organisations de la société civile et des médias, soulignant le rôle vital des sages-femmes ougandaises dans le renforcement de la santé maternelle et néonatale. En savoir plus [ici](#).
- Dans l'UE/EEE, l'ICM a été tout d'abord invitée à présenter ses suggestions de modifications de la directive européenne sur la reconnaissance des qualifications professionnelles (sage-femme) par écrit, puis en personne lors d'une réunion ciblée à Bruxelles, en Belgique. [L'enregistrement est disponible ici](#). Fin 2024, l'ICM a publié un appel à propositions pour trouver un expert de l'UE qui l'assisterait dans cette tâche au cours de l'année à venir. Les mises à jour de la directive européenne sont attendues pour la fin de l'année 2025.

La campagne PUSH

- En 2024, l'ICM a décidé de reprendre les rênes de [la campagne PUSH](#) en la supervisant en interne, pour l'adapter aux enjeux financiers et politiques actuels et en maximiser l'impact. En 2024, après avoir transféré la campagne PUSH de la société qui en avait la charge à l'ICM, l'organisation a entamé le processus de recrutement d'un nouveau chef de campagne, qui s'est terminé en septembre.

Au lieu d'une campagne décennale, l'ICM a opté pour une approche simplifiée sur deux ans, qui correspond à la durée de son triennat stratégique. Cette approche se concentrera sur l'établissement d'une preuve de concept, permettant d'améliorer la collecte de fonds et la mise en œuvre. La campagne PUSH est une campagne de plaidoyer menée par l'ICM en faveur de la pratique sage-femme visant à générer une demande, et la nouvelle stratégie sur deux ans adopte une approche pyramidale à trois volets, axée sur le public, la politique et les partenariats.

S'inspirant des nombreuses preuves empiriques en faveur des soins centrés sur la femme et des millions de demandes de changement de paradigme dans le domaine de la santé des femmes, PUSH a adopté une nouvelle approche qui vise à renforcer le mouvement en faveur des soins centrés sur la femme. Cette approche vise à collaborer avec les femmes, sur un pied d'égalité, dans le domaine de la santé, des politiques et du développement durable. La campagne est fondée sur le principe selon lequel les soins centrés sur les femmes sont au cœur des valeurs fondamentales de la philosophie de la pratique sage-femme, à savoir le partenariat, l'autonomisation, le choix et le respect.

Il est prévu que le lancement de la deuxième phase de la campagne PUSH aura lieu lors de la Commission de la condition de la femme en mars 2025.



	Quoi ?	Qui ?	Comment ?	En cas de succès, qu'est-ce qui changera ?
Public	Généraliser les soins centrés sur les femmes	Femmes, grand public, médias	Communication Couverture	MEILLEURES connaissances des soins centrés sur les femmes en tant que pratique standard et DAVANTAGE de demandes pour les sages-femmes en tant que prestataires de choix (au niveau mondial et au niveau national dans certains pays cibles)
Politiques	Promouvoir les sages-femmes comme représentant le meilleur rapport qualité-prix	Décideurs politiques	Influence au niveau des politiques	PLUS de décideurs politiques sont sensibilisés au travail des sages-femmes et les intègrent dans leurs recommandations de politiques
Partenariats	Construire le mouvement en faveur des soins centrés sur les femmes	Égalité des sexes, SSRDJ, féministe, climat, lacunes des systèmes de santé, autres personnels soignants, hommes/ garçons, organisations/ coalitions de jeunes	Croissance des partenariats	PLUS de partenaires multisectoriels s'approprient le mouvement des soins centrés sur les femmes et la campagne PUSH et l'optimisent pour accroître le plaidoyer et l'impact
Financement	Mobilisation des ressources pour la campagne	Donateurs et partenaires	Collecte de fonds	PLUS de financement pour mettre en œuvre la campagne et réaliser la preuve de concept d'ici 2026

Déclarations de l'ICM en 2024

Au cours de l'année écoulée, l'ICM a rédigé et diffusé une série de déclarations traitant de questions d'actualité dans le domaine de la profession de sage-femme et, plus largement, de la SSRMNA. Entre autres :

- [Déclaration appelant à un cessez-le-feu immédiat en Palestine](#) (mai 2024) - L'ICM a lancé un appel à l'action exhortant les partenaires à réclamer ensemble un cessez-le-feu, en soulignant les impacts sur la santé et en insistant sur le fait que la seule façon de protéger les femmes, les nouveau-nés, les sages-femmes et les personnels soignants est de mener une action collective pour exiger un cessez-le-feu et un plan de paix à long terme.
- [L'ICM soutient la campagne visant à améliorer l'accès aux services d'avortement dans l'UE](#) (octobre 2024) - L'ICM a soutenu l'initiative [My Voice My Choice \(MVMC\)](#), pour que chaque femme de l'Union européenne ait accès à des soins d'avortement sûrs.
- [Violences obstétricales, mauvais traitements et violences infligés aux femmes dans les services de santé procréative](#) (novembre 2024) - L'ICM a publié une déclaration sur les causes des violences obstétricales et des mauvais traitements, décrivant des stratégies de prévention et soulignant le besoin d'investissements et de formations pour garantir que toutes les femmes reçoivent des soins dignes et respectueux.
- [Déclaration de l'ICM condamnant l'interdiction faite aux femmes afghanes d'accéder à la formation de sage-femme](#) (décembre 2024) - L'ICM a appelé au rétablissement des programmes de formation, à l'assurance d'un environnement favorable pour les sages-femmes de sexe féminin, et à l'action immédiate pour protéger, promouvoir et respecter le droit à la vie des femmes et des nouveau-nés en réponse à la fermeture des établissements de sages-femmes et d'infirmières dans le pays, ordonnée par les talibans. Cette déclaration souligne l'impact vital qu'ont eu les sages-femmes afghanes sur la santé des mères et des nouveau-nés en Afghanistan.



Communications

En 2024, la stratégie de communication de l'ICM s'est concentrée sur la célébration des succès des AM, le partage d'importantes mises à jour de la communauté des sages-femmes au sens large et la publication de nouvelles recherches pertinentes pour la profession. Cette approche vise à renforcer la collaboration entre les partenaires, les donateurs et les sages-femmes, tout en mettant de l'avant l'importance de la profession de sage-femme par le biais d'un plaidoyer constant et de la promotion d'objectifs communs. Afin d'accroître sa portée, l'équipe de communication et de plaidoyer de l'ICM a adopté une approche proactive dans ses relations avec les médias, en proposant des sujets ciblés et d'actualité, tels que les sages-femmes et le changement climatique. Grâce à ces initiatives, l'influence numérique de l'ICM n'a cessé de se renforcer, avec une hausse de l'engagement sur les réseaux sociaux, une augmentation des inscriptions au bulletin d'information, une meilleure exposition dans les médias conventionnels et un site Web plus convivial qui reste une source d'informations précieuse pour les sages-femmes du monde entier.

Site Internet

Cette année encore, le site Web de l'ICM a été une mine d'informations et de ressources pour les sages-femmes, les décideurs politiques et les parties prenantes. Au total, 234 000 utilisateurs ont accédé au nouveau site mis à jour, soit 40 % de plus par rapport à l'année dernière. La plupart des internautes trouvent notre site Web par une recherche organique, ce qui témoigne d'une forte visibilité sur les moteurs de recherche. En dehors de la page d'accueil, les pages les plus visitées sont celles qui concernent les ressources, le Code de déontologie international, les événements et les Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme. De plus, on note le téléchargement de soixante mille ressources hébergées sur le site Web et destinées aux sages-femmes, ce qui prouve la forte demande pour les normes, les ressources et les outils de l'ICM.

Bulletin d'information

Le bulletin d'information de l'ICM est resté un outil essentiel pour diffuser des mises à jour, des campagnes de plaidoyer et des contenus éducatifs. Cette année, nous avons mis à jour notre stratégie et restructuré notre bulletin d'information en le divisant en sections pour améliorer sa lisibilité et aider nos abonnés à trouver rapidement les informations pertinentes. Ces changements ont entraîné une forte augmentation du nombre d'abonnés, qui est passé de 19 596 en 2023 à 24 792 en 2024, soit une hausse de 27 %, ainsi qu'une augmentation notable de l'engagement, qui s'est traduite par des taux d'ouverture et de clics plus élevés. Le taux d'ouverture du bulletin d'information s'est maintenu à un niveau élevé (43 %), ce qui témoigne de l'intérêt du public, et a enregistré un taux de clics de 5,3 %. Pendant toute l'année, nous avons envoyé des bulletins d'informations mensuels, ainsi que cinq publipostages électroniques supplémentaires, afin que les sages-femmes et les partenaires restent informés des développements clés.

Médias traditionnels

Les initiatives, les efforts de plaidoyer et les ressources de l'ICM ont bénéficié d'une large couverture médiatique, ce qui a amplifié notre portée et notre impact. Tout au long de l'année, l'ICM a fait l'objet d'au moins 71 articles, vidéos et podcasts dans les médias, comme l'indiquent les alertes Google (bien que le nombre réel soit plus élevé, car tous les contenus ne sont pas indexés par Google). Les médias ont fréquemment mentionné nos ressources, cité notre équipe dirigeante et largement couvert la Journée internationale de la sage-femme (IDM). L'ICM a fait l'objet d'une attention particulière dans les principaux médias traitant de la profession de sage-femme, de la santé maternelle et de la santé mondiale, renforçant ainsi notre rôle de porte-parole de confiance dans ces conversations essentielles.

Social Media

Les réseaux sociaux continuent d'être une plateforme clé pour le plaidoyer, la sensibilisation et le renforcement des communautés, avec un fort engagement sur tous les principaux canaux.

- Facebook a atteint 55 000 followers, avec 2 200 nouveaux followers au cours de l'année. Nos 474 messages ont atteint un total de 538 400 personnes, renforçant ainsi notre présence et notre engagement.
- Instagram a connu une croissance régulière, atteignant un total de 22 200 followers, dont 6 262 nouveaux followers au cours de l'année. Nos 864 messages ont atteint 220 500 personnes, avec un taux d'engagement moyen de 6 %.
- LinkedIn a connu une croissance significative, atteignant 18 500 followers, avec 5 899 nouveaux followers en 2024. Sur nos 457 messages, la plateforme a obtenu un taux d'engagement de 8 %, ce qui témoigne d'un fort engagement professionnel.
- X (anciennement Twitter) a maintenu une forte présence avec un total de 25 600 followers. Bien que nous ayons observé une baisse du nombre de followers, reflétant la tendance sur l'ensemble de la plateforme, l'engagement est resté stable. Pendant l'année, nous avons partagé 496 messages, atteignant un taux d'engagement moyen de 4,9 %.

Newsletter:		Page web:	
2022	17,960 abonnés	2022	128,000 visiteurs uniques
2023	19,596 abonnés	2023	169,000 visiteurs uniques
2024	24,792 abonnés	2024	234,000 visiteurs uniques

YouTube

Le contenu vidéo de l'ICM a continué d'être un outil puissant pour la communication narrative, le plaidoyer et l'éducation, élargissant notre portée et notre engagement. Au cours de l'année, notre chaîne YouTube a atteint 2 280 abonnés et a gagné 490 nouveaux followers. Nous avons publié 33 vidéos qui ont comptabilisé 61 200 vues, couvrant un éventail de sujets, y compris des documentaires sur les sages-femmes dans des contextes humanitaires, des enregistrements d'événements, des interviews et des vidéos de plaidoyer, amplifiant ainsi les voix et l'impact des sages-femmes dans le monde entier.

Identité visuelle de l'ICM

En février 2024, l'ICM a présenté une refonte complète de son identité visuelle, qui reflète mieux l'évolution de sa mission et de ses valeurs. Le nouveau logo est la pièce maîtresse de la nouvelle identité, de même que le nouveau site Web, plus convivial et plus accessible. La nouvelle palette de couleurs, qui reprend le bleu et l'orange caractéristiques de l'ICM, et la nouvelle typographie, plus facile à lire, permettent à la communauté de l'ICM de mieux reconnaître l'organisation. Dans le même temps, l'ICM a également développé des logos pour ses associations membres et chacune de ses régions afin de représenter la communauté mondiale au sens large. Cette nouvelle identité visuelle à laquelle les AM, les sages-femmes et des partenaires clés ont apporté leur contribution et qui s'aligne sur les priorités stratégiques de l'ICM, reflète l'engagement de l'ICM en faveur de l'inclusivité et de l'efficacité.



R9 : Partenariats renforcés entre les sages-femmes et d'autres parties prenantes, y compris les décideurs politiques au niveau national et mondial

Partenariats nationaux, régionaux et mondiaux

Dans un paysage sanitaire en pleine évolution, le rôle des sages-femmes n'a jamais été aussi crucial. Le renforcement des partenariats entre les sages-femmes et les principales parties prenantes (y compris les décideurs politiques mondiaux et nationaux, les organisations de soins de santé et les dirigeants communautaires) est essentiel pour faire progresser la santé maternelle et néonatale dans le monde entier. En renforçant ou en nouant des partenariats stratégiques avec des alliés du secteur de la santé et de nouveaux secteurs, nous pouvons apporter des améliorations durables pour la profession de sage-femme, améliorer la situation sanitaire des mères et des bébés et sauver des vies.

En 2024, l'ICM a commencé à parler à de nouveaux partenaires potentiels, tels que la Maternity Foundation, l'International Rescue Committee (IRC) et l'International Medical Corps (IMC). Notre approche consiste à prendre le temps d'explorer et de définir des partenariats stratégiques en vue d'une collaboration. Cette année, le travail de l'ICM s'est concentré sur le renforcement des partenariats établis et la création de nouveaux liens afin d'avoir un effet d'entraînement sur la profession de sage-femme. Au cours de l'année 2024, nos principaux partenaires étaient :

Organisation mondiale de la Santé

L'ICM est un partenaire de longue date de l'OMS et bénéficie du statut d'acteur non étatique dans ses relations officielles avec cette organisation. Nous établissons ensemble des plans de collaboration triennaux et, pour la période 2023-2025, l'ICM soutient l'OMS en diffusant le plan d'action en sept étapes pour renforcer la formation des sages-femmes, en apportant une contribution technique à l'élaboration des modules de l'OMS qui feront partie de sa boîte à outils sur la pratique sage-femme, ainsi qu'en diffusant et en défendant les Orientations stratégiques de l'OMS pour les soins infirmiers et obstétricaux. Voir plus haut la section sur le Midwifery Accelerator et le MMoC pour en savoir plus sur ce travail en partenariat.

Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)

L'ICM entretient également une relation de longue date avec l'UNFPA. En 2024, les deux partenaires ont collaboré dans le cadre de l'AIME, des modèles de soins de pratique

sage-femme et du Midwifery Accelerator. L'ICM a également un plan de travail annuel avec l'UNFPA et en 2024, nous avons organisé des ateliers éducatifs par l'intermédiaire de l'AIME lors des deux conférences régionales de l'ICM, fourni une série de webinaires éducatifs par l'intermédiaire de l'AIME, développé une nouvelle ressource MPath sur la prise en compte des apprentissages précédents, et facilité le parrainage de sages-femmes issues de pays à faible revenu pour qu'elles puissent assister aux conférences régionales de Kigali et de Berlin.

En tant que partenaire de mise en œuvre de **l'UNFPA Bangladesh**, l'ICM a travaillé en étroite collaboration avec la Bangladesh Midwifery Society (BMS) pour renforcer sa capacité institutionnelle et, par là même, la profession de sage-femme au Bangladesh. Les activités comprenaient le renforcement des services aux membres, la capacité organisationnelle par le biais d'un transfert direct de fonds, la pérennité du renforcement de la gouvernance, le leadership des jeunes sages-femmes et le plaidoyer.

L'ICM a travaillé en étroite collaboration avec **l'UNFPA-Bureau régional d'Asie-Pacifique (UNFPA-APRO)** pour concevoir, développer et fournir un programme en ligne sur mesure de formation et d'amélioration de la qualité pour la formation des sages-femmes. Malgré les investissements et les programmes d'amélioration de la formation des sages-femmes au cours des dix dernières années dans l'ensemble de la région, des défis importants subsistent et de nombreux pays ne satisfont pas aux Normes mondiales de l'ICM pour la formation des sages-femmes. Des processus réglementaires efficaces peuvent être un facteur clé pour améliorer la qualité de la formation initiale des sages-femmes. Ce programme sera lancé en 2025 et permettra aux organismes de réglementation d'acquérir des connaissances et des compétences supplémentaires pour améliorer leur compréhension et pour mettre en place des mécanismes d'assurance qualité et un suivi efficaces pour la formation initiale des sages-femmes. On prévoit que 22 pays de la région APRO seront représentés.



L'UNFPA et le ministère de la Santé et de la Population (MoHP) Égypte

Egypt is a country with no formal cadre of midwives in its health system, and one of the highest caesarean section rates in the region and globally. Consequently, there is a crucial need to reduce Egypt's caesarean section rate and improve maternity services and outcomes for women, newborns and families. Egypt's Midwifery Strategy (2023-2030) details the key strategic priorities and interventions that were identified by the Ministry, UNFPA, and their partners. ICM was subsequently approached to provide expertise and input, and our team was invited to attend the Second Global Congress on Population, Health and Human Development held in Cairo in October 2024 by MoHP. Round-table discussions with relevant stakeholders in Cairo and subsequent conversations between ICM and UNFPA Egypt will result in the submission of a technical services offer detailing ICMs proposed contribution to the revival of midwifery and the midwife profession in Egypt in 2025.

Laerdal

En 2024, l'ICM a réuni un groupe de formateurs de sages-femmes internationaux pour mettre à jour la solution d'apprentissage numérique Laerdal-ICM pour la formation des sages-femmes afin de refléter les mises à jour dans les Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme. Ce partenariat représente la première activité génératrice de revenus de l'ICM grâce à la vente de la solution d'apprentissage numérique aux écoles de sages-femmes du monde entier.

Direct Relief

Traditionnellement, l'ICM a travaillé en partenariat avec Direct Relief pour fournir des subventions d'urgence aux AM et aux sages-femmes dans des situations humanitaires et de crise. Cette année, notre partenariat avec Direct Relief s'est largement concentré sur l'avancement du Midwives' Data Hub. Le Hub est conçu pour partager les données relatives à la pratique sage-femme et pour présenter les principales sources d'information mondiales, notamment celles de l'OMS et de l'UNFPA. Fort de sa collaboration initiale avec l'ICM au cours des deux dernières années, Direct Relief a travaillé à l'élaboration d'un kit périnatal, qui fait actuellement l'objet d'un projet pilote qui a été étendu à cinq sites. En s'appuyant sur l'expertise professionnelle de l'ICM avec les sages-femmes de PFR-PRI, Direct Relief a renforcé l'efficacité et la mise en œuvre de sa boîte à outils.

FP2030

Dans le cadre de son partenariat mondial avec FP2030, l'ICM s'efforce d'accroître l'accessibilité et la qualité des services complets de SSRMNA. Les principales actions mises en œuvre sont le renforcement des partenariats, le plaidoyer en faveur de la profession de sage-femme, l'amplification de la voix des femmes, la formation et le recrutement des sages-femmes.

SheDecides

La plateforme SheDecides basée aux Pays-Bas et dirigée par Rutgers, veille à ce que les fonds alloués aux programmes internationaux soient utilisés de manière optimale pour promouvoir les droits des femmes et des filles. SheDecides réunit des partenaires et plaide vigoureusement pour les droits, en particulier dans les régions où l'accès à l'avortement et à la contraception est limité. L'ICM compte un certain nombre de champions SheDecides et collabore régulièrement avec l'organisation dans le cadre d'initiatives de plaidoyer.

Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH)

Créé en 2005, le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) est hébergé par l'Organisation mondiale de la Santé à Genève et constitue la plus grande alliance œuvrant à la santé et au bien-être des femmes, des enfants et des adolescents dans le monde. Avec près de 1 500 organisations partenaires, le PMNCH a pour mission de mobiliser et d'amplifier l'action de ses partenaires afin de défendre la santé et le bien-être des populations les plus vulnérables.

En 2024, le PMNCH a réformé ses structures de gouvernance en réduisant le nombre de ses groupes de 10 à 6. Cela a entraîné la fusion du groupe de la Health Care Professional Association avec le groupe des Academic Research Training Institutes pour créer un nouveau groupe, le groupe des Health Care Professionals Associations and Academic Research Training Institutes (HCAR). Autre conséquence de la réforme de la gouvernance et de la réduction de la taille du conseil d'administration : à partir de 2025, la présidente de l'ICM, Sandra Oyarzo Torres, ne représentera plus l'HCPA au conseil d'administration du PMNCH. La présidente et la directrice générale continueront à représenter l'ICM au sein du groupe HCAR.

Réunion des partenaires mondiaux (GPM)

L'ICM s'associe à l'OMS et au Conseil international des infirmières (CII) dans le cadre d'une réunion biennale appelée la réunion des partenaires mondiaux (anciennement appelée réunion de la Triade). La GPM s'est tenue à Genève avant l'Assemblée mondiale de la Santé et a rassemblé plus de 200 sages-femmes et infirmières dans un format hybride. La réunion portait sur un dialogue stratégique et sur les contributions des sages-femmes et des infirmières à des systèmes de santé plus solides. L'ICM a contribué à des présentations sur les défis auxquels est confronté le personnel de santé, les modèles de soins de pratique sage-femme STAGE, les rapports sur l'état de la pratique de sage-femme dans le monde, les orientations stratégiques pour les soins infirmiers et de pratique sage-femme (SDNM) ainsi que la préparation aux situations d'urgence. L'ICM a également rencontré les représentants d'une vingtaine d'AM qui ont assisté à la réunion en personne. Une séance sur Zoom, pour les AM qui assistaient

virtuellement à la réunion, a réuni environ 25 participants. À l'issue de la réunion, Sandra Oyarzo Torres et Sally Pairman ont assisté à une réception organisée par la princesse Muna Al-Hussein à la résidence de l'ambassadeur de Jordanie.

Assemblée mondiale de la Santé

Des représentants de l'ICM ont participé à l'Assemblée mondiale de la Santé (AMS) qui s'est tenue à Genève en mai 2024. En plus d'assister à divers événements parallèles, les représentants de l'ICM ont pu rencontrer en personne Mandira Paul de l'ASDI, ainsi que la présidente, la DG et des membres de la délégation de la FIGO, Elena Ateva d'Americares, Ulrika Rehnstrom de l'OMS, Geeta Lal de l'UNFPA, l'infirmière en chef de l'OMS, la Dr Amelia Tuipulotu, et ils ont assisté à un déjeuner organisé par le CII. L'un des événements marquants de l'AMS cette année a été le pré-lancement de l'énoncé de position Transitioning to Midwifery Models of Care et la table ronde qui l'a suivi. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) a invité Sally Pairman à participer à une table ronde sur la santé maternelle et néonatale dans les situations de crise.

Le Midwifery Accelerator

L'ICM a joué un rôle clé dans le développement du Midwifery Accelerator (Accélérateur de la pratique sage-femme), en collaboration avec l'UNFPA, l'OMS, l'ASDI, le FCDO et de nombreux autres partenaires. Le Midwifery Accelerator est un outil de plaidoyer puissant conçu pour amplifier le document de position sur le modèle de soins de pratique sage-femme (MMoC) dirigé par l'OMS et son guide d'application. Lors de la réunion des parties prenantes de décembre à Washington DC, il a été décidé que le produit final serait axé sur le plaidoyer, positionnerait la pratique sage-femme comme une voix forte et unifiée et encouragerait des approches collaboratives pour la mise en œuvre du MMoC. Cette décision marque une étape importante dans les actions de plaidoyer de l'ICM en faveur des sages-femmes et de leur rôle crucial dans la santé maternelle et néonatale.

Nouveaux partenariats

Lightful

L'ICM et Lightful ont à cœur de forger un partenariat durable qui s'appuie sur leurs efforts communs en faveur du renforcement des AM en améliorant leurs compétences en matière de communication numérique en Afrique, en Méditerranée orientale et en Asie du Sud-Est. Dans le cadre de cette initiative, les AM reçoivent une formation en plaidoyer numérique, en communication narrative, en organisation de campagnes et en collectes de fonds, à l'aide d'une version spécialement adaptée aux sages-femmes du programme d'études « BRIDGE » de Lightful.

En 2024, 17 AM de la Région Afrique ont commencé leur formation BRIDGE de six mois par un atelier en face-à-face lors de la conférence régionale de l'ICM à Kigali, au Rwanda. La formation a été bien accueillie et les MA ont alors poursuivi leur apprentissage en ligne avec des sessions en direct, un coaching individuel et l'accès à l'Académie Lightful en ligne. Les AM ont également reçu de petites subventions pour renforcer l'impact de la formation, par exemple, pour l'achat du matériel informatique nécessaire ou la création d'une plateforme de collecte de fonds en ligne. Elles ont également utilisé les subventions et leurs nouvelles compétences numériques pour accroître leur visibilité et leur portée en lançant des campagnes de communication narrative et de plaidoyer en ligne.

« Le programme BRIDGE m'a aidé à mieux promouvoir et défendre la profession de sage-femme en me dotant de compétences efficaces en matière de communication et de plaidoyer. Il m'a fourni des outils pratiques pour élaborer des messages convaincants, impliquer les parties prenantes et sensibiliser le public au rôle vital des sages-femmes dans l'amélioration de la santé maternelle et néonatale. Grâce à cette formation, j'ai appris à représenter avec assurance la profession de sage-femme dans divers forums, à favoriser la collaboration avec des partenaires clés et à plaider en faveur de politiques qui soutiennent la pratique des sages-femmes. Cela m'a donné les moyens de mettre en lumière les contributions essentielles des sages-femmes et de faire progresser la reconnaissance et l'impact de la profession »

Alphonsine Vanessa Umutoni, participante de la Rwanda Association of Midwives.

Les AM ont fait preuve d'un haut niveau d'engagement, tous les participants affirmant avoir constaté une nette amélioration de leur confiance en leurs compétences numériques, avec un taux impressionnant de 84 % de participants déclarant avoir défini des objectifs SMART pour leurs stratégies et campagnes numériques. Fin 2024, douze autres MA d'Asie du Sud-Est et de Méditerranée orientale se sont inscrites à la formation BRIDGE de 2025. Grâce à ce partenariat, l'ICM a recueilli des informations essentielles sur le soutien dont les AM ont besoin pour être plus résilientes et plus fortes.

À la suite de la formation BRIDGE, Lightful a partagé un article de blog percutant sur l'importance d'autonomiser les sages-femmes grâce aux compétences numériques.

Le Foreign Commonwealth and Development Office (FCDO)

En partenariat avec le Foreign Commonwealth and Development Office (FCDO) et grâce à son financement, l'ICM œuvre à renforcer les capacités des AM au Kenya, au Malawi et au Pakistan. Ce travail vise à permettre aux AM de ces pays d'entreprendre des changements politiques dans le domaine de la pratique sage-femme, et d'assumer un rôle de leadership national. Grâce à ce partenariat, l'ICM renforcera la capacité opérationnelle des AM et leur aptitude à répondre efficacement aux crises humanitaires, notamment en soutenant les groupes marginalisés, tels que les adolescents et les personnes vivant avec un handicap.

La Royal Dutch Organisation of Midwives (KNOV)

En partenariat avec l'organisation caritative midwives4mothers (m4m), qui collabore étroitement avec The Royal Dutch Organisation of Midwives (KNOV), l'ICM a accordé des bourses partielles et complètes pour que des sages-femmes puissent participer aux réunions régionales de l'ICM, au Rwanda et en Allemagne. Ce soutien a permis à l'ICM d'assurer un accès équitable aux conférences, en particulier pour les sages-femmes qui n'auraient pas pu y assister en raison de contraintes financières. Elles ont ainsi eu la possibilité de participer à des activités de leadership et de renforcement des capacités.

De plus, grâce aux ateliers de leadership organisés lors des deux conférences, les sages-femmes participent toujours à un réseau de communauté de pratique (CoP). Le réseau CoP permet aux sages-femmes qui ont reçu une bourse d'avoir accès à un forum de discussion sécuritaire pour échanger des idées et obtenir un soutien de la part d'autres sages-femmes du monde entier. Le financement a contribué à la création d'une communauté mondiale de sages-femmes leaders afin de favoriser le soutien, l'apprentissage, le plaidoyer et le leadership. Cette approche est ancrée dans la stratégie organisationnelle de l'ICM et permet un soutien continu. Elle donne aux sages-femmes de différents horizons l'opportunité de travailler ensemble et de se soutenir mutuellement pour développer leurs compétences en matière de leadership.

Partenariats en cours de développement

L'ICM établit des partenariats pour améliorer l'impact de la profession de sage-femme et renforcer les systèmes de santé mondiaux. Grâce à la collaboration, l'ICM tire parti de l'expertise, des réseaux et des ressources de ses partenaires pour offrir des solutions durables et intégrées, plutôt que des services parallèles qui pourraient s'avérer éphémères. Les partenariats permettent une plus grande efficacité, un renforcement des capacités et une viabilité à long terme. Ainsi, les AM deviennent plus fortes et plus indépendantes.

Les partenariats de l'ICM sont guidés par des principes de confiance, de réciprocité, de responsabilité éthique et d'alignement sur la vision et les engagements mondiaux de l'ICM. Pour garantir cohérence et efficacité, l'ICM s'appuie sur un cadre structuré de développement des partenariats, qui se compose des éléments suivants :

- Identification du besoin – évaluation de la valeur ajoutée, des compétences et des ressources nécessaires pour réussir.
- Étude exploratoire et diligence raisonnable – évaluation des avantages, des risques, de la gouvernance et de l'alignement des partenaires avec la mission de l'ICM.
- Définition des responsabilités – définition des rôles, des calendriers et d'engagements en matière de ressource.
- Mise en place de structures de gouvernance – accord sur les processus de prise de décision, la résolution des conflits et les valeurs communes.
- Évaluation du succès – définition des indicateurs de performance clés et des processus de révision réguliers.
- Maintien ou abandon – décisions éclairées sur la continuation, l'évolution ou la fin des partenariats en fonction des priorités stratégiques.

En suivant ce cadre, l'ICM s'assure que les partenariats restent stratégiques, efficaces et conformes à sa mission de promotion de la profession de sage-femme dans le monde. En 2024, l'ICM a entamé des négociations de partenariat avec la Maternity Foundation et l'International Rescue Committee (IRC).

Réflexions

En 2024, l'ICM a renforcé son rayonnement grâce à une augmentation de 40 % du trafic sur son site Web et à une augmentation massive du nombre d'abonnés à son bulletin d'information. L'organisation a également revitalisé la campagne PUSH grâce à une nouvelle stratégie sur deux ans, axée sur les soins dispensés aux femmes. Elle a aussi renforcé la nouvelle orientation sur les sages-femmes et le climat en produisant un rapport solide axé sur les sages-femmes en tant qu'intervenantes de première ligne. Grâce à son engagement en matière de plaidoyer, à des partenariats renforcés et à des approches de communication innovantes, l'ICM a œuvré cette année au positionnement des sages-femmes en tant qu'agentes essentielles du changement.

« L'ICM dispose d'un réseau incroyable, elle a donc une portée considérable. Elle va à la rencontre des femmes là où elles se trouvent, en veillant à ce que son soutien soit accessible et efficace. »

- Anna-Klara Berglund, spécialiste des politiques, ASDI



PS4 : Travailler en partenariat pour veiller à ce que les associations membres soient prêtes et bien placées pour répondre aux crises humanitaires et climatiques émergentes

R10 : La profession de sage-femme est prête et réactive face à l'impact des événements climatiques et humanitaires sur la SSRMNA

Comprenant l'urgence d'une action collective, l'ICM a intégré des pratiques de durabilité dans ses opérations et ses campagnes de sensibilisation. En tant qu'organisation axée sur l'avenir, nous sommes déterminés à affronter les défis mondiaux majeurs, en plaçant la crise climatique au cœur de nos préoccupations en 2024. En se tenant au courant des tendances émergentes en matière d'environnement, de politiques et d'innovations, l'ICM s'efforce de défendre et de soutenir les sages-femmes face à l'impact du changement climatique.

Programme de formation des formateurs « Prêtes à réagir »

Afin de renforcer la préparation et la coordination des sages-femmes lors de futures crises humanitaires, l'Association marocaine des Sages-Femmes (AMSF) a demandé à l'ICM une formation complémentaire sur l'action humanitaire. En réponse, l'ICM a développé le guide de formation « Prêtes à réagir : guide de la sage-femme pour l'action humanitaire », un programme complet composé de sept modules de formation.

La formation de trois jours, qui se déroule sur place, a été conçue pour approfondir la compréhension des participants au sujet de l'action humanitaire et du rôle crucial des sages-femmes dans la préparation et la réponse aux crises. Elle visait à doter les sages-femmes des compétences nécessaires pour transmettre leurs connaissances à leurs pairs, former d'autres personnes à rejoindre l'équipe nationale d'intervention d'urgence et défendre les contributions essentielles des sages-femmes dans les situations humanitaires. Trente sages-femmes ont participé à la formation.

Le quatrième jour, l'ICM a organisé un atelier de plaidoyer à Rabat pour les membres du conseil d'administration de l'AMSF, des sages-femmes et d'autres parties prenantes, réunissant 15 participants. La session a porté sur les stratégies visant à renforcer le rôle de l'AMSF dans la planification de la réponse aux urgences et à améliorer la collaboration avec les principales parties prenantes afin de garantir l'accès aux médicaments et fournitures essentiels pour les services de SSRMNA.

« J'ai vécu le tremblement de terre du Haouz au Maroc, et il est essentiel que les sages-femmes soient formées à de telles situations. Nous sommes responsables de la santé sexuelle et reproductive (SSR) des femmes, des enfants et des autres personnes dans le besoin. Cette formation nous a aidées à gérer le stress, à nous préparer à des crises catastrophiques et à agir efficacement pour aider les gens, en particulier dans les services de santé sexuelle et reproductive. Elle m'a beaucoup aidé à développer mes compétences personnelles et relationnelles et m'a permis d'acquérir des connaissances approfondies sur les objectifs du Dispositif minimum d'urgence. »

– Sage-femme du Maroc, membre de l'AMSF



De juin à octobre 2024, des sessions de formation pilotes ont été organisées dans quatre régions – Beni Mellal, Dakhla, Tanger et Tétouan – impliquant chacune 30 sages-femmes locales. Lors de la conférence régionale de l'ICM pour l'Afrique et la Méditerranée orientale, qui s'est tenue à Kigali, au Rwanda, du 24 au 26 septembre 2024, l'ICM a fourni à l'AMSF une plateforme pour présenter le rôle vital des sages-femmes dans la réponse aux catastrophes. Suite à la demande de l'AMSF qui souhaitait que les contributions de ses sages-femmes lors du tremblement de terre d'Al Haouz soient mieux reconnues, l'ICM a invité deux responsables de l'AMSF à coanimer un atelier sur la réponse humanitaire.

Vidéo sur les sages-femmes et les situations humanitaires

L'ICM a demandé à deux photographes documentaires de capturer des images et des séquences vidéo en Cisjordanie (Territoire palestinien occupé) et à Cox's Bazar (Bangladesh), afin de présenter le travail des sages-femmes dans ces contextes difficiles. L'ICM a partagé ces images et séquences vidéo sur ses réseaux sociaux afin de sensibiliser le public. De plus, l'ICM a fait appel à un éditeur vidéo professionnel pour produire une [vidéo promotionnelle](#) soulignant le rôle essentiel des sages-femmes dans les crises humanitaires. Elle présentait leur travail dans les camps de réfugiés de Cox's Bazar, dans les régions touchées par les inondations au Pakistan, dans les cliniques mobiles au Maroc et dans les hôpitaux de



Cisjordanie. Cette vidéo souligne la résilience et le dévouement des sages-femmes, démontrant leur capacité à fournir des soins vitaux face à d'immenses défis, tels que les catastrophes naturelles, les conflits et les déplacements de population. Elle met également l'accent sur les difficultés particulières auxquelles elles sont confrontées et sur le soutien spécialisé nécessaire pour fournir des services de santé sexuelle et reproductive efficaces dans les situations de crise. La vidéo et la photothèque qui l'accompagne constituent de puissants outils de sensibilisation. Ils renforcent le rôle essentiel des sages-femmes dans les contextes humanitaires et le besoin urgent d'un investissement soutenu dans leur travail pour protéger la santé et le bien-être des femmes, des nouveau-nés et de leurs familles.



[Sages-femmes : Indispensables dans chaque crise](#)

Rapport sur les perspectives des sages-femmes sur le changement climatique

Au cours de l'année écoulée, l'ICM a été une ardente défenseuse de la lutte contre l'impact majeur que la crise climatique exerce sur la santé maternelle et néonatale. Sur la base de ce travail, l'ICM, avec le concours majeur de Human Rights Watch (HRW), a élaboré un rapport solide intitulé, [Interlocked : Midwives and the Climate Crisis](#), (Indissociables : les sages-femmes et la crise climatique) afin d'attirer l'attention sur le recoupement critique entre la profession de sage-femme et la crise climatique. Les associations membres de l'ICM, les réseaux sociaux et d'autres canaux de communication ont assuré la promotion du rapport qui a été rédigé en anglais, français et espagnol entre le 8 juillet et le 15 août 2024. Il s'aligne sur les priorités stratégiques 2024-2026 de l'ICM et complète le plaidoyer de HRW sur le recoupement entre les droits sexuels et reproductifs et le changement climatique.

Reconnu comme la plus grande menace sanitaire de notre époque, le changement climatique a déjà un impact sur la SSRMNA au niveau mondial. L'enquête a examiné l'engagement des sages-femmes en matière de soins cliniques et de plaidoyer et leur a demandé si elles considèrent que leur profession joue un rôle dans la résolution de ces problèmes. Dans le rapport, 75 % des sages-femmes ont déclaré que le changement climatique nuisait aux communautés qu'elles servent, et ont mentionné des taux croissants de naissances prématurées, d'insécurité alimentaire et l'accès restreint aux soins lors de catastrophes, telles que les inondations. Les sages-femmes qui travaillent au sein des communautés sont témoins de ces effets et y font face, qu'il s'agisse de phénomènes météorologiques extrêmes, de déplacements de population ou d'insécurité alimentaire. Cependant, la multiplication des catastrophes liées au climat met à rude épreuve les systèmes de soins de santé, aggrave les inégalités en matière de santé et limite la capacité des sages-femmes à fournir des soins essentiels. Les résultats de l'enquête ont mis en évidence le rôle essentiel des sages-femmes dans les situations d'urgence sanitaire liées au climat. En effet, elles sont souvent les premières à intervenir en cas de crises, par exemple, lorsque les inondations limitent l'accès aux soins de maternité ou que les chaleurs extrêmes aggravent les complications de la grossesse. Malgré cela, leur travail devient de plus en plus difficile, menaçant le bien-être des communautés qu'elles servent.

Dans ces contextes, les sages-femmes sont de plus en plus sollicitées et travaillent souvent sans ressources ni soutien adéquats. De nombreuses sages-femmes ont fait état de stress, d'épuisement et parlent même de déplacements dus aux catastrophes climatiques, 76 % d'entre elles reconnaissant que la crise climatique a eu un impact négatif sur leur travail. Le bilan mental et émotionnel est lourd. L'épuisement



professionnel, le stress et l'anxiété climatique sont en hausse, exacerbés par l'inaction des gouvernements et l'exclusion des sages-femmes de la préparation aux situations d'urgence et de l'élaboration des politiques. Malgré ces défis, les sages-femmes sont désireuses de faire partie de la solution. Nombre d'entre elles ont exprimé un vif intérêt pour la formation sur les risques sanitaires liés au climat et un engagement dans l'activisme contre le changement climatique. Les personnes interrogées ont demandé à bénéficier de formations et de ressources et à être incluses dans les plans de préparation au changement climatique afin de pouvoir mieux répondre aux défis croissants. Elles se considèrent non seulement comme des prestataires de soins de santé, mais aussi comme des défenseuses de la communauté, prêtes à jouer un rôle de premier plan dans les efforts de résilience aux changements climatiques. Pour tirer pleinement parti de leur potentiel, les sages-femmes doivent bénéficier d'une formation adéquate et de ressources et participer aux stratégies climatiques nationales. En réduisant les interventions inutiles et en fournissant des soins plus proches du domicile, les sages-femmes réduisent également l'empreinte carbone des services de santé et soutiennent les systèmes de santé résilients aux changements climatiques.

Le rapport souligne que, pour que les sages-femmes puissent jouer un rôle de premier plan dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, les gouvernements et les systèmes de santé doivent les reconnaître comme des intervenantes clés, leur offrir une formation complète en matière de santé climatique et les inclure dans les plans d'urgence. En donnant aux sages-femmes les moyens d'agir, nous pouvons créer des systèmes de santé résilients qui résistent aux impacts climatiques et réduisent leur empreinte environnementale. Ce rapport montre clairement que les sages-femmes sont prêtes à relever ces défis, mais qu'elles ont besoin que les décideurs politiques et les organisations internationales leur apportent le soutien nécessaire pour réussir.

Journée internationale de la sage-femme

Créée par l'ICM en 1992 et célébrée chaque année le 5 mai, la Journée internationale de la sage-femme (IDM) est la pierre angulaire de nos efforts pour célébrer les sages-femmes et leurs contributions essentielles aux systèmes de santé dans le monde entier. Depuis plus de trente ans, l'ICM a dirigé les célébrations au niveau mondial, mettant en lumière le rôle indispensable que jouent les sages-femmes dans l'amélioration de la santé des femmes, des nouveau-nés et des personnes de la diversité sexuelle et de genre.

En 2024, nous sommes allés encore plus loin, en transformant l'IDM en un moment critique pour le plaidoyer. Conformément à la priorité stratégique 4 de l'ICM, le thème de cette année, Les sages-femmes : une solution vitale pour le climat a souligné le

rôle essentiel que jouent les sages-femmes dans la mise en place de systèmes de santé durables capables de relever le plus grand défi sanitaire de notre époque : le changement climatique.

Pour aider les sages-femmes et les AM à célébrer et à faire campagne en faveur du thème de l'année, nous avons développé une boîte à outils complète pour les réseaux sociaux comprenant des ressources imprimables, des messages à copier-coller, des éléments graphiques et, pour la première fois, un badge de l'IDM, permettant aux AM d'apposer facilement la marque de l'IDM sur tout le matériel utilisé.

L'IDM 2024 a eu un impact remarquable, deux événements virtuels attirant plus de 600 participants et suscitant des discussions dynamiques sur la profession de sage-femme et la résilience climatique. Le matériel de l'IDM a généré plus de 677 640 impressions sur les plateformes de réseaux sociaux, amplifiant la portée des messages clés de l'ICM sur la pratique sage-femme. L'un des grands moments de la journée a été le message vidéo du Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, qui a célébré les sages-femmes et renforcé la place de l'IDM dans le calendrier mondial de la santé.

Le thème a également donné lieu à des conversations plus générales sur les recoupements entre la pratique sage-femme, la SSRMNA et le changement climatique. Cela a entraîné une hausse du nombre d'études et d'articles connexes, qui contribueront à soutenir les efforts de plaidoyer et de communication de l'ICM. La dynamique de l'IDM 2024 a augmenté la visibilité des sages-femmes comme actrices principales de la lutte contre les effets du changement climatique sur la santé.



Réflexions

Cette année, l'ICM a mis en œuvre le nouveau pilier stratégique, visant à s'assurer que les sages-femmes sont équipées et soutenues pour atténuer les effets du climat sur la santé et d'autres crises humanitaires et y répondre. Grâce à l'élaboration d'un programme de formation pour les sages-femmes, l'ICM les a aidées à mieux se préparer à faire face aux catastrophes. À l'occasion de la Journée internationale de la sage-femme, l'ICM a présenté les sages-femmes comme une solution vitale pour relever les défis climatiques et sanitaires. Elle a touché un vaste public grâce à des efforts de communication et de plaidoyer réclamant des investissements plus importants dans la pratique sage-femme. L'ICM a souligné et renforcé l'importance cruciale du rôle des sages-femmes dans la lutte contre les changements climatiques, la réponse aux catastrophes et la recherche de solutions durables en matière de santé.

« Le travail de l'ICM pour mettre en avant les sages-femmes au niveau mondial, faire progresser les ODD et soutenir les sages-femmes pendant les crises climatiques est plus pertinent que jamais. Les sages-femmes doivent participer au débat sur le changement climatique. Dans notre travail, elles sont l'archétype des agents de santé communautaires, offrant une qualité de soins différente qui améliore les résultats de santé et la satisfaction des patientes »

- Paulina Ospina, directrice des programmes, Direct Relief



L'avenir

Forte de son héritage de plus d'un siècle, l'ICM continue de militer ardemment en faveur des sages-femmes, d'améliorer leur statut et leurs capacités et d'œuvrer à leur reconnaissance mondiale en tant qu'agentes clés du changement, tout en renforçant les AM. L'organisation n'a de cesse d'améliorer la formation des sages-femmes, leur leadership et le plaidoyer en faveur d'un environnement favorable à leur profession, en se concentrant sur la durabilité, la localisation et l'impact à long terme. Pendant toute l'année 2024, cette démarche a entraîné des avancées remarquables pour la profession.

À mi-parcours de la période triennale, la stratégie de l'ICM renforcera encore le soutien aux sages-femmes et aux AM en encourageant les pratiques fondées sur des données probantes, le développement du leadership et les partenariats stratégiques. L'ICM continuera également à rechercher des sources de financement plus diversifiées pour soutenir sa stratégie et à amplifier l'impact mondial de la pratique de sage-femme, en particulier face aux crises humanitaires, aux défis climatiques et aux reculs des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes. **Malgré l'évolution constante de la situation mondiale, l'ICM restera fidèle à son engagement envers les sages-femmes, les femmes qu'elles soignent et les communautés plus larges qui bénéficient de leurs services vitaux.**

L'approche de planification financière adoptée par l'ICM permet un recouvrement efficace des coûts, pour assurer le succès de la stratégie triennale. Les recettes et les dépenses prévues pour 2025 sont résumées ci-dessous.

RECETTES	(x € 1,000. -)		
Cotisations	437	Frais de personnel	2,797
Subventions financement de base	3,120	Coûts directs de projet	1,041
Financement des projets	250	Congrès et conférences régionales	382
Congrès et conférences régionales	235	Conseil d'administration	62
Autres recettes	139	Représentation	77
Total recettes	4,181	Services professionnels	105
		Traduction et interprétation	88
		TIC/logiciels et licences	106
		Frais administratifs généraux	84
		Total des dépenses	4,742
		Résultat opérationnel	-561
		Produits/coûts financiers	0
		Total résultat	-561

Alors que le budget 2025 approuvé indique un déficit, la déduction anticipée du résultat à la réserve générale est de 98 080 €.

Depuis l'approbation du budget 2025, le secteur à but non lucratif, en particulier les organisations travaillant dans des domaines tels que l'égalité des sexes et les droits de la femme, a évolué rapidement. Bien que le renforcement de nos régions reste une priorité essentielle, l'organisation de conférences représente un engagement financier important. Après avoir évalué l'impact de ces changements sur notre organisation et nos associations membres, le conseil d'administration a pris la décision difficile d'annuler les conférences régionales prévues pour 2025.

Par conséquent, un budget réévalué pour 2025 sera présenté au conseil d'administration pour approbation.



Aperçu financier

Résumé exécutif concernant les états financiers

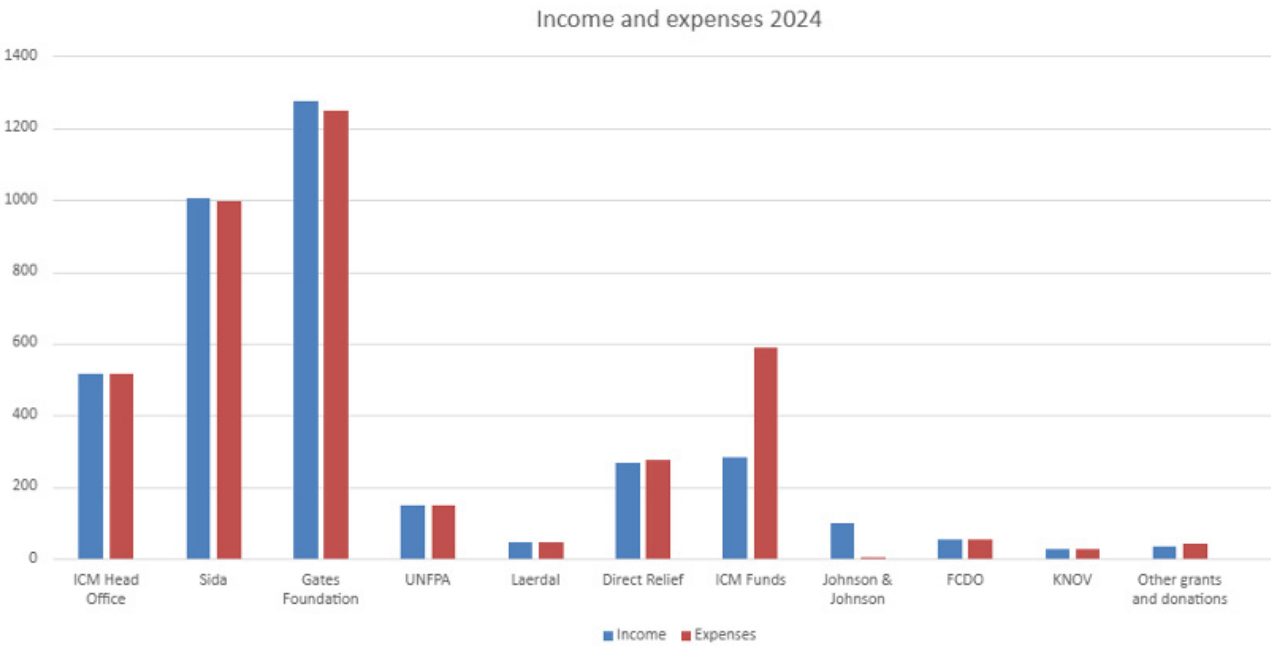
Ce rapport financier présente le résultat des activités décrites ci-dessus pour l'exercice 2024. L'exercice s'achève avec un résultat négatif de 129 318 EUR (2023 : résultat positif de 728 691 EUR). Les principales raisons de ce résultat sont, entre autres, décrites ci-dessous :

- Les deux conférences régionales organisées à Kigali et à Berlin ont permis d'exécuter le plan stratégique et de réaliser les objectifs de la conférence, mais, comme prévu et convenu lors de la phase de planification, elles ont été gérées comme des activités déficitaires et se sont soldées par un résultat négatif de 55 470 EUR. Après déduction des coûts de l'ICM, une perte de 293 851 EUR a été affectée au Fonds des conférences régionales.
- Un crédit de 113 562 EUR a été alloué du Fonds du Congrès au Fonds des conférences régionales pour contribuer à couvrir la perte.
- Au cours de l'audit des états financiers de 2023, il a été noté qu'il existait un passif possible au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés en raison des résultats positifs obtenus par l'ICM en 2021 et 2023 dans le cadre du congrès virtuel et triennal. Sur la base de l'avis reçu et dans l'attente de la décision de la DTA (autorités fiscales néerlandaises), une position prudente a été adoptée et une provision de 175 000 EUR a été constituée pour l'impôt sur le revenu des sociétés et les coûts associés. Cette provision a été affectée au Fonds du Congrès.
- En 2024, la Fondation Gates a continué à verser un financement de base et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida) a confirmé une nouvelle subvention de base pour la période 2024-2026. En outre, la subvention de Direct Relief destinée à couvrir les activités de base et à renforcer les capacités de gestion et de développement du Global Midwives Hub a été prolongée jusqu'en juin 2025. L'ICM a également confirmé un nouvel accord de subvention de financement de base avec le Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO), pour la période 2024-2030, afin de couvrir les activités de base et d'aider à renforcer les associations locales de sages-femmes. Ces fonds ont contribué à poursuivre la mise en œuvre de notre plan stratégique et ont permis de financer d'autres dépenses essentielles, telles que le renforcement de l'équipe du bureau central de l'ICM.
- Outre le financement de base supplémentaire en 2024, l'ICM a également reçu des dons pour soutenir les sages-femmes participant aux conférences régionales et d'autres financements, notamment un accord de partenariat avec Lightful pour la période 2024-2026, financé par la Fondation Gates, pour renforcer les sages-femmes et les associations de sages-femmes.

- Les projets et les subventions de base qui sont arrivés à terme et ont été clôturés en 2023 et 2024 ont vu leurs soldes restants (total de 197 307 EUR), y compris les intérêts et les gains/pertes de change au 31 décembre 2024, transférés au compte de résultat et affectés à la réserve de fonctionnement. La réserve opérationnelle a été créée en 2024 et servira de fonds flexible pour soutenir le budget annuel de l'organisation et le financement des projets en cas de besoin, tout en maintenant l'intégrité de la réserve générale pour les urgences et les dépenses imprévues, conformément à la politique générale en matière de réserves.
- En 2024, l'ICM a perçu 157 095 EUR d'intérêts et, en raison de taux de change favorables, les différences de taux de change ont entraîné un gain global de 85 619 EUR, dont 108 917 EUR de plus-values latentes.

Résumé des recettes et des dépenses 2024

Le tableau ci-dessous présente les principaux domaines de recettes et de dépenses



Politique en matière de réserves

Dans cette politique, le montant minimum de la réserve générale est défini comme « un montant suffisant pour maintenir les opérations et les programmes en cours pendant une période donnée, mesurée en mois. »

Le minimum cible est défini comme le montant correspondant à trois mois du coût d'exploitation moyen. Le calcul du coût d'exploitation moyen comprend tous les coûts récurrents et prévisibles, à l'exception des amortissements, des dépenses en nature et des autres dépenses non monétaires.

Le montant cible est calculé chaque année après l'approbation du budget annuel par le conseil d'administration.

Sur la base du budget annuel approuvé pour 2024, le minimum cible de la réserve générale est de 651 023 EUR. Au 31 décembre 2024, le total de nos réserves générales, après l'affectation des résultats, s'élève, conformément à notre objectif, à 651 023 EUR.

La réserve opérationnelle a été créée en 2024 et servira de fonds flexible pour soutenir le budget annuel de l'organisation et le financement des projets en cas de besoin, tout en maintenant l'intégrité de la réserve générale pour les urgences et les dépenses imprévues, conformément à la politique générale en matière de réserves.

L'ICM dispose d'un fonds de roulement positif en fin d'année s'élevant à 1 470 851 euros (31 décembre 2023 : 1 602 220 EUR), qui comprend un solde d'actif disponible de 4 252 619 EUR (31 décembre 2023 : 3 998 350 EUR).

Le total des fonds propres s'élève à 1 537 891 euros (31 décembre 2023 : 1 667 209 EUR), dont 20 697 EUR (31 décembre 2023 : 36 008 EUR) se rapportent à des fonds affectés.

Les états financiers de l'Entreprise ont été préparés sur la base de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Respect des lois et règlements

Les activités et le travail de l'ICM sont guidés par des principes de transparence, de responsabilité et d'intégrité et nous nous engageons à prévenir la corruption (y compris la fraude et les pots-de-vin) et à promouvoir une culture anticorruption. L'ICM mène ses activités de manière honnête et éthique et adopte une approche de tolérance zéro à l'égard de la corruption, de la fraude et des pots-de-vin. L'ICM a plusieurs contrôles et politiques internes qui s'appliquent à ses employés, ses prestataires extérieurs, ses consultants, ses sous-bénéficiaires et ses membres. L'ICM fait appel à des spécialistes externes au niveau local pour gérer l'organisation du congrès triennal et des conférences régionales et veille au respect des lois et des réglementations régionales. Grâce à ces politiques et procédures, la direction de l'ICM n'a détecté aucun indice de fraude ou de non-respect des lois et règlements, à l'exception d'un incident non significatif survenu en 2024. Les fonds des donateurs n'étaient pas été impliqués dans l'incident. Des mesures de prévention appropriées ont été prises par la direction de l'ICM pour détecter les incidents potentiels.

États financiers 2024

1 Bilan

Bilan au 31 décembre 2024

	Notes	2024 EUR	2023 EUR
ACTIFS			
Actifs fixes			
Immobilisations incorporelles	5.1	19,104	24,547
Actifs immobilisés	5.1	47,935	40,441
Immobilisations financières	5.2	1	1
		67,040	64,989
Actifs circulants			
Comptes débiteurs	5.3	275,782	149,734
Actif disponible	5.4	4,252,619	3,998,350
		4,528,401	4,148,084
TOTAL ACTIFS		4,595,441	4,213,073
FONDS PROPRES ET PASSIFS			
Fonds propres			
Réserves non assujetties à des restrictions	6.1		
Réserve générale		651,023	538,008
Réserve opérationnelle		201,033	-
Réserves affectées		665,138	1,093,193
		1,517,194	1,631,201
Fonds affectés	6.2	20,697	36,008
		1,537,891	1,667,209
Provisions	6.3	175,000	-
Dettes à court terme	6.4		
Créanciers		222,712	137,565
Régularisations		207,333	58,377
Impôts et charges sociales		116,470	56,094
Autres créditeurs		183	340
		546,698	252,376
Subventions	6.5		
Financement de base		2,079,895	1,751,975
Financement des projets		255,958	541,513
		2,335,852	2,293,488
		3,057,550	2,545,864
TOTAL FONDS PROPRES ET PASSIFS		4,595,441	4,213,073

2 État des recettes et des dépenses

État des recettes et des dépenses pour l'année s'achevant au 31 décembre 2024.

	Notes	Budget 2024 EUR	Réel 2024 EUR	Réel 2023 EUR
RECETTES				
Cotisations	8.1.1	437,059	451,020	448,827
Financement de base	8.1.2	2,577,712	2,217,973	2,038,610
Financement des projets	8.1.2	770,688	731,824	2,215,617
Fonds	8.1.3	207,454	284,095	2,679,494
Autres recettes	8.1.4	60,000	66,906	5,882
TOTAL RECETTES		4,052,914	3,751,817	7,388,431
DÉPENSES				
Personnel	8.2.1	2,296,805	2,131,366	1,894,290
Conseil d'administration	8.2.2	68,135	56,917	55,401
Représentation	8.2.2	42,500	30,308	23,445
Services professionnels	8.2.3	201,320	222,279	182,682
Frais administratifs généraux	8.2.4	168,006	209,614	194,410
Événements et programmes	8.2.5	1,383,028	1,289,883	4,309,563
TOTAL DES DÉPENSES		4,159,794	3,940,368	6,659,791
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		-106,880	-188,550	728,640
Produits/(charges) financiers	8.3	30,000	234,233	51
Impôt sur les sociétés – Congrès	8.4	-	175,000	-
RÉSULTAT NET		-76,880	-129,318	728,691
AFFECTATION DU RÉSULTAT - AJOUT/(DÉDUCTION)				
Réserves non assujetties à des restrictions				
Réserves générales		61,000	113,015	246,072
Réserves opérationnelles		-	201,033	-
Fonds de développement et pour une maternité sans risque		-	2,852	-67,586
Fonds d'assistance aux membres		-	-	-154
Fonds du Congrès		-	-152,353	389,854
Fonds pour les conférences régionales		-137,880	-293,851	179,371
Sous-total des réserves non assujetties à des restrictions	6.1	-76,880	-129,304	747,557

Réserves assujetties à des restrictions				
Fonds de la campagne PUSH		-	-14	-18,866
Fonds Dorothea Lang		-	-	-
Sous-total des réserves assujetties	6.2	-	-14	-18,866
à des restrictions				
AFFECTATION TOTALE DU RÉSULTAT		-76,880	-129,318	728,691

3 État des flux de trésorerie

État des flux de trésorerie pour l'année s'achevant au 31 décembre 2024

	2024 EUR	2023 EUR
Résultat net	-129,318	728,691
Ajustement pour :		
Amortissement/dépréciation	15,515	13,116
Différences de taux de change	-108,917	66,060
Changements dans les provisions	171,612	10,182
Variations du fonds de roulement :		
- Créances	-122,659	603,656
- Dettes	218,036	-1,130,036
Activités opérationnelles de trésorerie	44,269	291,669
Investissements dans des immobilisations (in)corporelles	-17,567	-40,214
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-17,567	-40,214
Flux de trésorerie net	26,702	251,455
Taux de change et différences de conversion sur l'actif disponible	227,567	-58,399
Changement dans l'actif disponible	254,269	193,056
Liquidités au 31 décembre	4,252,619	3,998,350
Liquidités au 1er janvier	3,998,350	3,805,294
Changement dans l'actif disponible	254,269	193,056

4 Notes générales sur les états financiers

Généralités

La Confédération internationale des sages-femmes (ci-après dénommée « l'Entreprise », dont le siège social est situé à 's-Gravenhage, Koninginnegracht 60, est une association néerlandaise enregistrée en tant que telle sous le numéro 27286042 au registre du commerce.

La Confédération internationale des sages-femmes (ICM) était au départ une union d'associations de sages-femmes créée en 1922, en Belgique. L'ICM a été créée en 1954. Elle a quitté l'Angleterre pour s'installer aux Pays-Bas et est devenue association néerlandaise en 2005.

Grâce au soutien de partenaires et de donateurs, l'ICM continue à élaborer des stratégies visant à renforcer la profession de sage-femme dans le monde et à promouvoir l'autonomie des sages-femmes. De nombreuses activités sont axées sur le développement de sages-femmes professionnelles formées et réglementées, qui représentent les effectifs essentiels permettant aux pays de fournir des services de santé de qualité aux mères et à leurs nouveau-nés.

L'un des signes de succès est la stabilité des adhésions à l'ICM. À la fin de l'année 2024, il y avait au total 135 associations membres (2022 = 139) de 117 pays. De nouvelles demandes d'adhésion sont reçues régulièrement et de temps à autre, des associations membres quittent la Confédération ou en sont exclues, généralement en raison de leur incapacité à payer leurs cotisations pendant plusieurs années.

Structure du groupe et exemption en matière de consolidation

Le 16 décembre 2019, la Fondation WithWomen a été créée, avec pour adresse : Koninginnegracht 60, 2514 AE La Haye. L'ICM utilise l'exemption conformément à l'article 2 : en vertu de l'exemption prévue à l'article 2, alinéa 407, paragraphe 2 du Code civil néerlandais, la Fondation WithWomen n'est pas consolidée par l'ICM.

Base de préparation

Les états financiers de l'entreprise ont été préparés conformément à la RJK C1 « Kleine organisaties zonder winststreven » (directive sur les rapports annuels C1 « petites organisations à but non lucratif » du Conseil néerlandais des normes comptables).

Période de déclaration financière

Ces états financiers couvrent l'année 2024, qui s'est terminée à la date du bilan, le 31 décembre 2024.

Poursuite de l'activité

L'ICM dispose d'un fonds de roulement positif en fin d'année s'élevant à 1 470 851 euros (31 décembre 2023 : 1 602 220 EUR), qui comprend un solde d'actif disponible de 4 252 619 EUR (31 décembre 2023 : 3 998 350 EUR). Le total des fonds propres s'élève à 1 537 891 EUR (31 décembre 2023) : 1 667 209 EUR), dont 20 697 EUR (31 décembre 2023 : 36 008 EUR) se rapportent à des fonds affectés.

Les états financiers de l'Entreprise ont été préparés sur la base de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Comparaison avec l'exercice précédent

Les principes d'évaluation et la méthode de détermination du résultat sont les mêmes que ceux utilisés au cours de l'exercice précédent.

Principes de l'évaluation de l'actif et du passif

L'actif et le passif sont évalués au coût historique, sauf indication contraire dans les principes complémentaires.

Un actif est comptabilisé au bilan lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs attendus attribuables à l'actif iront à l'Entreprise et que l'actif a un coût de revient ou une valeur dont le montant peut être mesuré de façon fiable. Les actifs qui ne sont pas comptabilisés au bilan sont considérés comme des actifs hors bilan.

Un passif est comptabilisé au bilan lorsque l'on s'attend à ce que le règlement d'une obligation existante se traduise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et que le montant nécessaire à l'extinction de cette obligation peut être évalué de manière fiable. Des provisions sont incluses dans le passif de l'entreprise. Les passifs qui ne sont pas comptabilisés au bilan sont considérés comme des passifs hors bilan.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en euros (« EUR »), qui est la monnaie fonctionnelle de l'Entreprise. Tous les montants ont été arrondis à l'euro le plus proche. L'ICM prépare les états financiers en utilisant les données extraites du logiciel comptable et tous les chiffres sont arrondis au nombre entier le plus proche en utilisant les algorithmes du système. Parce qu'ils sont arrondis, les chiffres présentés dans les états financiers peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux indiqués et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les chiffres absolus.

Utilisation d’estimations

Lors de la préparation de ces états financiers, la direction a formulé des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l’application des principes comptables et les montants déclarés de l’actif, du passif, des recettes et des dépenses. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées en permanence. Les révisions d’estimations sont comptabilisées de manière prospective.

Principes de conversion des monnaies étrangères

Lors de la comptabilisation initiale, les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l’Entreprise aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les taux de change appliqués sont basés sur un taux de change journalier moyen.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis à la date du bilan dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change au comptant en vigueur à cette date. Les différences de change résultant du règlement d’éléments monétaires ou de la conversion d’éléments monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisées dans l’état des recettes et des dépenses de la période au cours de laquelle la différence de change survient.

Instruments financiers

Ces états financiers contiennent les instruments financiers suivants : créances et autres passifs financiers. L’Entreprise n’utilise pas de produits dérivés.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan au moment où les risques ou les avantages contractuels liés à cet instrument financier apparaissent. Les instruments financiers sont décomptabilisés si une transaction entraîne le transfert à un tiers d’une part considérable des risques ou avantages contractuels liés à cet instrument financier.

Les instruments financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, y compris l’escompte ou la prime et les coûts de transaction directement imputables. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués de la manière décrite ci-dessous.

Compensation des instruments financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés lorsque l’entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser l’actif financier et le passif financier et que l’Entreprise a la ferme intention de régler le solde sur une base nette ou de régler l’actif et le passif simultanément.

En cas de transfert d’un actif financier qui ne remplit pas les conditions de décomptabilisation au bilan, l’actif transféré et le passif associé ne sont pas compensés.

Immobilisations (in)corporelles

Les immobilisations (in)corporelles ne sont comptabilisées dans le bilan que lorsqu’il est probable que les avantages économiques futurs attendus et attribuables à l’actif iront à l’Entreprise et que les dépenses liées à cet actif peuvent être évaluées de manière fiable.

Les immobilisations (in)corporelles sont évaluées à leur coût d’acquisition, moins le cumul des amortissements/dépréciation et des pertes de valeur. Les subventions sont déduites du coût des actifs auxquels elles se rapportent.

L’amortissement/la dépréciation est comptabilisé(e) dans l’état des recettes et des dépenses selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimée de chaque élément des immobilisations (in)corporelles, en tenant compte de toute valeur résiduelle estimée des actifs individuels. L’amortissement/la dépréciation commence dès que l’actif est disponible pour l’utilisation prévue et se termine lors de sa mise hors service ou de sa cession.

Immobilisations financières

Les participations sur lesquelles il est possible d’exercer une influence significative sur les politiques commerciales et financières sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence sur la base de la valeur nette de l’actif. Pour déterminer si l’Entreprise exerce une influence notable sur les politiques commerciales et financières d’une participation, tous les faits et circonstances et toutes les relations contractuelles, y compris les droits de vote potentiels, sont pris en compte. La valeur nette de l’actif est calculée sur la base des principes comptables de la société.

Les participations dont la valeur nette de l’actif est négative sont évaluées à 1 EUR. Cette mesure s’applique également à toutes les créances fournies aux participations qui sont, en substance, une extension de l’investissement net.

Créances

Toutes les créances sont comptabilisées à la juste valeur et évaluées aux coûts amortis. La juste valeur et le coût amorti correspondent tous deux au coût nominal. Toute provision nécessaire pour toute mauvaise créance éventuelle a été déduite. La provision a été fixée en fonction d’une évaluation individuelle de la réclamation.

Actif disponible

Tous les actifs liquides sont évalués à leur valeur nominale. Si toute ressource n’est pas librement disponible, elle a été prise en compte sur la base de son évaluation.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises étrangères sont convertis à la date du bilan dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change au comptant

applicables à cette date. Il est fait référence aux politiques comptables relatives aux devises étrangères.

Fonds propres

Les fonds propres de l'organisation sont divisés en différents fonds et réserves, qui sont définis comme fonds affectés ou réserves non assujetties à des restrictions.

Les réserves non assujetties à des restrictions comprennent la réserve générale et la réserve opérationnelle, qui servent à garantir la poursuite des activités de la Confédération internationale des sages-femmes et des fonds affectés disponibles pour les activités définies par le conseil d'administration de l'ICM. Les réserves assujetties à des restrictions ne sont disponibles que pour des activités spécifiquement définies comme indiqué dans les termes de référence des fonds, définis par les donateurs ou les contributeurs externes aux fonds.

Passif à court terme

Le passif à court terme et les autres engagements financiers sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'intérêt effectif est directement enregistré dans l'état des recettes et des dépenses.

Principes de l'état des recettes et des dépenses

Généralités

Les recettes et les dépenses sont affectées à l'exercice auquel elles se rapportent.

Revenu

Les fonds (non)affectés, les héritages et les dons sont comptabilisés dans l'année au cours de laquelle ils ont été reçus, et/ou à la date à laquelle il est certain qu'ils ont été reçus, et/ou dans la mesure où les services/projets ont été exécutés à la date du bilan et où les coûts ont déjà été encourus.

D'autres recettes seront comptabilisées dans la période de reporting à laquelle elles se rapportent.

Le montant des cotisations est désormais déterminé par le nombre de sages-femmes actives dans chaque association, dans quel groupe d'indice de développement humain (IDH) se situe leur pays et le revenu national brut de leur pays par rapport à celui de leur groupe IDH.

Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont imputés à l'état des recettes et des dépenses au cours de la période pendant laquelle les employés ont rendu les services et, dans la mesure où ils n'ont pas déjà été payés, ils sont inscrits au passif du bilan.

La charge de pension à comptabiliser pour la période de référence est égale aux cotisations de pension payables au prestataire de pension au cours de la période. Dans la mesure où les cotisations à payer n'ont pas encore été versées à la date du bilan, un passif est comptabilisé. Si les cotisations déjà versées à la date du bilan dépassent les cotisations à payer, une créance est comptabilisée pour tenir compte de tout remboursement par le fonds ou du règlement des cotisations à payer à l'avenir.

Produits/(charges) financiers

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'état des recettes et des dépenses sur la base de la comptabilité d'exercice, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêt et autres charges similaires sont comptabilisées dans la période à laquelle elles se rapportent.

Leasing

L'ICM agit en tant que preneur dans le cadre d'un contrat de location-exploitation dans lequel le bien loué n'est pas capitalisé. Les avantages reçus à titre d'incitation à conclure un contrat sont comptabilisés en tant que réduction des charges locatives sur la durée du bail. Les paiements et avantages liés aux contrats de location sont comptabilisés dans l'état des recettes et des dépenses sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location, à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages découlant de l'utilisation de l'actif loué. L'ICM n'a pas de contrats de location financière.

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est préparé selon la méthode indirecte. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités qui sont facilement convertibles en un montant connu de liquidités sans risque important de changement de valeur. Les différences de change relatives à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont présentées séparément dans l'état des flux de trésorerie.

Événements ultérieurs

Les événements qui fournissent des informations supplémentaires sur la situation réelle à la date du bilan et qui apparaissent avant la préparation des états financiers sont comptabilisés dans les états financiers.

5 Notes sur les actifs inscrits au bilan

5.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

	Infrastructures informatiques EUR	Mobilier de bureau EUR	Total Immo- bilisations corporelles EUR	Immobil- isations Incorporelles site web EUR	Total immo- bilisations EUR
Valeur comptable nette au 1er janvier	18,763	21,678	40,441	24,547	64,988
Ajouts en 2024	15,902	1,664	17,566	-	17,566
Désinvestissement	-	-	-	-	-
Amortissement 2024	-5,917	-4,154	-10,071	-5,444	-15,515
Valeur comptable nette 31 décembre	28,747	19,188	47,935	19,104	67,039

Le pourcentage d’amortissement de l’infrastructure informatique et du site web était de 20 %.
Le pourcentage d’amortissement du mobilier de bureau était de 10 %.

5.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se rapportent à la Fondation WithWomen et ont une valeur d’actif net négative de 23 257 EUR (31 décembre 2023 : 22 856 EUR) et sont évaluées à 1 EUR (31 décembre 2023 : 1 EUR). La part non comptabilisée du résultat au cours de l’exercice s’élève à 401 EUR de perte (2023 : 4 047 EUR de bénéfice).

Dans le cadre de cette participation, aucune provision n’a été comptabilisée, car l’Entreprise ne garantit ni totalement ni partiellement les dettes de la participation et n’a pas d’obligation implicite de l’aider à payer ses dettes.

Au 31 décembre 2024, l’ICM avait une créance de 41 146 EUR (31 décembre 2023 : 36 654 EUR) sur la Fondation, incluse dans les autres créances, voir note 5.3.

5.3 Comptes débiteurs

Le dépôt concernant le bâtiment (31 décembre 2024 et 2023 : 10 583 EUR), inclus dans les autres créances, a une date d’échéance de plus d’un an. Toutes les autres créances ont une échéance estimée inférieure à un an. La valeur comptable des créances comptabilisées est proche de leur juste valeur respective, compte tenu des échéances courtes des positions et du fait que des provisions pour créances douteuses ont été comptabilisées, le cas échéant.

	Solde 31 Décembre 2024 EUR	Solde 31 Décembre 2023 EUR
Débiteurs		
WithWomen Charity	35,254	26,825
Czech-In	41,146	36,654
Autres débiteurs	-	44,639
Provision pour créances douteuses	13,558	10,265
Provision doubtful debtors	-40,541	-43,929
Sous-total débiteurs	49,418	74,454
Autres créances		
Autres paiements anticipés	94,012	37,358
Avances ateliers/réunions	32,129	14,891
Subventions	83,576	-
Autres créances	16,648	23,031
Sous-total autres créances	226,365	75,280
Total comptes débiteurs	275,782	149,734

Les autres paiements anticipés concernent principalement des factures de fournisseurs pour les assurances (30 358 EUR), les frais de déménagement pour la directrice générale et la coordinatrice des événements entrantes et sortantes (20 418 EUR), les frais de déplacement (16 632 EUR), la location des bureaux (12 833 EUR) et les licences/contrats informatiques (13 624 EUR), reçus et payés en 2024, mais pour des services à fournir en 2025.

Les subventions se rapportent aux montants dus par les bailleurs de fonds et comprennent 52 511 EUR provenant du bailleur de fonds principal, le Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO), et 26 716 EUR provenant de Lightful.

Les autres créances concernent un dépôt de construction (10 583 EUR) et des intérêts sur des dépôts bancaires (6 066 EUR).

5.4 Actif disponible

	Solde 31 Décembre 2024	Solde 31 Décembre 2023
Encaisse	3,955	4,769
Fonds en banque	4,248,664	1,062,313
Dépôt en banque	-	2,931,268
Total argent liquide	4,252,619	3,998,350

L’ICM dispose librement de ses liquidités. Le dépôt à la banque a une durée d’un mois.

6 Notes sur les passifs inscrits au bilan

6.1 Réserves non assujetties à des restrictions

	Solde au 1er janvier 2024	Fonds suppléments	Débloques/ utilisation	Solde au 31 Décembre 2024
	EUR	EUR	EUR	EUR
Réserve générale	538,008	113,015	-	651,023
Réserve opérationnelle	-	201,033	-	201,033
Fonds réservés				
Fonds pour une maternité sans risque	78,583	2,852	-	81,435
Fonds d'assistance aux membres	8,978	15,297	-	24,275
Fonds du Congrès	825,343	29,483	-295,398	559,428
Fonds pour les conférences régionales	180,289	113,562	-293,851	-
Total des fonds réservés	1,093,193	161,194	-589,249	665,138
Total des fonds non affectés	1,631,201	475,242	-589,249	1,517,194

La « réserve opérationnelle » a été créée en 2024 et servira de fonds flexible pour soutenir le budget annuel de l'organisation et le financement des projets en cas de besoin, tout en maintenant l'intégrité de la réserve générale pour les urgences et les dépenses imprévues, conformément à la politique générale en matière de réserves.

Le « Fonds de développement et pour une maternité sans risque » soutient les sages-femmes individuelles ou les associations de sages-femmes dans les pays à faibles ressources dont les taux de mortalité et de morbidité maternels sont élevés.

Le « Fonds d'assistance aux membres » existe principalement pour soutenir des associations membres de l'ICM (ou des associations de sages-femmes qui font des demandes d'adhésion à l'ICM) qui pour des raisons financières (démonstrables) ne sont pas en mesure de payer tout ou partie des cotisations annuelles à l'ICM.

Le « Fonds du Congrès » est utilisé pour couvrir les frais encourus par ou au nom de l'ICM en préparation du Congrès triennal. Le déblocage/utilisation, qui s'élève à 295 398 EUR, se compose de 175 000 EUR pour l'impôt sur les sociétés et de 113 562 EUR pour le Fonds des conférences régionales.

Le « Fonds des conférences régionales » est utilisé pour couvrir les dépenses faites par ou au nom de l'ICM en préparation des conférences régionales.

6.2 Fonds affectés

	Solde au 1er janvier 2024	Fonds suppléments	Transfert/ utilisation	Solde au 31 Décembre 2024
	EUR	EUR	EUR	EUR
Fonds Dorothea Lang	15,297	-	-15,297	-
Fonds de la campagne PUSH	20,711	-	-14	20,697
Total fonds affectés	36,008	-	-15,311	20,697

Le « Fonds Dorothea Lang », du nom d'une sage-femme américaine à la retraite, a fourni des fonds pour parrainer des sages-femmes afin qu'elles puissent assister aux futurs Congrès. En 2018, le conseil d'administration a décidé d'allouer 8 500 EUR sur quatre ans à titre de contribution aux coûts du projet sur l'histoire de l'ICM qui s'est achevé en 2022. Au cours de la période 2018-2022, la somme totale de 8 233 EUR a été consacrée à ce projet. En accord avec la fondation et le conseil d'administration, les fonds restants ont été affectés au Fonds d'assistance aux membres.

Le « Fonds de la campagne PUSH »

En 2023 le Trotula Fund, provenant d'un philanthrope privé, a fait don de 97 605 USD (89 015 EUR) au Fonds de la campagne PUSH de l'ICM. En 2023, la White Ribbon Alliance a également fait un don de 20 000 USD (18 120 EUR) à ce fonds.

6.3 Provisions

	Solde au 31 Décembre 2024	Solde au 31 Décembre 2023
	EUR	EUR
Provision pour l'impôt sur les sociétés	175,000	-
Total des provisions	175,000	-

Au cours de l'audit des états financiers de 2023, il a été noté qu'il existait un passif possible au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés en raison des résultats positifs réalisés par l'ICM en 2021 et 2023 dans le cadre du congrès virtuel et triennal. Une analyse détaillée de la situation de l'ICM au regard de l'impôt sur le revenu des sociétés a été réalisée et si la DTA (autorités fiscales néerlandaises) conclut que tous les critères d'activité imposable sont remplis pour l'organisation du congrès et considère cette activité comme une activité imposable pour 2021 et 2023, l'impôt sur les sociétés sera alors dû. Sur la base de l'avis reçu et dans l'attente de la décision de la DTA, une position prudente a été adoptée et une provision de 175 000 EUR a été constituée pour l'impôt sur le revenu des sociétés et les coûts associés.

6.4 Short Term Liabilities

	Solde au 31 Décembre 2024	Solde au 31 Décembre 2023
	EUR	EUR
Créanciers	222,712	137,565
Régularisations	207,333	58,377
Impôt	116,470	56,094
Autres créditeurs	183	340
	546,698	252,376

Toutes les dettes à court terme ont une échéance estimée inférieure à un an. La valeur comptable des dettes à court terme comptabilisées est proche de leur juste valeur respective, compte tenu des échéances courtes des positions.

Parmi les créanciers, on trouve 76 541 EUR dus à Czech-In pour des factures impayées ayant trait à la Conférence régionale.

Le solde des charges à payer comprend un montant de 95 809 EUR, dû à Czech-In, relatif à des frais de conférence régionale non réglés. Les factures relatives à cette régularisation ont été reçues et réglées avant la signature de ces états financiers. Les autres montants à payer concernent principalement l’audit des états financiers 2024 et les honoraires du conseil d’administration.

L’impôt comprend les dettes pour les mois de novembre et décembre.

6.5 Subventions

6.5.1 Financement de base

	Solde au 1er janvier 2024	Subvention reçue	Subvention utilisée / allouée	Réévaluation de la devise	Réaffectation /Transfert	Solde au 31 décembre 2024
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida)	-10,987	1,107,976	1,005,617	741	-	92,113
Direct Relief	512,951	-	110,593	26,754	-	429,113
Fondation Gates	1,164,551	1,281,144	958,352	71,326	-	1,558,668
Johnson & Johnson - Prix	85,460	-	-3,105	5,440	-94,005	-
Total du financement de base	1,751,975	2,389,120	2,071,457	104,261	-94,005	2,079,895

La réévaluation des devises concerne la réévaluation des soldes des subventions en cours, libellés en USD ou en SEK, et convertis en EUR aux taux de clôture à la fin de l’année.

La Sida a confirmé une nouvelle subvention de 29 000 000 SEK (environ 2 543 860 EUR) pour la période de mai 2024 à décembre 2026 afin d’aider à couvrir les coûts de base de l’ICM pour atteindre les objectifs de sa stratégie triennale 2024-2026. L’ICM a reçu 9 000 000 SEK (794 749 EUR) de cette subvention en 2024. En outre, l’ICM a reçu la dernière tranche de financement de 3 500 000 SEK (313 227 EUR) de la subvention 2020-2023 en février 2024, conformément à l’approbation de l’extension des coûts jusqu’en avril 2024.

Direct Relief a approuvé une extension sans frais jusqu’au 30 juin 2025 pour le solde de la subvention de base afin de faciliter la transition du Global Midwives’ Hub de Direct Relief et de renforcer les activités de base de l’ICM. La subvention d’urgence à l’Ukraine de Direct Relief a été clôturée en décembre 2024.

Fondation Gates – En 2024, l’ICM a reçu la troisième tranche de financement de 1 375 500 USD (1 281 144 EUR) de la subvention de base « Prochaine phase de renforcement de la profession de sage-femme à l’échelle mondiale ». Cette subvention permet à l’ICM de bénéficier d’un financement de base de 4 500 000 USD (environ 4 245 283 EUR) du 28 octobre 2022 au 31 décembre 2026.

Johnson & Johnson – Après que Johnson & Johnson a confirmé, en octobre 2023, que le solde de la subvention pouvait être réaffecté des projets au financement de base sans obligation de fourniture de rapports, le solde de clôture de la subvention au 31 décembre 2024 a été transféré au compte de résultat et affecté à la réserve de fonctionnement pour soutenir le budget annuel de l’organisation et le financement de projets en cas de besoin.

Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO)- En octobre 2024, le FCDO a confirmé une nouvelle subvention de financement de base pour « Renforcer les associations locales de sages-femmes » d’un montant de 2 000 000 GBP (environ 2 360 000 EUR) pour la période allant du 2 octobre 2024 au 1er mai 2030. Le FCDO ne verse pas de fonds à l’avance, mais effectue des remboursements trimestriels après la soumission du rapport. L’ICM a reçu le remboursement des dépenses du quatrième trimestre 2024 (43 815 GBP) en janvier 2025.

6.5.2 Financement des projets

	Solde au 1er janvier 2024 EUR	Subvention reçue EUR	Subvention utilisée/ allouée EUR	Réévaluation Devise EUR	Réaffectation /Transfert EUR	Solde au 31 décembre 2024 EUR
Direct Relief PUSH	60,723	-	59,245	1,819	-3,297	-
Direct Relief Soutien humanitaire	90,599	-	84,798	1,429	-7,230	-
Direct Relief Türkiye	761	-	-	47	-808	-
Bourse du programme Erasmus	-	28,040	-	-	-	28,040
Every Mother Counts (Chaque mère compte) Ukraine	8,226	-	908	-	-	7,318
Fondation Gates - MLBC	43,967	-	12,222	2,295	-34,040	-
Fondation Gates - SMS	269,844	-	215,276	3,062	-57,630	-
Johnson & Johnson - YML	9,269	-	2,648	414	-7,035	-
KNOV	-	35,000	25,773	-	-	9,227
Laerdal	50,938	-	45,129	-	-	5,809
Lightful	-	201,679	15,709	4,951	-	190,921
New Venture Fund - YML	7,344	-	13,686	-396	6,738	-
UNFPA (mondial)	-348	68,137	70,515	-	2,726	-
UNFPA Bangladesh	190	62,523	64,416	82	1,621	-
UNFPA APRO	-	25,941	12,918	688	-	13,711
Organisation mondiale de la santé	-	931	-	-	-	931
Financement total des projets	541,513	422,251	623,243	14,391	-98,955	255,958

La réévaluation des devises concerne la réévaluation des soldes des subventions en cours, libellés en USD ou en SEK, et convertis en EUR aux taux de clôture à la fin de l’année.

Au cours de l’année 2024, un certain nombre de subventions de projets ont été achevées et clôturées avec les donateurs. Entre autres :

- Direct Relief PUSH
- Direct Relief Soutien humanitaire
- Fondation Gates - SMS
- Johnson & Johnson - YML
- New Venture Fund - YML

Les fonds restants, y compris les intérêts perçus et les gains de réévaluation, sur ces projets (68 454 EUR) au 31 décembre 2024, ont été transférés au compte de résultat et affectés à la réserve de fonctionnement pour soutenir le budget annuel de l’organisation et le financement des projets en cas de besoin.

De plus, les fonds restants au 31 décembre 2024 sur Direct Relief Türkiye et la Fondation Gates - MLBC (34 848 EUR), qui ont été clôturés en 2023, ont également été transférés au compte de résultat et affectés à la réserve de fonctionnement.

Le programme Erasmus+ est un programme de mobilité destiné aux membres des AM de l’ICM de l’Union européenne, qui vise à améliorer leurs compétences en matière d’éducation des adultes, en particulier en ce qui concerne l’enseignement par simulation et les méthodes de débriefing après avoir réalisé des simulations. Cet accord porte sur un montant de 35 050 EUR et couvre la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2025. L’ICM a reçu 28 040 EUR en 2024.

Every Mother Counts Ukraine (Chaque mère compte Ukraine) a financé la participation des sages-femmes ukrainiennes au Congrès 2023 à Bali. Le solde sera reporté à 2026 pour soutenir les sages-femmes qui participeront au Congrès 2026 à Lisbonne.

KNOV a fourni 35 000 euros pour des bourses destinées à permettre à des sages-femmes de participer aux conférences régionales de Kigali et de Berlin 2024 dans le cadre du Plan mondial de leadership pour les sages-femmes. Le solde sera reporté pour soutenir la mise en œuvre du Plan mondial de leadership pour les sages-femmes de l’ICM.

Laerdal – En juillet 2023, l’ICM a reçu une subvention de 61 000 EUR de la Fondation Laerdal pour le projet Utstein, pour l’organisation de réunions visant à élaborer des lignes directrices mondiales pour le développement du corps professoral chargé de la formation des sages-femmes. Ce travail s’achèvera en 2025 et un rapport final sera produit dans les trois ans à compter de la réception de la subvention.

Lightful travaille en partenariat avec l'ICM pour développer un programme BRIDGE pour les sages-femmes et vise à permettre aux associations de sages-femmes d'améliorer leurs connaissances, leur compréhension et leur expérience des outils et plateformes numériques afin d'atteindre un plus vaste public à travers des campagnes nationales, régionales et internationales, de collecter plus de fonds et d'améliorer la résilience. La Fondation Gates finance ce partenariat. L'accord couvre la période du 13 mai 2024 au 15 février 2026 et la part de financement de l'ICM est de 242 811 dollars (environ 224 825 EUR). L'ICM a reçu 215 211 USD (201 679 EUR) en 2024.

UNFPA Global a été l'un des sponsors des conférences régionales de Kigali et de Berlin via le plan de travail annuel et a également fourni un financement pour le renforcement de la formation des sages-femmes et le développement de lignes directrices sur la reconnaissance des apprentissages antérieurs en pratique sage-femme.

UNFPA Bangladesh a fourni des fonds pour la période 2023-2026 afin de renforcer l'association des sages-femmes du Bangladesh. Ces fonds sont octroyés via un plan de travail annuel.

UNFPA APRO (Asia and Pacific Regional Office) a fourni des fonds pour le renforcement de la réglementation de la pratique sage-femme en Asie du Sud-Est via un plan de travail annuel.

World Health Organisation a aidé des participants du Rwanda à assister à la conférence régionale de Berlin en novembre 2024 afin de faciliter l'échange de connaissances entre le Sud et le Nord sur les soins d'avortement complets dans le cadre d'une nouvelle approche d'apprentissage sud-nord initiée par le programme spécial de reproduction humaine (HRP) des Nations Unies.

7 Droits, obligations et accords hors bilan

7.1 Engagements financiers à long terme

Le montant du loyer pour le bureau de l'ICM (Koninginnegracht 60, La Haye) s'élève à 49 930 EUR par an. Le contrat expire le 30 mai 2030. Par la suite, le contrat de location pourra être reconduit tous les 5 ans.

Le contrat de location de la machine Xerox s'élève à 5 575 EUR par an ; le contrat a été renouvelé et expire en 2027.

Le contrat de gestion informatique déléguée conclu en octobre 2024 pour une période de 36 mois s'élève à 33 067 EUR par an pour les services et les licences, et à 21 287 EUR pour les frais estimés de main-d'œuvre facturables sur la base de l'utilisation.

7.2 Réunion du Conseil et Congrès triennal

Selon ses statuts, l'ICM est tenue d'organiser chaque année une réunion du Conseil, au plus tard six mois après la clôture de l'exercice de la Confédération (Constitution de l'ICM, Article 12, clauses i, ii). Tous les trois ans, l'ICM organise la réunion du Conseil en même temps que son Congrès triennal.

Le lieu où se déroule le Congrès triennal est choisi six ans à l'avance. Le Congrès inclut un programme scientifique et d'autres activités, dont un service multiconfessionnel et une cérémonie d'ouverture. Les participants sont en grande partie des sages-femmes du monde entier, ainsi que des organisations partenaires, des sponsors et des exposants.

La planification et l'organisation des congrès triennaux commencent au cours des deux triennats précédents (cinq à six ans avant). Les contrats avec le lieu où se déroulera le Congrès, l'équipe de gestion du Congrès et la société locale chargée d'organiser le Congrès (si besoin est) sont signés. Le conseil d'administration de l'ICM approuve le budget final du Congrès. Les coûts réels du Congrès sont communiqués pendant l'année où ils sont échus et ne constituent qu'une partie du rapport financier annuel de l'année dans laquelle le Congrès a lieu. L'ICM est responsable des obligations liées au Congrès dans les années qui précèdent le Congrès et pendant l'année du Congrès.

Au cours des années précédant le Congrès, l'ICM préfinance les paiements à ses fournisseurs, en fonction de l'exécution des contrats et des accords. Ces montants sont réglés lorsque les fonds provenant des inscriptions des participants, des sponsors et des exposants sont suffisants. À la fin de l'année, aucun financement anticipé n'avait été effectué pour le Congrès 2026.

Congrès triennal 2026 au Portugal

Lors de la réunion triennale (virtuelle) du Conseil de l'ICM en juin 2020, le Conseil a sélectionné deux sites qui ont fait l'objet d'une évaluation de diligence raisonnable, pour le Congrès de 2026 (Paris et Lisbonne).

En octobre 2020, le conseil d'administration de l'ICM a décidé d'organiser le Congrès 2023 à Bali au lieu d'Abou Dhabi pour des raisons financières. En effet, certains versements déjà effectués pour la réservation du BNDCC, à Bali, où devait se tenir le Congrès 2020, n'étaient pas remboursables, et le Congrès a été reporté puis transformé en événement virtuel en raison de la pandémie de COVID. Le conseil d'administration de l'ICM a également décidé de poursuivre le processus de sélection pour le Congrès de 2026 plutôt que de transférer automatiquement le lieu du Congrès 2026 à Abou Dhabi et a offert aux Émirats arabes unis l'opportunité de coorganiser le Congrès de 2029 à Abou Dhabi.

En septembre 2022, le conseil d'administration de l'ICM a choisi Lisbonne, au Portugal, pour accueillir le 35e Congrès triennal 2026. CZECH-IN s.r.o a été désigné comme l'équipe de gestion du Congrès. Un contrat préliminaire a été conclu pour un montant forfaitaire de 10 950 EUR couvrant les honoraires de gestion et des frais variables de 20 EUR par délégué. Le budget du Congrès 2026 est en préparation.

7.3 Conférences régionales 2025

En février 2025, le conseil d'administration de l'ICM a décidé d'annuler les deux conférences régionales de 2025, compte tenu de l'évolution du paysage du financement du développement, et de se concentrer sur le congrès triennal de 2026. Les coûts encourus par la société de gestion pour le travail effectué dans le cadre des conférences régionales de 2025 ont été convenus et réglés avant la signature des états financiers et il n'y a pas d'autres obligations contractuelles.

8 Notes d'informations sur l'état des recettes et dépenses

8.1 Recettes de l'ICM

8.1.1 Cotisations

	Budget 2024 EUR	Réel 2024 EUR	Réel 2023 EUR
Cotisations	437,059	451,020	448,827

En 2024, aucune nouvelle association de sages-femmes n'a rejoint l'ICM, trois associations membres ont été exclues et une association membre a été dissoute.

8.1.2 Subventions

L'ICM bénéficie de l'aide de plusieurs partenaires de financement pour réaliser les activités fondamentales au renforcement de la profession de sage-femme dans le monde entier et à la création d'effectifs de sages-femmes hautement qualifiées. Ces partenaires et les montants qu'ils nous ont fournis en 2024 sont les suivants :

	Budget 2024 EUR	Réel 2024 EUR	Réel 2023 EUR
Subventions financement de base			
Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida)		1,005,617	1,011,601
Fondation Gates		958,352	605,087
Direct Relief		110,592	421,922
Foreign Commonwealth and Development Office (FCDO)		52,511	-
Johnson & Johnson - Prix		90,900	-
Sous-total subventions financement de base	2,577,712	2,217,973	2,038,610

Subventions, dons et parrainage			
UNFPA (mondial, Bangladesh et Asie-Pacifique)		147,850	211,536
Fondation Gates (SMS & MLBC)		319,168	1,396,740
Fondation Gates Congrès		-	91,558
Laerdal		45,129	40,366
Direct Relief (PUSH)		62,542	123,969
Direct Relief (Maroc)		92,028	-
Direct Relief (Türkiye)		808	92,812
Lightful		15,709	-
Johnson & Johnson (YML & prix 2023)		9,683	34,184
New Venture Fund (YML + PUSH)		6,948	192,638
Koninklijke Nederlandse Organisatie van Verloskundigen (KNOV)		25,773	-
Autres subventions		6,186	31,814
Sous-total financement des projets	770,688	731,824	2,215,617
Total des subventions	3,348,400	2,949,796	4,254,227

Le financement de base réel est inférieur de 360 548 EUR au montant budgétisé en raison de la baisse des frais de personnel et de l'échelonnement de certaines activités jusqu'en 2025, compensés par le transfert du solde de la subvention Johnson & Johnson (prix) au financement de base.

Le financement réel des projets est inférieur de 38 055 EUR au montant budgétisé et s'explique par l'échelonnement des activités jusqu'en 2025, principalement en rapport avec Lightful, compensé par la clôture des projets de la Fondation Gates (SMS & MLBC), Direct Relief (PUSH, Maroc et Türkiye), Johnson & Johnson (YML) et New Venture Fund (YML), ainsi que par le transfert des soldes restants des projets.

8.1.3 Fonds

	Budget 2024 EUR	Réel 2024 EUR	Réel 2023 EUR
Revenus des fonds			
Fonds du Congrès	-	-	2,392,988
PUSH Trotula Fund	-	-	89,015
PUSH White Ribbon Alliance	-	-	18,120
Fonds pour les conférences régionales	207,454	284,095	179,370
Total revenus des fonds	207,454	284,095	2,679,494

Les recettes du Fonds des conférences régionales sont constituées des droits d'inscription et du parrainage.

8.1.4 Autres revenus

	Budget 2024 EUR	Réel 2024 EUR	Réel 2023 EUR
Divers			
Stichting WithWomen	-	4,292	3,133
Autre	60,000	62,615	2,749
Total des autres revenus	60,000	66,906	5,882

Le poste « Autres » comprend un montant de 56 117 EUR lié à un accord d'hébergement du personnel.

8.2 Dépenses de l'ICM

8.2.1 Frais de personnel

	Budget 2024 EUR	Réel 2024 EUR	Réel 2023 EUR
Salaires bruts	1,185,887	1,116,309	956,003
Charges sociales	206,282	170,765	161,223
Frais de retraite	91,373	85,339	79,246
Honoraires des prestataires extérieurs	626,756	591,596	601,296
Autres frais de personnel	186,507	167,357	96,522
Total frais de personnel	2,296,805	2,131,366	1,894,290

L'ICM emploie du personnel salarié aux Pays-Bas, en Suède et en Croatie. Au 31 décembre 2024, 23 membres du personnel (15,68 ETP en 2024) étaient employés au bureau central de l'ICM, contre 15 membres du personnel (14 ETP en 2023) en

décembre 2023. La date d'entrée en fonction de la directrice générale et de la cheffe des programmes et des partenariats étant passée de fin 2024 à 2 025, les coûts salariaux ont été inférieurs au budget.

En 2023, l'ICM a souscrit un régime de pension par l'intermédiaire de Nationale Nederlanden pour le personnel basé aux Pays-Bas. Pour les membres du personnel basés en Suède et en Croatie, une allocation de pension leur est versée directement pour qu'ils investissent dans un régime de pension dans leur pays respectif.

Les autres frais de personnel comprennent les coûts liés au recrutement et à la réinstallation, au développement du personnel et aux réunions annuelles en présentiel de renforcement et de stratégie d'équipe. Les dépenses de recrutement et de réinstallation ont été plus élevées en 2024, suite au recrutement de la nouvelle directrice générale.

D'autres membres du bureau central de l'ICM travaillent et vivent dans d'autres pays et sont donc des prestataires extérieurs. Au 31 décembre 2024, 9 d'entre eux étaient sous contrat dans le cadre de bureau central de l'ICM, contre 14 en décembre 2023.

8.2.2 Frais du conseil d'administration et de représentation

	Budget 2024 EUR	Réel 2024 EUR	Réel 2023 EUR
Coûts du conseil d'administration	68,135	56,917	55,401
Représentation	42,500	30,308	23,445
Total conseil d'administration et représentation	110,635	87,225	78,846

Les coûts du conseil d'administration ont été inférieurs au budget en raison de la démission du trésorier et des économies réalisées sur les frais de formation et les dépenses imprévues pour les réunions en personne.

En raison de la tenue de deux conférences régionales au cours de l'année et des efforts mis en œuvre pour recruter la nouvelle directrice générale et la nouvelle cheffe des programmes et des partenariats, les frais de représentation ont été inférieurs à ce qui avait été prévu.

8.2.3 Services professionnels

	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023
	EUR	EUR	EUR
Audit	65,000	75,222	88,677
Frais juridiques	45,000	45,337	20,538
Administration des salaires	5,520	5,863	5,215
Traduction et interprétation	80,800	89,306	68,252
Autres services professionnels	5,000	6,553	-
Total services professionnels	201,320	222,279	182,682

Le coût de l’audit pour 2024 est basé sur les honoraires stipulés dans la lettre d’engagement entre l’ICM et les commissaires aux comptes et sur des imprévus dus aux coûts de dépassement de l’année précédente. Outre le coût de l’audit des états financiers 2024, il y a eu un coût supplémentaire pour le dépassement de l’audit 2023 (4 822 EUR).

Les frais juridiques comprennent les conseils fiscaux sur l’impôt sur le revenu des sociétés dont l’ICM pourrait être redevable.

Auparavant, les coûts de traduction et d’interprétation liés aux activités principales de l’ICM étaient présentés comme faisant partie des coûts de consultance sous la rubrique « Événements et programmes ». Ils sont désormais présentés sous la rubrique « Services professionnels ». À des fins de comparaison, les chiffres réels de 2023 sont également déplacés dans cette catégorie. Les coûts réels sont plus élevés que ceux prévus au budget en raison de la traduction de documents de base supplémentaires.

Auparavant, les coûts d’assistance informatique étaient présentés comme faisant partie des « Autres services professionnels ». Ils sont maintenant présentés sous la rubrique « Frais administratifs généraux - informatique et communication ». À des fins de comparaison, les chiffres réels de 2023 sont également déplacés dans cette catégorie.

Les autres services professionnels concernent la propriété intellectuelle et les marques de l’ICM.

8.2.4 Frais administratifs généraux

	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023
	EUR	EUR	EUR
Frais administratifs	57,392	62,282	60,812
Informatique et communication	89,300	117,391	70,366
Autres frais	21,314	29,942	63,232
Total frais administratifs généraux	168,006	209,614	194,410

Outre le loyer, les frais administratifs incluent les taxes locales et les frais de nettoyage. Les frais de bureau supplémentaires sont dus aux dépenses finales pour les services (énergie, eau, etc.) encourues en 2023 (6 366 EUR).

Auparavant, les frais d’assistance informatique étaient présentés comme faisant partie des « Autres services professionnels ». Ils sont maintenant présentés sous la rubrique « Frais administratifs généraux - informatique et communication ». À des fins de comparaison, les chiffres réels de 2023 sont également déplacés dans cette catégorie.

Auparavant, les frais liés au site web étaient présentés comme des coûts de consultance sous la rubrique « Événements et programmes ». Ils sont maintenant présentés sous la rubrique « Frais administratifs généraux - informatique et communication ». À des fins de comparaison, les chiffres réels de 2023 sont également déplacés dans cette catégorie.

Les frais relatifs à l’informatique et à la communication sont plus élevés que prévu et s’expliquent par le nouveau contrat d’assistance informatique. Ils n’ont pas été inclus dans le budget, car on envisageait de recruter un employé pour faire ce travail.

D’autres coûts ont été plus élevés que prévu en raison d’une provision pour nos débiteurs (cotisations) de 7 082 EUR. Les frais d’amortissement/de dépréciation des immobilisations (15 515 EUR) sont également inclus dans les autres coûts.

8.2.5 Événements et programmes

	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023
	EUR	EUR	EUR
Financement prévisionnel	165,517	126,403	410,965
Frais de services-conseils	586,130	483,086	1,172,967
Réunions et événements	272,626	195,853	520,371
Autres frais directs	63,420	70,036	299,009
Fonds	-	-	69,945
Congrès et conférences régionales de l’ICM	295,335	414,505	1,836,306
Total events and programmes	1,383,028	1,289,883	4,309,563

Une nouvelle catégorie, « Financement prévisionnel », est incluse et englobe toutes les dépenses des projets liées aux fonds transférés et aux coûts encourus par les associations de sages-femmes concernées. Auparavant, ces coûts étaient inclus dans les rubriques Personnel local, Frais de déplacement, Lieu de réunion et hébergement et Autres coûts directs. À des fins de comparaison, les chiffres réels de 2023 sont également transférés à Financement prévisionnel. Les dépenses réelles sont inférieures aux prévisions budgétaires en raison du report d’activités à 2025 afin de veiller à ce que la procédure de diligence raisonnable soit achevée avant l’envoi des fonds.

Auparavant, les coûts liés au site web étaient présentés comme des coûts de consultance sous la rubrique « Événements et programmes ». Ils sont maintenant présentés sous la rubrique « Frais administratifs généraux - informatique et communication ». À des fins de comparaison, les chiffres réels de 2023 sont également déplacés dans cette catégorie.

Auparavant, les coûts de traduction et d'interprétation liés aux activités principales de l'ICM étaient présentés comme faisant partie des coûts de consultance sous la rubrique « Événements et programmes ». Ils sont désormais présentés sous la rubrique « Services professionnels ». À des fins de comparaison, les chiffres réels de 2023 sont également déplacés dans cette catégorie.

Auparavant, les coûts de traduction et d'interprétation et de mise en page liés aux activités des projets étaient présentés comme faisant partie des coûts de consultance. Ils sont désormais présentés sous la rubrique « Autres frais directs ». À des fins de comparaison, les chiffres réels de 2023 sont également déplacés dans cette catégorie.

Les anciennes catégories Frais de déplacement et Lieu de réunion et hébergement ont été combinées pour former une nouvelle catégorie « Réunions et événements ».

Les frais de services conseil et les dépenses réelles pour les réunions et événements sont inférieurs aux prévisions budgétaires en raison du report d'activités à 2 025.

Le congrès et les conférences régionales de l'ICM concernent principalement les conférences régionales qui se sont tenues à Kigali et à Berlin en 2024 : les détails sont présentés ci-dessous. Le solde est lié à la radiation du coût d'une conférence régionale en 2020 de 7 910 EUR et d'une publicité pour un congrès de 472 EUR.

Conférences régionales de l'ICM 2024

Les dépenses pour les conférences régionales de l'ICM à Kigali et Berlin correspondent à la somme des budgets des conférences régionales (contrôlés par notre gestionnaire de conférence Czech-IN) et des coûts de la conférence régionale de l'ICM :

ICM direct Regional Conference cost:

	Réel 2024 Kigali	Réel 2024 Berlin	Réel 2024 Total
Activité	EUR	EUR	EUR
Frais de déplacement	29,472	13,475	42,947
Hébergement	995	1,380	2,375
Indemnité journalière personnel	7,334	8,520	15,854
Marchandises	718	454	1,172
Articles de papeterie et divers	204	21	225
Traduction	3,910	75	3,985
Sous-total des coûts directs de la conférence régionale de l'ICM	42,633	23,925	66,558

Budget de la conférence régionale de Berlin 2024 :

	Réel 2024	Budget 2024
Activité	EUR	EUR
Hébergement	15,353	12,562
Conférences sur les services professionnels	5,450	5,450
Exposition et affiches	3,616	1,600
Frais de gestion	30,613	30,688
Personnel local	-	-
Coûts financiers	10,532	2,000
Location d'espaces de réunion et d'équipement	113,997	89,145
Alimentation et boissons à la conférence	9,627	8,150
Marchandises	1,891	1,500
Articles de papeterie et divers	1,858	3,700
Sous-total des coûts directs de la conférence régionale de Berlin	192,937	154,795

Budget de la conférence régionale de Kigali 2024 :

Activité	Réel 2024 EUR	Réel 2024 USD	Budget 2024 USD
Hébergement	13,391	14,845	10,260
Conférences sur les services professionnels	1,450	1,600	4,800
Exposition et affiches	6,094	6,756	1,500
Frais de gestion	36,178	40,107	36,266
Personnel local	4,510	5,000	5,000
Coûts financiers	2,427	2,691	1,550
Location d'espaces de réunion et d'équipement	49,865	55,280	46,428
Alimentation et boissons à la conférence	13,872	15,378	6,230
Marchandises	3,076	3,411	2,850
Articles de papeterie et divers	5,211	5,800	3,755
Traduction	10,554	11,700	11,850
Sous-total des coûts directs de la conférence régionale de Kigali	146,628	162,568	130,489
Total des coûts directs de la conférence régionale	406,123		

L'augmentation du coût réel des deux conférences résulte directement de l'augmentation du nombre de participants réels par rapport à l'hypothèse budgétaire.

8.3 Produits/(charges) financiers

	Budget 2024 EUR	Réel 2024 EUR	Réel 2023 EUR
Produits financiers	-75,000	-157,095	-106,193
Frais bancaires	20,000	8,481	17,336
Différences de taux de change	25,000	-85,619	88,806
Total des (produits)/coûts financiers	-30,000	-234,233	-51

En 2023, la banque ABN Amro a commencé à payer des intérêts créditeurs sur tous les soldes. Nous détenons des avoirs en banque en EUR, USD et SEK et nous ne les convertissons en EUR que si les taux sont en notre faveur. Nous avons ouvert un compte de dépôt en 2023 qui a généré des taux d'intérêt supérieurs aux comptes ordinaires. Les taux d'intérêt restant stables pendant toute l'année 2024, l'ICM a perçu 157 095 EUR d'intérêts.

Les différences de taux de change ont entraîné un gain de change global de 85 619 EUR en 2024 en raison des taux de change favorables. Les différences de taux de change comprennent 108 917 EUR de gains de change non réalisés.

8.4 Impôt sur les sociétés - Congrès

	Budget 2024 EUR	Réel 2024 EUR	Réel 2023 EUR
Impôt sur les sociétés - Congrès	-	175,000	-
Total de l'impôt sur le revenu des sociétés	-	175,000	-

Au cours de l'audit des états financiers de 2023, il a été noté qu'il existait un passif possible au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés en raison des résultats positifs obtenus par l'ICM en 2021 et 2023 dans le cadre du congrès virtuel et triennal. Une analyse détaillée de la situation de l'ICM au regard de l'impôt sur le revenu des sociétés a été réalisée et si la DTA (autorités fiscales néerlandaises) conclut que tous les critères d'activité imposable sont remplis pour l'organisation du congrès et considère cette activité comme une activité imposable pour 2021 et 2023, l'impôt sur les sociétés sera alors dû. Sur la base de l'avis reçu et dans l'attente de la décision de la DTA, une position prudente a été adoptée et une provision de 175 000 EUR a été constituée pour l'impôt sur le revenu des sociétés et les coûts associés.

8.5 Événements postérieurs

En mars 2025, un nouvel accord de subvention d'un montant de 403 882 USD a été signé avec l'Organisation mondiale de la Santé pour soutenir le renforcement des associations nationales de sages-femmes et des établissements d'enseignement dans certains pays, pour les inciter à adopter une approche basée sur les compétences, basée sur la boîte à outils sur la planification familiale et les soins complets liés à l'avortement de l'OMS.

's-Gravenhage, date 28 April 2025:

On behalf of the Board:

- Sandra Oyarzo Torres, Présidente
- Olive Tengera, Membre du conseil d'administration
- Samara Ferrara, Membre du conseil d'administration
- Lia Brigante, Membre du conseil d'administration
- Faridah Shah, Membre du conseil d'administration
- Laxmi Tamang, Membre du conseil d'administration
- Alison Eddy, Membre du conseil d'administration

9 Autres Informations

9.1 Disposition statutaire relative à l’affectation du résultat

Les statuts ne décrivent pas la répartition du résultat. Par conséquent, le Conseil de l’ICM approuve l’affectation du résultat.

9.2 Rapport du commissaire aux comptes indépendant



INDEPENDENT AUDITOR’S REPORT

To: The Board of International Confederation of Midwives

Report on the audit of the financial statements 2024 on page 110 up to and including page 140 included in this annual report

Our opinion

We have audited the financial statements 2024 of International Confederation of Midwives based in ‘s-Gravenhage.

In our opinion, the accompanying financial statements give a true and fair view of the financial position of International Confederation of Midwives as at 31 December 2024 and of its result for 2024 in accordance with the RJK C1 “Kleine organisaties zonder winststreven” (Guideline for annual reporting C1 “small sized not for profit organizations” of the Dutch Accounting Standards Board).

The financial statements comprise:

1. the balance sheet as at 31 December 2024;
2. the statement of income and expenditure for the year ending 31 December 2024; and
3. the notes comprising of a summary of the accounting policies and other explanatory information.

Basis for our opinion

We conducted our audit in accordance with Dutch law, including the Dutch Standards on Auditing. Our responsibilities under those standards are further described in the 'Our responsibilities for the audit of the financial statements' section of our report.

We are independent of International Confederation of Midwives in accordance with the Verordening inzake de onafhankelijkheid van accountants bij assurance-opdrachten (ViO, Code of Ethics for Professional Accountants, a regulation with respect to independence) and other relevant independence regulations in the Netherlands. Furthermore, we have complied with the Verordening gedrags- en beroepsregels accountants (VGBA, Dutch Code of Ethics for Professional Accountants).

We believe the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Report on the other information included in the annual report

The annual report contains other information, in addition to the financial statements and our auditor's report thereon.

The other information consists of:

- Vision and mission;
- Message from the President;
- Message from the CEO;
- The activity and Board report on page 18 up to and including page 109;
- Other information as required by the RJK C1 “Kleine organisaties zonder winststreven” (Guideline for annual reporting C1 “small sized not for profit organizations” of the Dutch Accounting Standards Board);
- Annexes - Income and expenditures by source.



Based on the following procedures performed, we conclude that the other information:

- is consistent with the financial statements and does not contain material misstatements;
- contains all the information regarding the other information as required by the RJK C1 “Kleine organisaties zonder winststreven” (Guideline for annual reporting C1 “small sized not for profit organizations” of the Dutch Accounting Standards Board).

We have read the other information. Based on our knowledge and understanding obtained through our audit of the financial statements or otherwise, we have considered whether the other information contains material misstatements.

By performing these procedures, we comply with the requirements of the Dutch Standard 720. The scope of the procedures performed is substantially less than the scope of those performed in our audit of the financial statements.

The Board is responsible for the preparation of the other information as required by the RJK C1 “Kleine organisaties zonder winststreven” (Guideline for annual reporting C1 “small sized not for profit organizations” of the Dutch Accounting Standards Board).

Description of responsibilities regarding the financial statements

Responsibilities of the Board for the financial statements
The Board is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with the RJK C1 “Kleine organisaties zonder winststreven” (Guideline for annual reporting C1 “small sized not for profit organizations” of the Dutch Accounting Standards Board). Furthermore, the Board is responsible for such internal control as the Board determines is necessary to enable the preparation of the financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

As part of the preparation of the financial statements, the Board is responsible for assessing the company's ability to continue as a going concern. Based on the financial reporting framework mentioned, the Board should prepare the financial statements using the going-concern basis of accounting, unless the Board either intends to liquidate the company or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

The Board should disclose events and circumstances that may cast significant doubt on the company's ability to continue as a going concern in the financial statements.

Our responsibilities for the audit of the financial statements
Our objective is to plan and perform the audit engagement in a manner that allows us to obtain sufficient and appropriate audit evidence for our opinion.

Our audit has been performed with a high, but not absolute, level of assurance, which means we may not detect all material errors and fraud during our audit.

Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements. The materiality affects the nature, timing and extent of our audit procedures and the evaluation of the effect of identified misstatements on our opinion.



We have exercised professional judgement and have maintained professional scepticism throughout the audit, in accordance with Dutch Standards on Auditing, ethical requirements and independence requirements. Our audit included among others:

- identifying and assessing the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, designing and performing audit procedures responsive to those risks, and obtaining audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control;
- obtaining an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control;
- evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by the Board;
- concluding on the appropriateness of the Board's use of the going concern basis of accounting, and based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the company's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause a company to cease to continue as a going concern;
- evaluating the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures; and
- evaluating whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with the Board regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant findings in internal control that we identify during our audit.

Delft, 28 April 2025
Audit 4You B.V.

Signed by drs. M. Bankert RA

ANNEXES

Recettes et dépenses par source

(x EUR 1,000)	ICM	Sida	Gates Foundation	UNFPA	Laerdal	Direct Relief	ICM Funds	Johnson & Johnson	FCDO	KNOV	Autres subventions et dons	Total
RECETTES												
Cotisations	451	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	451
Financement de base	-	1,006	958	-	-	111	-	91	53	-	-	2,218
Financement des projets	-	-	319	148	45	155	-	10	-	26	29	732
Fonds	-	-	-	-	-	-	284	-	-	-	-	284
Autres recettes	63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	67
TOTAL RECETTES	514	1,006	1,278	148	45	266	284	101	53	26	33	3,752
DÉPENSES												
Personnel	242	749	783	42	2	105	160	3	32	-	13	2,131
Conseil d'administration	27	25	-	-	-	3	-	-	2	-	-	57
Représentation	2	-	27	1	-	-	-	-	-	-	-	30
Services professionnels	88	49	54	-	-	17	6	-	8	-	-	222
Frais administratifs généraux	120	43	28	-	-	8	-	-	10	-	-	210
Événements et programmes	35	131	356	104	44	142	424	-	-	26	28	1,290
TOTAL DES DÉPENSES	514	998	1,248	148	46	275	589	3	53	26	40	3,940
OPERATIONAL RESULT	-	7	29	-	-1	-9	-305	98	-	-	-8	-188
(Produits)/coûts financiers	-116	7	-63	-	-1	-21	-37	-3	-	-	-1	-234
Impôt sur le revenu des sociétés - Congrès	-	-	-	-	-	-	175	-	-	-	-	175
RÉSULTAT NET	116	-	92	-	-	11	-443	101	-	-	-6	-129

Les dépenses sont affectées aux différentes sources de financement sur la base du temps réellement passé par le personnel et les prestataires extérieurs, du tarif X pour les projets et du budget convenu pour le financement de base, des factures des consultants et des autres coûts directs, en tenant compte d'une majoration pour couvrir les frais généraux de l'ICM. Les dépenses sont couvertes par les financements des donateurs et les cotisations des membres.

